



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 75 - DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

37_Centre Hospitalier Universitaire

Décision N °2014352-0003 - Délégation de signature de Madame Bouvine	1
Décision N °2014352-0004 - Délégation de signature Madame Mizzi	3
Décision N °2014352-0005 - Délégation de Madame Calais	5
Décision N °2014356-0003 - Délégation de signature de M. LIRON	7
Décision N °2014357-0001 - Décision fixation des recettes 2015 - CHRU de Tours.....	9

37_Centres hospitaliers

Centre hospitalier du Chinonais

Décision N °2014338-0002 - Décision de fixation des tarifs des recettes au 1er janvier 2015	31
---	----

37_DIRECCTE UT

Arrêté N °2014343-0001 - Arrêté portant agrément d'un service à la personne délivré à "Munerys Services" à Tours	33
Arrêté N °2014345-0001 - Arrêté portant décision d'agrément d'un accord relatif à l'emploi des travailleurs handicapés - Commissariat à l'Energie Atomique à Monts	36
Arrêté N °2014345-0002 - Arrêté portant décision d'agrément d'un accord relatif à l'emploi des travailleurs handicapés - TRI 37 à La Riche	38
Arrêté N °2014349-0001 - Arrêté portant refus de dérogation au repos dominical à la SARL GMB HAIRDRESSER - Pascal COSTE à CHAMBRAY LES TOURS	40
Autre N °2014342-0001 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "Carré BTP" à Manthelan	42
Autre N °2014342-0002 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "mikaelberrymultiservices" à Bossay- sur- Claise	44
Autre N °2014342-0003 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "Steeve Saint- Albin Coatching Sportif" à Tours	46
Autre N °2014343-0002 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "Munerys Services" à Tours	48
Autre N °2014346-0005 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "Nourisson Julie" à Tours	51
Décision N °2014346-0001 - Décision relative à l'organisaton de l'intérim des agents de contrôle des sections d'inspection de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité territoriale d'Indre- et- Loire	53
Décision N °2014346-0002 - décision relative à l'organisation de l'intérim de la section 4 de l'Unité de Contrôle Nord de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire	55

37_Direction départemental de la protection des populations (DDPP)

Arrêté N °2014339-0001 - Arrêté fixant la composition du Comité Technique de la DDPP 37	57
---	----

37_Direction Départemental des Territoires (DDT)

Arrêté N °2014331-0004 - Arrêté portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur la Creuse et la Vienne Dans les sections où celles-ci constituent limites entre les départements de la Vienne et de l'Indre- et- Loire, plan d'eau de Descartes inclus.	59
--	----

Arrêté N °2014335-0001 - ARRETE FIXANT LE STABILISATEUR DEPARTEMENTAL BUDGETAIRE APPLIQUE POUR LE CALCUL DU MONTANT DES INDEMNITES COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS POUR LA CAMPAGNE 2014 DANS LE DEPARTEMENT D'INDRE- ET- LOIRE	64
---	----

Arrêté N °2014358-0003 - Arrêté relatif à la pêche fluviale dans le département d'Indre- et- Loire pour l'année 2015	67
--	----

Arrêté N °2014365-0002 - ARRETE N ° A10 2014 08 04 - 31 portant réglementation de police de circulation sur les autoroutes A10, A85 et A28, dans leur partie concédée à COFIROUTE, dans la traversée du département de l'Indre- et- Loire	79
---	----

37_Education nationale

Direction académique des services de l'éducation nationale

Arrêté N °2014336-0003 - ARRÊTÉ de carte scolaire 1er degré du 02 décembre 2014 relatif aux mesures de cartes pour la rentrée 2014	95
--	----

37_Justice

Décision N °2014343-0003 - DECISION de donner délégation permanente de signature à Monsieur Mamert GUILLAUME premier surveillant	98
--	----

37_Préfecture d'Indre- et- Loire

Cabinet du Préfet

Arrêté N °2014330-0002 - ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien maire - Pierre Bordier	100
--	-----

Arrêté N °2014332-0002 - ARRÊTÉ portant création et nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)	102
--	-----

Arrêté N °2014342-0004 - Arrêté n ° 14 - 107 du 08 décembre 2014 relatif à la commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur- pompier volontaire pour la zone de défense et de sécurité Ouest	106
---	-----

Arrêté N °2014344-0002 - A R R E T E N ° 14-109 donnant délégation de signature à Monsieur Michel JAU Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret	110
--	-----

Arrêté N °2014344-0003 - ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien adjoint - Jean- Noël Ravalet	112
--	-----

Arrêté N °2014344-0004 - ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien maire - Eugène Musset	114
---	-----

Arrêté N °2014344-0005 - ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien adjoint - Alain Ledoux	116
Arrêté N °2014344-0006 - ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien adjoint - Gilles Bonnin	119
Arrêté N °2014344-0007 - ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien adjoint - à titre posthume - Pierre Billault	121
Arrêté N °2014344-0008 - ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à une ancienne adjointe au maire - Marie- Christiane Blaise	123
Arrêté N °2014349-0002 - ARRÊTÉ organisant la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre- et- Loire et de Monsieur le Secrétaire Général d'Indre- et- Loire	125
Arrêté N °2014349-0003 - ARRÊTÉ accordant la Médaille d'honneur agricole - Promotion du 1er janvier 2015	127
Arrêté N °2014352-0001 - Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - Promotion du 1er janvier 2015	131
Arrêté N °2014352-0002 - ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien maire - Bernard Courcoult	149
Arrêté N °2014353-0001 - ARRETE portant attribution de la Médaille d'honneur du travail, échelons ARGENT, VERMEIL, OR, GRAND, OR	151
Arrêté N °2014353-0002 - ARRÊTÉ portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports - promotion du 1er janvier 2015	183
Secrétariat Général	
Arrêté N °2014286-0004 - ARRÊTÉ préfectoral portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vienne	185
Arrêté N °2014328-0002 - ARRETE portant renouvellement des membres de la commission locale du secteur sauvegardé de la commune de Richelieu	189
Arrêté N °2014329-0001 - Arrêté portant renouvellement de l'agrément de l'association Formation Nationale des Taxis Indépendants en vue de la préparation des épreuves du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi et de la formation continue des conducteurs de taxi dans le département d'Indre- et- Loire	192
Arrêté N °2014331-0002 - ARRETE renouvelant la composition du bureau de l'association foncière de remembrement de la commune de Souvigny de Touraine	195
Arrêté N °2014331-0003 - ARRETE renouvelant la composition du bureau de l'association foncière de remembrement des communes de Morand - Saint Nicolas des Môtets - Dame Marie des Bois	198
Arrêté N °2014336-0001 - ARRETE portant prolongation de l'interdiction d'utiliser l'eau des puits et forages domestiques sur le territoire des communes d'AUZOUER EN TOURAINE et VILLEDOMER	201
Arrêté N °2014336-0002 - ARRETE D'ENREGISTREMENT N ° 20040 du 2 décembre 2014 autorisant l'E.A.R.L. CHAMP DURAND à augmenter l'effectif de son élevage porcin situé au lieu- dit «Le Champ Durand» au Louroux	203
Arrêté N °2014337-0001 - ARRÊTÉ portant modification de l'arrêté n ° 64-14 du 7 novembre 2014 relatif à la répartition du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD) relatif à l'élaboration des documents d'urbanisme - Exercice 2014	207

Arrêté N °2014338-0001 - Arrêté portant agrément de M. Nicolas DUTHOIT médecin généraliste, chargé du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs ou des candidats au permis de conduire	209
Arrêté N °2014346-0004 - ARRETE renouvelant la composition du bureau de l'association foncière de remembrement des communes de Neuillé le Lierre - Reugny - Villedômer	211
Arrêté N °2014350-0001 - ARRÊTÉ portant organisation de la préfecture d'Indre et Loire	214
Arrêté N °2014352-0006 - ARRETE fixant la liste des communes rurales du département d'Indre- et- Loire - exercice 2015	220
Arrêté N °2014352-0008 - ARRETE fixant la liste des collectivités et EPCI pouvant bénéficier de l'assistance technique mise à disposition par le département dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques - exercice 2015	222
Arrêté N °2014352-0010 - DDFIP - arrêté de conservation cadastrale en date du 18 décembre 2014	224
Arrêté N °2014353-0003 - ARRETE fixant les modalités d'application dans le département d'Indre- et- Loire de la condition prévue au 1° de l'article R. 141-21 du code de l'environnement concernant les associations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances	226
Arrêté N °2014353-0004 - ARRETE portant renouvellement des membres de la commission locale du secteur sauvegardé de la commune de Chinon	228
Arrêté N °2014353-0005 - ARRETE portant renouvellement des membres de la commission locale du secteur sauvegardé de la commune de Loches	231
Arrêté N °2014353-0006 - ARRETE portant renouvellement des membres de la commission locale du secteur sauvegardé de la commune de Tours	234
Arrêté N °2014356-0001 - DPPI. Arrêté portant modification de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics.	237
Arrêté N °2014356-0002 - Arrêté portant cessation d'exploitation d'un établissement chargé d'animer des stages de sensibilisation dénommé « ALLO PERMIS » agréé sous le n ° R13 037 000 20	240
Arrêté N °2014363-0001 - DDT - arrêté en date du 29 décembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur départemental des territoires d'Indre- et- Loire	242
Arrêté N °2014363-0002 - ARRÊTÉ portant désignation des journaux à caractère professionnel agricole habilités à recevoir pour 2015 les appels de candidatures lancés par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (s.a.f.e.r)	263
Arrêté N °2014363-0003 - ARRÊTÉ publiant la liste des journaux habilités à faire paraître les annonces judiciaires et légales pour l'année 2015	265
Arrêté N °2014363-0004 - ARRÊTÉPRÉFECTORAL autorisant la mise en service d'une hélistation spécialement destinée au transport public à la demande située sur la commune de Neuvy- le- Roi au lieu- dit « Belleville »	267
Arrêté N °2014363-0005 - ARRETE donnant délégation de signature au chef du pôle juridique interministériel	270

Autre N °2014352-0007 - ANNEXE à l'arrêté fixant la liste des communes rurales du département d'Indre- et- Loire - exercice 2015	272
Autre N °2014352-0009 - ANNEXE à l'arrêté fixant la liste des collectivités et EPCI pouvant bénéficier de l'assistance technique mise à disposition par le département dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques - exercice 2015	278
Autre N °2015001-0001 - DDFIP - Liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (mise à jour au 1er janvier 2015)	284
Décision N °2014351-0001 - DECISION portant renouvellement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'Indre- et- Loire - Année 2015	286
Décision N °2014365-0001 - DDT - décision en date du 31 décembre 2014 donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires (article 44-1 du décret n ° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié)	289
Sous- préfecture de Chinon		
Arrêté N °2014332-0001 - Arrêté portant renouvellement de la composition du bureau de l'association foncière de remembrement d'ANTOGNY LE TILLAC	310
Autre - Préfecture de la Zone de Défense et de Sécurité Ouest		
Arrêté N °2014342-0006 - ARRETE N °14-107 relatif à la commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur- pompier volontaire pour la zone de défense et de sécurité Ouest	313
Autre - Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur OUEST		
Arrêté N °2014342-0005 - ARRETE N ° 14-106 donnant délégation de signature à Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest	317



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Décision n ° 2014352-0003

signé par
La Directrice Générale du CHRU - signé : Marie- Noëlle GÉRAIN BREUZARD

le 18 Décembre 2014

37_Centre Hospitalier Universitaire

Délégation de signature de Madame Bouvine

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOURS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE MME BOUVINE

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 article 1 relatif aux Directeurs et membres du directoire des établissements publics de Santé,
VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code, articles D 6143-33 et D 6143-34,
VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 1^{er} avril 2014 nommant Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,
VU la décision en date du 3 octobre 1990, nommant Madame Chantal BOUVINE en qualité de chef de bureau au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,
VU la décision du 18 juin 2002 reclassant Madame Chantal BOUVINE, Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,
VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Du 19 décembre 2014 au 31 janvier 2015, Madame Chantal BOUVINE, attachée d'administration hospitalière affectée à la Direction des Ressources Humaines et des Ecoles du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, reçoit délégation de signature pour :

- les documents relatifs à la paie,
- les actes de gestion administrative courante de la Direction des Ressources Humaines et des Ecoles,
- tous les actes de gestion du personnel relevant du titre IV du statut général de la fonction publique hospitalière, y compris les assignations au travail, à l'exception :
 - des décisions relatives au recrutement et déroulement de carrière du personnel permanent,
 - des décisions d'ordre disciplinaire,
 - des ordres de mission du personnel de direction,
 - des autorisations d'absence et de congé du personnel de direction.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Fait à Tours, le 18 décembre 2014
La Directrice Générale du CHRU de Tours,
Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Décision n ° 2014352-0004

signé par
La Directrice Générale du CHRU - signé : Marie- Noëlle GÉRAIN BREUZARD

le 18 Décembre 2014

37_Centre Hospitalier Universitaire

Délégation de signature Madame Mizzi

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE MME MIZZI

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 article 1 relatif aux directeurs et membres du directoire des établissements publics de santé,
VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code,
VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
VU l'arrêté ministériel en date du 26 mars 2007 nommant Madame Violaine MIZZI, directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,
VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Madame Violaine MIZZI, directeur adjoint, est chargée de la direction des Affaires Médicales, de la Recherche et de la Qualité du Centre Hospitalier régional et Universitaire de Tours.

A ce titre, Madame MIZZI reçoit délégation de signature pour tous les actes de gestion des personnels médicaux hospitaliers titulaires et contractuels y compris les assignations au travail, ainsi que pour tous les actes de gestion administrative courante de la direction des Affaires Médicales et de la Recherche.

ARTICLE 2 : Madame MIZZI reçoit délégation générale pour la gestion et la représentation du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, y compris pour les décisions d'ordre disciplinaire, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale entre le 30 décembre 2014 et le 5 janvier 2015.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine HIEBEL, directeur référent de pôle Psychiatrie du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, Madame Violaine MIZZI reçoit délégation pour signer tous les actes concernant les soins sans consentement.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Fait à Tours, le 18 décembre 2014
La Directrice Générale du CHRU de Tours,
Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Décision n ° 2014352-0005

signé par
La Directrice Générale du CHRU - signé : Marie- Noëlle GÉRAIN BREUZARD

le 18 Décembre 2014

37_Centre Hospitalier Universitaire

Délégation de Madame Calais

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE MME CALAIS

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 article 1 relatif aux directeurs et membres du directoire des établissements publics de Santé,
VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code,
VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
VU l'arrêté ministériel en date du 1^{er} octobre 1996 nommant Madame Anne OULÈS (épouse CALAIS), directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,
VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Madame Anne CALAIS, directeur adjoint, est chargée de la direction référente du pôle Anesthésie-Réanimation-SAMU, de la direction référente du pôle Biologie Médicale, de la direction référente du pôle Bloc opératoire, de la direction référente du pôle Tête et Cou, de la direction référente du pôle Pathologies Digestives, Hépatiques et Endocriniennes ainsi que de la direction du site de Bretonneau du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours.

A ce titre, Madame Anne CALAIS reçoit délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante. Elle est en particulier habilitée à établir :

- les dérogations d'horaires de travail, les autorisations d'absence et de congé ainsi que les assignations au travail.

ARTICLE 2 : Madame Anne CALAIS reçoit délégation générale pour la gestion et la représentation du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, y compris pour les décisions d'ordre disciplinaire, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale entre le 25 décembre 2014 et le 29 décembre 2015.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine HIEBEL, directeur référent de pôle Psychiatrie du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, Madame Anne CALAIS reçoit délégation pour signer tous les actes concernant les soins sans consentement.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Fait à Tours, le 18 décembre 2014
La directrice Générale du CHRU de Tours,
Signé : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Décision n ° 2014356-0003

signé par
La Directrice Générale du CHRU - signé : Marie- Noëlle GÉRAIN BREUZARD

le 22 Décembre 2014

37_Centre Hospitalier Universitaire

Délégation de signature de M. LIRON

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE M.LIRON

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 article 1 relatif aux Directeurs et membres du directoire des établissements publics de Santé,
VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
VU le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code, articles D 6143-33 et D 6143-34,
VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 1^{er} avril 2014 nommant Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,
VU la décision en date du 15 février 2011 nommant Monsieur Nicolas LIRON en qualité d'attaché d'administration hospitalière au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,
VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur Nicolas LIRON, attaché d'administration hospitalière affecté à la Direction des Ressources Humaines et des Ecoles du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, reçoit délégation de signature pour :

- les documents relatifs à la paie,
- les actes de gestion administrative courante de la Direction des Ressources Humaines et des Ecoles,
- tous les actes de gestion du personnel relevant du titre IV du statut général de la fonction publique hospitalière, y compris les assignations au travail, à l'exception :
 - des décisions relatives au recrutement et déroulement de carrière du personnel permanent,
 - des décisions d'ordre disciplinaire,
 - des ordres de mission du personnel de direction,
 - des autorisations d'absence et de congé du personnel de direction.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Fait à Tours, le 22 décembre 2014
La Directrice Générale du CHRU de Tours,
Signée : Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Décision n ° 2014357-0001

signé par
La Directrice Générale du CHRU - signé : Marie- Noëlle GÉRAIN BREUZARD

le 23 Décembre 2014

37_Centre Hospitalier Universitaire

Décision fixation des recettes 2015 - CHRU de
Tours

Tours, le 23 DEC. 2014

Références :
DFFSI/CL/ML

DIFFUSION

Services médicaux
Autres services

Origine : Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

Communication : Tous personnels

NOTE DE SERVICE N° 2014 - 197

Objet : Décision de fixation des tarifs des recettes 2015

Veillez trouver, ci-joint, les tarifs des prestations diverses et des prestations liées aux soins réalisées par le CHU de TOURS ainsi que ceux des écoles hospitalières, applicables au 1^{er} janvier 2015.

Ces tarifs sont disponibles sur Intranet, dans la rubrique « Les directions fonctionnelles » / La Direction des Finances et du Système d'Information » / « Facturation : réglementation et informations pratiques ».

La directrice générale

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

Libellé	Tarifs 2015 TTC en Euros
I/ PRESTATIONS HOTELIERES ET LOGISTIQUES	
I/1- PRESTATIONS ALIMENTAIRES	
<i>a- Prix des repas</i>	
<i>Repas personnel CHRU</i>	
Unité de repas	0,56
soit :	
Entrée	
Entrée la moins onéreuse	0,43
Entrée la plus onéreuse	0,84
Plat protidique le moins onéreux	2,45
Plat protidique le plus onéreux	3,24
Légume	0,56
Dessert le moins onéreux	0,43
Dessert le plus onéreux	0,84
Pain le moins onéreux	0,19
Pain le plus onéreux	0,42
Café	0,42
Unité de boisson	0,56
Sandwich baguette	2,53
Sandwich pan bagnat	3,43
Salade composée	3,43
<i>Repas étudiants</i>	
Les étudiants et stagiaires ont la possibilité de bénéficier d'un hors-d'œuvre, d'un plat principal, d'un dessert et d'un pain	3,86
<i>Accompagnants</i>	
Petit déjeuner	5,60
Déjeuner ou dîner (pain et café compris)	10,40
<i>Personnel des autres collectivités</i>	
Unité de repas	1,09
Soit pour un repas composé d'une entrée, un plat complet et un dessert	9,76
<i>b- Prestations exceptionnelles</i>	
<i>Convives hospitaliers</i>	
Café, thé	0,42
Prestation accueil (café, thé, gâteaux secs)	1,14
Prestation accueil (café, thé, mini-viennoiserie)	3,08
Repas simple (plateau consommé en salle particulière)	5,82
Repas simple servi au plat en salle particulière	12,58
Repas amélioré servi en salle particulière	25,71
<i>Autres</i>	
Café, thé	0,42
Prestation accueil (café, thé, gâteaux secs)	1,14
Prestation accueil (café, thé, mini-viennoiserie)	3,08
Repas simple (plateau consommé en salle particulière)	6,79
Repas simple servi au plat en salle particulière	15,00
Repas amélioré	29,89

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR GENERAL
PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014**

Libellé	Tarifs 2015 TTC en €uros
c- Prix des denrées et boissons	
Pâtisseries et assimilé	
Mini-viennoiserie : croissant, pain aux raisins, pain au chocolat (lot de 10)	2,44
Gâteaux secs (lot de 10)	1,17
Canapés salés (plateau de 63)	19,31
Petits fours sucrés (plateau de 57)	20,58
Boissons non alcoolisées	
Bouteille d'eau minérale 1 litre 50	0,25
Perrier 33 cl	0,72
Jus d'orange 1 litre	0,81
Jus d'orange 20 cl	0,30
Boissons alcoolisées	
Bière 25 cl	0,60
Vouvray pétillant (bouteille)	8,20
Chinon (bouteille)	8,20
Saumur Champigny rouge (bouteille)	8,20
Champigny blanc (bouteille)	6,20
I/ 2- TARIFS DES LOCAUX (HEBERGEMENT ET REUNION)	
Prestation hôtelière pour les personnes accompagnant un patient : Coucher (petit déjeuner non compris)	19,20
Salles de réunion et divers locaux (par demi-journée)	118,70
Amphithéâtre (par demi-journée)	292,20
Droit d'accès au Centre de Documentation pour les professionnels de santé extérieurs au CHRU (pour l'année civile)	41,20
I/ 3- LOYERS MENSUELS DES APPARTEMENTS (propriété du CHRU, du 32 rue Jules Charpentier, 30 bld Tonnellé à Tours et à l'Ermitage, destinés à des mises à	
Studios	350,00
T2	466,00
T3	581,00
I/ 4- LOYERS ET CHARGES POUR LA LOCATION DE LOCAUX PAR DES ASSOCIATIONS	
T1 : Surfaces de type Administratif, Psy HJ	118,00
T2 : Surfaces de type psy / EHPAD hébergement	154,00
T3 : Surfaces de type MCO hospi (hors réa, onco, brulé, greffe)	166,00
T4 : Surfaces de type plateau technique (y.c. réa, onco, brulé, greffe)	263,00
T5 : Surfaces de type locaux techniques	64,00
T EPS : Surfaces de type EFS	95,00
T BLAN : Surfaces de type blanchisserie	52,00
T CETRA : Surfaces de type CETRA	17,00
Téléphonie	118,00
Ménage	15,00
Connexion à internet (coût du raccordement)	84,00
Coût annuel de la liaison internet	463,00
I/ 5- FRAIS DE COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL	
a- Prestation de réalisation des copies	

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR GENERAL
PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

Libellé	Tarifs 2015 TTC en Euros
Forfait	12,94
Coût supplémentaire si recherche aux archives	2,67
<u>b- Facturation du support</u>	
Photocopies papier A4	0,18
Photocopies papier A3	0,36
Disquette	1,83
Cédérom	2,75
Reproduction des clichés radiographiques :	
- films 20 x 25	4,28
- films 28 x 35	4,72
- films 36 x 43	5,27
I/6- PRESTATIONS DE TRANSPORT	
Transport complémentaire entre l'hélistation et un des sites du CHRU (aller-retour)	292,00
I/7- PRESTATIONS DE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES ETATS DE PAIE	
a- Production des états standards de paie logiciel MCKPH	
Forfait mensuel de prise en charge :	
- nombre de bulletins inférieur à 500	122,69
- nombre de bulletins supérieur à 500	236,08
Bulletin de salaire	3,06
Maintenance éditeur MCKPH par bulletin édité (McKesson - HBOC)	0,35
b- Formations (tarifs exemptés de TVA)	
Formation groupée (révisions) dans les locaux du CRIH : prix par jour et par personne	354,17
Formation (bases du logiciel) dans les locaux du CRIH : prix par jour et par personne	611,70
c- Traitement informatique spécifique	
Traitement machine sur le serveur de production facturé selon la durée du travail (consulter le service pour un devis) : 1 heure	154,04
d- Production paie de tests	
<u>Forfait mensuel de prise en charge :</u>	
- nombre de bulletins inférieur à 500	120,66
- nombre de bulletins supérieur à 500	231,50
Bulletin de salaire	2,17
e- Travaux d'édition et façonnage	
<u>Maquette confectionnée par le CRIH</u>	
Par page imprimée (papier non compris) :	304,32
- en noir	0,07
- avec une couleur	0,10
Ramette de papier (500 feuilles - A4 - 80g/m2)	4,30
Coût d'unité d'œuvre de mise sous pli : par heure	49,92
Etiquette code à barre : une planche (65 étiquettes)	0,73
f- Archivage sur CD-Rom	
La tarification se décompose :	
- des éléments variables gravés sur CD-ROM (bulletins de salaire, bordereaux, FHP)	

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR GENERAL
PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

Libellé	Tarifs 2015 TTC en €uros
- d'un forfait établi selon le nombre de bulletins de salaire mensuels	
Forfait archivage :	
- mensuel :	
- nombre de bulletins inférieur à 500	72,44
- nombre de bulletins supérieur à 500	134,96
- trimestriel :	
- nombre de bulletins inférieur à 500	182,18
- nombre de bulletins supérieur à 500	325,86
- annuel :	
- nombre de bulletins inférieur à 500	724,38
- nombre de bulletins supérieur à 500	1 287,79
Prix unitaire feuille A4	0,05
I/ 8- PRESTATIONS DIVERSES	
Renouvellement des badges	10,00
Livres de diététique	16,50
séances de présentation du CHU de Tours à des groupes non institutionnels, groupes de 15 personnes maximum, pour une durée de 2 à 3 heures	400,00
II/ PRESTATIONS LIEES AU DECES	
II/ 1- PRESTATIONS DE MEDECINE LEGALE	
a- Frais de fonctionnement afférents aux examens médico-légaux	
Mise à disposition de salle pour les examens de corps	50,00
Mise à disposition d'un agent d'amphithéâtre (2 h)	48,70
b- Frais de fonctionnement afférents aux autopsies	
Mise à disposition de salle pour la réalisation des autopsies	300,00
Mise à disposition d'un agent d'amphithéâtre (5 h)	121,75
c- Frais de dépôt et conservation de corps, avec ou sans autopsie :	
Coût journalier de conservation de corps avant permis d'inhumer (suite à examen de corps et autopsie)	59,08
d- Frais de conservation de prélèvements à but médico-légal	
Forfait de conservation de prélèvements sous scellés (par lot et par jour) du 1er au 30ème jour de conservation	0,30
Forfait de conservation de prélèvements sous scellés (par lot et par jour) à partir du 31ème jour et jusqu'à la fermeture du lot	0,15
II/ 2- AUTRES	
Prix de séjour en chambre mortuaire	66,50
Frais d'inhumation des fœtus et nouveau-nés - carré provisoire	148,50
Frais de location de la chapelle lors des inhumations : tarif adulte	58,00
Frais de location de la chapelle lors des inhumations : tarif enfant	29,00
III/ PRESTATIONS DE FORMATION PAR LE CHRU	

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR GENERAL
PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

Libellé	Tarifs 2015 TTC en Euros
Formations dispensées au sein du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences d'Indre et Loire (CESU 37) pour l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)	
- par personne formée lorsque la formation est assurée par deux formateurs du CESU	195,00
- par personne formée lorsque la formation est assurée par un formateur du CESU et un formateur de l'IFSI / IFAS	150,00
Tarifs applicables à compter du 1er juin 2008 pour les formations initiales et les formations continues	

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE
GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

Libellé	Tarif 2015 en Euros TTC		Code prestation	
	Tarif activité publique (inclu prothèses)	Activité libérale : facturation CHU, hors honoraires médicaux (inclu prothèses)	Public	Libéral
IV/ PRESTATIONS DE CHIRURGIE ESTHETIQUE, DERMATOLOGIE ET ODONTOLOGIE				
<u>a- Dermatologie</u>				
Séance de traitement laser à visée esthétique (lasers à colorant pulsé, Erbium, CO2, Fraxel)	52,00			
Injection toxine botulique (acte + produit) Botox 50	114,00		BO1	
Injection toxine botulique (acte + produit) Botox 100	185,00		BO2	
Injection toxine botulique (acte + produit) Botox 150	272,00		BO3	
Injection toxine botulique (acte + produit) Dysport 500	298,00		BO4	
Injection toxine botulique (acte + produit) Dysport 800	478,00		BO5	
<u>b- Chirurgie esthétique du visage</u>				
Lifting	4 408,00	1 194,00	P01	L01
Paupières *2	1 654,00	273,00	P02	L02
Paupières *4	2 755,00	273,00	P03	L03
Lifting + paupières * 2	5 509,00	1 186,00	P04	L04
Lifting + paupières *4	6 061,00	1 406,00	P05	L05
Lipofilling	1 654,00	617,00	P06	L06
Oreilles décollées	1 654,00	617,00	P19	L19
Rhinoplastie	3 306,00	979,00	P07	L07
<u>c- Chirurgie esthétique de la silhouette</u>				
Mastoplastie bilatérale d'augmentation	3 856,00	1 418,00	P09	L09
Mastopexie bilatérale	3 856,00	864,00	P10	L10
Mastopexie unilatérale	2 204,00		P37	
Mastopexie bilatérale + pose d'implants mammaires	4 960,00	1 634,00	P21	L21
Changement d'implant mammaire	3 306,00	1 422,00	P11	L11
Changement d'implant mammaire suite complication (inclus cas capsulectomie)	1 763,00	0,00	P17	
Changement d'implant mammaire unilatéral suite complication (inclus cas capsulectomie)	1 487,00	0,00	P23	
Ablation bilatérale d'implants mammaires	2 204,00	597,00	P12	L12
Liposuction ou lipoaspiration (1ère zone)	2 204,00	431,00	P13	L13
Liposuction ou lipoaspiration (zone suppl.)	827,00	167,00	P14	L14
Lifting des membres (bras ou cuisses ou fesses)	3 856,00	974,00	P15	L15
Pose d'implants fessiers	5 509,00	2 183,00	P20	L20
Reprise PIP	410,00		PIP	
Abdominoplastie+mastopexie avec implant	7 494,00	0,00	P38	
Bodylifting	6 612,00	3 287,00	P22	L22
Abdominoplastie	4 408,00	972,00	P16	L16
<u>d-Implantologie</u>				
Grefe osseuse niveau 0	924,00	411,00		
Grefe osseuse niveau 1	1 950,00	514,00	P08	L08

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE
GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE

Code CCAM	Libellé	Tarifs 2015
Appareil Digestif		
HDMA002	Uvulopharyngoplastie avec laser	544,00
HDMA005	Uvulopharyngoplastie sans laser	544,00
HDQP002	Exploration du flux aérien bucco-naso-pharyngé par débitmétrie, pour étude de la fonction vélopalatine	61,00
HENE001	Séance de destruction photodynamique de lésion de l'œsophage et/ou de l'estomac avec laser, par oeso-gastro-duodéoscopie	115,00
HFQD001	Manométrie gastro-duodéno-jéjunale avec enregistrement de l'activité antro-pyloro-duodénale	81,00
HGQD001	Manométrie duodénojéjunale	115,00
HKKA001	Changement d'un électrostimulateur du muscle sphincter externe de l'anus ou d'un lambeau de plastique de ce muscle	184,00
HKLA001	Implantation d'un électrostimulateur du muscle sphincter externe de l'anus ou d'un lambeau de plastique de ce muscle	194,00
HPGA002	Ablation d'un ballon intrapéritonéal, par laparotomie	182,00
HPPC004	Libération de l'extrémité distale du cathéter d'un système diffuseur implanté pour insulinothérapie intrapéritonéale, par coelioscopie	149,00
HRQP001	Surveillance tonométrique continue du pH intramuqueux gastrique ou colique et/ou du gradient gastroartériel ou coloartériel de la PCO2, par 24 heures	104,00
ZCNH001	Sclérose d'un kyste intraabdominal par injection d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage échographique et/ou radiologique	142,00
ZCNH002	Sclérose de tumeur intraabdominale par injection intralésionnelle d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage scanographique	252,00
ZCNH003	Sclérose de kyste intraabdominal par injection d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage scanographique	197,00
ZCNH004	Sclérose de plusieurs kystes intraabdominaux par injection d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage échographique et/ou radiologique	142,00
ZCNH005	Sclérose de tumeur intrabdominale par injection intralésionnelle d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage échographique et/ou radiologique	188,00
ZZQL008	Mesure de la production respiratoire d'isotope stable	69,00
Cardiologie		
DAQL006	Tomoscintigraphie myocardique par émission de positons, avec tépographe (caméra TEP) dédié	1295,00
DEQA001	Electrocardiographie avec implantation souscutanée d'un dispositif d'enregistrement continu	332,00
DHPF001	Recanalisation de la veine cave supérieure sans pose d'endoprothèse, par voie veineuse transcutanée	819,00
DZFA004	Exérèse d'un greffon de transplantation du cœur avec pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire interne, par thoracotomie avec CEC	2731,00
DZSA900	Suppression d'une anastomose palliative au cours d'une correction chirurgicale secondaire de cardiopathie congénitale, avec CEC	115,00
EQGA003	Ablation d'un dispositif d'assistance circulatoire interne ou externe, en dehors d'un dispositif de contrepulsion diastolique intraaortique, par thoracotomie sans CEC	947,00
EQGA004	Ablation d'un dispositif d'assistance circulatoire interne ou externe, en dehors d'un dispositif de contrepulsion diastolique intraaortique, par thoracotomie avec CEC	2107,00
EQKA002	Changement d'un système d'assistance circulatoire mécanique ventriculaire, par thoracotomie avec CEC	2107,00
EQKA003	Changement d'un système d'assistance circulatoire mécanique ventriculaire, par thoracotomie sans CEC	922,00
EQLA003	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire externe, par thoracotomie sans CEC	922,00
EQLA004	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire externe, par thoracotomie avec CEC	2107,00
EQLA005	Pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire externe, par thoracotomie sans CEC	922,00

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE
GENERALE**

PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE

Code CCAM	Libellé	Tarifs 2015
EQLA006	Pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire externe, par thoracotomie avec CEC	2357,00
EQLA007	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire interne, par thoracotomie sans CEC	922,00
EQLA008	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire interne, par thoracotomie avec CEC	2107,00
EQLA009	Pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire interne, par thoracotomie sans CEC	922,00
EQLA010	Pose d'une prothèse mécanique biventriculaire orthotopique, par thoracotomie avec CEC	2357,00
EQLA011	Pose d'un dispositif interne d'assistance circulatoire, en dehors de la circulation extracorporelle (CEC) et de ventricule artificiel, par thoracotomie sans CEC	922,00
EQQM004	Mesure de la distance de marche sur tapis roulant ou par enregistrement électromagnétique, avec mesures de la pression systolique résiduelle de cheville et du temps de récupération (test de Strandness) par doppler continu transcutané ou pléthysmographie	19,00
EQQP008	Enregistrement ambulatoire discontinu de la pression intraartérielle par méthode non effractive pendant au moins 24 heures (MAPA) (Holter tensionnel)	108,00
EQQP009	Mesure de la pulsabilité artérielle par débitmétrie électromagnétique ou par impédance (irrigraphie)	19,00
EQQP010	Mesure de la compliance artérielle	10,00
EQRM001	Epreuve d'effort sur tapis roulant, avec électrocardiographie discontinue, examen doppler continu des artères des membres inférieurs et mesure de l'index de pression systolique	92,00
EZLA001	Implantation souscutanée d'un site d'accès vasculaire pour circulation extracorporelle	200,00
GLQP006	Mesure de la réponse au dioxyde de carbone (CO2) par établissement d'une courbe réponse ventilatoire / concentration de CO2	83,00
GLQP014	Mesure du débit expiratoire maximal par technique de compression	69,00
Chirurgie Maxillo-Faciale et dentaire		
HBBA001	Obturation d'une résorption radiculaire dentaire externe, par abord parodontal	38,00
HBBA002	Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents	38,00
HBBA003	Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents	38,00
HBBA004	Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus	38,00
HBDD008	Contention peropératoire des arcades dentaires par arc vestibulaire continu	243,00
HBDD014	Contention peropératoire des arcades dentaires par un arc vestibulaire continu sur l'une, par autre moyen sur l'autre	243,00
HBED005	Autogreffe d'une dent sur arcade, dans un site naturel ou préparé chirurgicalement	93,00
HBED023	Greffé épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un secteur de 1 à 3 dents	300,00
HBED024	Greffé épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un sextant	600,00
HBFA006	Gingivectomie à biseau externe sur un secteur de 1 à 3 dents	53,00
HBFD014	Amputation et/ou séparation radiculaire ou coronaradiculaire d'une dent	63,00
HBGB001	Curetage alvéole dent	35,00
HBGB006	Surfaçage radiculaire dentaire sur un sextant	53,00
HBLD012	Pose d'une infrastructure coronaire sur 1 implant	138,00
HBLD013	Pose d'infrastructure coronaire sur 4 implants	138,00
HBLD017	Pose d'infrastructure coronaire sur 2 implants	138,00
HBLD019	Pose d'un plan de guidage des mouvements antéropostérieurs mandibulaires	138,00
HBLD020	Pose d'un appareil de posture mandibulaire (cale)	138,00
HBLD021	Pose d'infrastructure coronaire sur 3 implants	138,00
HBLD022	Pose de prothèse transitoire base résine de 9 à 13 dents	478,00
HBLD025	Pose de prothèse transitoire base résine de 5 à 8 dents	383,00
HBLD028	Pose de prothèse transitoire base résine de 1 à 4 dents	383,00
HBLD032	Pose de prothèse transitoire base résine complète unimaxillaire	569,00

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE
GENERALE**

PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE

Code CCAM	Libellé	Tarifs 2015
HBLD034	Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire collée	57,00
HBLD036	Pose d'une couronne dentaire céramométallique ou en équivalent minéraux	456,00
HBLD037	Pose d'une couronne dentaire transitoire	57,00
HBLD045	Application dentaire d'un vernis de reminéralisation sur une arcade	30,00
HBLD049	Pose d'une prothèse plurale dentoportée ou implantoportée comportant 2 piliers d'ancrage métalliques et un élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux	979,00
HBLD052	Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extracoronaire par attelle composite collée, sur 1 à 6 dents	63,00
HBLD056	Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire	100,00
HBLD057	Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire	120,00
HBMA001	Plastie mucogingivale par lambeau déplacé latéralement, coronairement ou apicalement	171,00
HBMA003	Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par autogreffe osseuse	61,00
HBMA004	Régénération parodontale sur un sextant	228,00
HBMD003	Séance de renouvellement de l'obturation radiculaire d'une dent permanente immature à l'hydroxyde de calcium	21,00
HBMD004	Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible	233,00
HBMD005	Séance d'éclaircissement des dents pulpées	63,00
HBMD006	Reconstitution coronaire provisoire pour acte endodontique sur dent délabrée	29,00
HBMD007	Réfection des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	210,00
HBMD009	Rescellement et/ou recollage de 3 ancrages d'une prothèse dentaire fixée, ou plus	26,00
HBMD014	Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée sur une dent	63,00
HBMD018	Séance de préparation (mise en condition) tissulaire des surfaces d'appui muqueux d'une prothèse dentaire, sur une arcade	46,00
HBMD019	Révision des piliers implantoportés d'une prothèse dentaire	138,00
HBMD048	Pose d'une facette céramique collée sur une dent d'un secteur incisivocanin	399,00
HBQP001	Transformation d'un guide radiologique préimplantaire en guide chirurgical	158,00
HBQD001	Bilan parodontal	23,00
LAF900	Craniectomie décompressive	250,00
LANC001	Meulage extracrânien de la voûte du crâne, par vidéo-chirurgie	269,00
LAPB001	Dégagement et activation de 4 implants intraosseux	300,00
LAPB002	Dégagement et activation d'un implant intraosseux	75,00
LAPB003	Dégagement et activation de 3 implants intraosseux	225,00
LAPB004	Dégagement et activation de 2 implants intraosseux	150,00
LAPB005	Dégagement et activation de 5 implants intraosseux	375,00
LAPB006	Dégagement et activation de 6 implants intraosseux	450,00
LAPB007	Dégagement et activation de 7 implants intraosseux ou plus	525,00
LAQK004	Analyse céphalométrique craniofaciale bidimensionnelle	122,00
LAQK006	Analyse céphalométrique architecturale craniofaciale	122,00
LAQK010	Analyse céphalométrique craniofaciale bidimensionnelle avec stimulation des objectifs thérapeutiques	183,00
LBGA004	Ablation d'un implant intraosseux intrabuccal avec résection osseuse	61,00
LBGA006	Ablation de 4 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse	155,00
LBGA008	Ablation de 6 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse	188,00
LBLD004	Pose de 4 implants intraosseux intrabuccaux	3000,00
LBLD007	Pose d'un appareillage de protection dentomaxillaire	184,00
LBLD010	Pose de 2 implants intraosseux intrabuccaux	1500,00
LBLD012	Pose de dispositif intrabuccal d'expansion tissulaire pour rehaussement de crête alvéolaire	150,00
LBLD013	Pose de 3 implants intraosseux intrabuccaux	2250,00
LBLD015	Pose d'un implant intraosseux intrabuccal	750,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE
GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE

Code CCAM	Libellé	Tarifs 2015
LBLD017	Pose d'un appareillage en propulsion mandibulaire	226,00
LBLD019	Pose de moyen de liaison sur implants intrabuccaux	75,00
LBLD020	Pose de 5 implants intraosseux intrabuccaux	3750,00
LBLD025	Pose de 6 implants intraosseux intrabuccaux	4500,00
LBLD026	Pose de 7 implants intraosseux intrabuccaux	5250,00
LBMP001	Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulages des arcades dentaires et/ou sur logiciel	122,00
LBMP002	Montage directeur sur moulage d'étude des arcades dentaires	34,00
LBMP003	Réalisation de moulage d'étude des arcades dentaires	34,00
LBQK002	Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale avec tracé et analyse céphalométrique de profil	183,00
LBQK003	Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale avec tracé et analyse céphalométrique tridimensionnelle ou analyse architecturale craniofaciale, et simulation des objectifs de traitement sur moulage et/ou sur tracé céphalométrique	183,00
LBQK004	Bilan de dysmorphose dento-maxillo-faciale avec tracé et analyse céphalométrique tridimensionnelle, ou tracé et analyse architecturale craniofaciale	183,00
LBQP001	Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur	122,00
LBQP002	Enregistrement électronique des mouvements de la mandibule	41,00
LHKA900	Remplacement du disque intervertébral par prothèse	499,00
ZALP002	Pose d'une épithèse faciale plurirégionale	138,00
Chirurgie Plastique		
QBFA009	Dermolipectomie abdominale en quartier d'orange	412,00
QBFA013	Dermolipectomie abdominale sans transposition de l'ombilic, avec lipoaspiration de l'abdomen	412,00
QEMA007	Plastie d'augmentation ou de réduction de la plaque aréodommamelonnaire	219,00
QZNP006	Dermabrasion en dehors du visage	35,00
Neurologie		
ACQC001	Exploration intracrânienne, par vidéochirurgie	375,00
AHKA003	Changement du générateur d'un stimulateur électrique de restauration de la motricité du membre	200,00
AHQP005	Electromyographie du diaphragme par électrodes de surface, sans épreuve de stimulation du	35,00
AHQP007	Electromyographie du diaphragme par électrodes de surface, avec épreuve de stimulation du	42,00
ALQP001	Enregistrement des potentiels évoqués cognitifs événementiels	69,00
ANRP001	Séance d'hypnose à visée antalgique	27,00
Ophthalmologie		
BADA007	Fixation du sourcil au rebord supraorbitaire	108,00
BAFA003	Résection cutanée suprasourcilière bilatérale	437,00
BAFA016	Résection graisseuse unilatérale des paupières, par abord conjonctival	280,00
BAFA017	Résection graisseuse bilatérale des paupières, par abord conjonctival	560,00
BAFA018	Résection cutanée suprasourcilière unilatérale	219,00
BDFA006	Prélèvement unilatéral ou bilatéral de cornée avec collerette sclérale sur un sujet décédé, avec pose de prothèse	225,00
BDFP001	Photokératectomie réfractive (de confort) avec laser excimer	683,00
BDFP003	Kératomieleusis in situ avec laser excimer	1024,00
BDPA001	Kératotomie relaxante pour correction de l'astigmatisme cornéen induit	716,00
BELA002	Pose d'implant à but réfractif dans la chambre antérieure de l'œil	499,00
BEQP002	Photographies diagnostiques du segment antérieur de l'œil après instillation de colorants vitaux	21,00
BEQP007	Photographies diagnostiques du segment antérieur de l'œil	21,00
BGFA900	Sclérectomie profonde non transfixiante ou sclérokératectomie profonde, avec viscocanaliculoplastie	250,00

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE
GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE

Code CCAM	Libellé	Tarifs 2015
BGQP006	Rétinographie par stéréophotographie, clichés composés de la périphérie rétinienne ou cliché grand champ supérieur à 60°	21,00
BJQP006	Nystagmographie optocinétique avec étude des poursuites et des saccades	104,00
BLQP003	Mesure de l'acuité visuelle, par étude de la sensibilité au contraste	23,00
ORL		
CCRD001	Electrostimulation transtympanique de l'oreille interne sous anesthésie générale, avec enregistrement	99,00
CDQP004	Enregistrement des produits de distorsion des otoémissions	65,00
CDQP009	Enregistrement des otoémissions	65,00
CDRP001	Electrostimulation des acouphènes	35,00
CEQP002	Statokinésimétrie avec stabilométrie	69,00
GAGD001	Ablation unilatérale ou bilatérale de prothèse de calibrage de la cavité nasale	115,00
GALD001	Pose unilatérale ou bilatérale de prothèse de calibrage de la cavité nasale	344,00
GAQE003	Endoscopie de la cavité nasale, par voie nasale	61,00
GBBA002	Comblement préimplantaire sousmuqueux du sinus maxillaire	269,00
GLKP001	Changement du revêtement interne d'un masque facial de ventilation nasale	122,00
Orthopédie		
NKQP002	Analyse baropodométrique de la marche	23,00
PAKB001	Changement de fiche ou broche d'un fixateur externe ou d'un système externe d'allongement osseux	61,00
PALB900	Injection intraosseuse de moelle	275,00
PEQP004	Analyse métrologique de la posture, de la locomotion et/ou des gestuelles chez un patient monodéficient	23,00
Urologie		
JHLB001	Injection thérapeutique d'agent pharmacologique vasoactif dans les corps caverneux du pénis, par voie transcutanée	23,00
JRQP001	Débitmétrie mictionnelle	28,00

**TARIFS DES RECETTES ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

VIII/ Actes NGAP pour la consultation des Voyageurs - PRIX TTC

Code	Libellé	Lettre Clé	Tarifs 2015 TTC en Euros	
KI	Acte de vaccination	K		1.00
	AVAXIM	MC	16,35	
	BCG Pasteur		11,52	
	BEXSERO		90,08	
V-BOU	BOOSTRIX	MC	20,00	
V-DUK	DUKORAL	VNR	43,00	
V-ENC	ENCEPUR	VNR	31,00	
V-HB1	ENGERIX B10	MC	10,42	
V-HB2	ENGERIX B20	MC	10,42	
V-GRI	GRIPPE	VNR	6,14	
V-HA2	HAVRIX 1440	VNR	24,66	
V-HA1	HAVRIX 720	VNR	16,35	
V-INF	INFANRIX QUINTA		27,21	
V-INF	INFANRIX HEXA	MC	40,04	
V-IXO	IXIARO	VNR	85,00	
	MENINGITEC	MC	23,59	
V-MAC	MENINGO A+C	VNR	29,00	
V-MVO	MENVEO	VNR	54,00	
V-NEIS	NEISVAC	MC	23,59	
	MENJUGATEKIT	VNR	23,59	
V-NIM	NIMENRIX	VNR	31,00	
V-PENT	PENTAVAC	VAC	27,21	
V-PNE	PNEUMO 23	MC	13,56	
	PREVENAR		56,72	
V-ROR	PRIORIX	MC	14,75	
V-RAG	RAGE	VNR	25,00	
V-REP	REPEVAX	MC	25,00	
V-REV	REVAXIS	MC	9,98	
V-ROU	ROUVAX	VNR	5,98	
V-SPIR	SPIROLEPT	VNR	46,00	
V-FJ	STAMARIL	VAC	36,00	
V-TETRA	TETRAVAC	MC	14,88	
V-	TICOVAC Adulte	VNR	39,00	
V-TIC1	TICOVAC Enfant	VNR	39,00	
V-AB2	TWINRIX adultes	VNR	30,00	
V-AB1	TWINRIX Enfants	VNR	23,00	
V-TYA	TYAVAX	VNR	64,00	
V-TYP	TYPHIM	VNR	30,00	
	VARILRIX	MC	41,24	

**TARIFS DES PRESTATIONS DIVERSES ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

Libellé	Tarifs 2015 en €
IX/ PROTOCOLES DE RECHERCHE CLINIQUE - LOI HURIET	
IV/1 - LES PROMOTEURS PRIVES	
1- Frais fixes forfaitaires par protocole	
a- Forfait administratif	
- Centre associé	200,00
- Centre coordonateur	300,00
b- Forfait pharmaceutique	
- Forfait de base incluant la 1ère année	500,00
- par année supplémentaire	200,00
c- Sous-total	900 € ou 1200 €
2- Forfait de mise en place	
a- Forfait pour réunion de mise en place	
- Recherche simple	300,00
- Recherche complexe	600,00
3- Surcoûts hors frais de personnel	
a- Frais pharmaceutiques	
- Dispensation nominative pour la 1ère ordonnance	28,00
- Dispensation pour le renouvellement d'ordonnance	28,00
- Randomisation	10,00
- Prestations supplémentaires	selon prestation + 15% de frais de gestion
b- Examens supplémentaires	
- ECG	DEQP003 soit
- Scanner	Au cas par cas
- IRM	268 € + 3CS (23,00) soit 337,00
- Biochimie	actes nomenclaturés
c- Hospitalisation	
- hospitalisation complète : 210 € + 2 h temps méd (66 €) + 2 h temps IDE (30,60€)	621,00
- hospitalisation de jour : 125 € + 1 h temps méd (66 €) + 1 h temps IDE (30,60€)	332,00
4- Surcoûts en personnel/patient	
a- Personnel non médical (infirmière et sage-femme)	tarif horaire
IDE	38,00
ARC	40,00
TEC	40,00
Technicien de laboratoire	38,00
b- Personnel médical	
Consultation Spécialisée	25,00
Temps médecin	66,00
5- Participation du CIC	
	selon prestation
6- Autres	
Frais de gestion : courrier, fax, téléphone...	frais réels
- Recherche simple	2 € / patient / visite
- Recherche complexe	4 € / patient / visite
7 - Participation du CRB-T	
	selon prestation
IV/2 - LES PROMOTEURS PUBLICS	
1- Pharmacie	

**TARIFS DES PRESTATIONS DIVERSES ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

Libellé	Tarifs 2015 en €
Produits pharmaceutiques ou dispositifs médicaux supplémentaires par rapport au traitement habituel des patients	frais réels
<u>2- Actes médico-techniques et professionnels supplémentaires par rapport au traitement habituel des patients</u>	
a- Actes nomenclaturés (hors scanner, IRM, scintigraphie)	valeur lettres clés au cas par cas
b- Actes hors nomenclature (hors scanner, IRM, scintigraphie)	forfait technique + valeur lettres clés au cas par cas
c- Scanner	Coût CCAM + Forfait
d- IRM	Coût CCAM + Forfait
e- Scintigraphie	radio-éléments + valeur lettres clés
f- Biologie	actes nomenclaturés
<u>3- Personnel</u>	
Personnel non médical	tarif horaire
<u>4- Autres</u>	frais réels

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE
GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

Libellé	Tarifs 2015 en €
VII/ PRESTATIONS DE SOINS DIVERSES	
a- Ophtalmologie	
Forfait contactologie (lentilles)	110,00
Forfait laser excimer 1	600,00
Forfait laser excimer 2	750,00
Forfait laser lasique 1	900,00
Forfait laser lasique 2	1 050,00
Forfait Cross Linking avec kit lontophorèse	320,00
Forfait Cross Linking sans kit lontophorèse	120,00
IMPLANT ACRI.LISA 366D TR	122,00
IMPLANT ACRI.LISA 366D TR	68,00
IMPLANT ACRI.LISA TORIC TR	435,00
IMPLANT ACRI.LISA 366D PT	220,00
IMPLANT MYOPIE ARTISAN	116,05
IMPLANT AR40	91,79
IMPLANT ACRI.LISA TORIC PT	530,00
IMPLANT ICARE MYOPIE H-24	550,00
IMPLANT POUR GRANDE MYOPIE	527,50
b- Divers	
Tests audiométriques "Audio 4" élaborés par le réseau Audition 37(1)	35,00
Chambres individuelles à un lit MCO	40,00
Chambres individuelles à un lit SSR Ermitage	30,00
Consultations de diététique (réalisée en soins externes)	20,00
Participation à circoncision	150,00
Tarif journalier "Nourrisson accompagnant"	15,00
Atelier diététique	5,00

ECOLE	Tarifs 2015 en Euros
1- INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS	
<i>a- Formation initiale</i>	
- frais de scolarité (scolarité entière)	2 614,00
- frais de scolarité, module 1	595,00
- frais de scolarité, module 2	396,00
- frais de scolarité, module 3	198,00
- frais de scolarité, module 4	396,00
- frais de scolarité, module 5	396,00
- frais de scolarité, module 6	198,00
- frais de scolarité, module 7	198,00
- frais de scolarité, module 8	198,00
- frais de concours / sélection	115,00
<i>b- Formation auxiliaire ambulancier</i>	782,00
2- IFTLM	
<i>a - Formation initiale:</i>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	184,00
- frais de scolarité	8 800,00
- frais de concours / sélection	115,00
- autres frais : location de vêtement professionnel par année	32,00
<i>b - Formation continue (par personne et par jour) :</i>	85,00
<i>c - Certificat de capacité à effectuer des prélèvements sanguins :</i>	
- épreuve admissibilité	20,00
- épreuve admission	50,00
3- IFCS	
<i>a - Formation cadre :</i>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	256,00
- frais de scolarité	8 963,00
- Cours partiel : frais de scolarité	4 568,00
- frais de concours / sélection	115,00
<i>b - Cycle préparatoire : frais de scolarité</i>	2 028,00
<i>c - Formation continue (par personne et par jour) :</i>	85,00
4- IBODE	
<i>a - Formation IBODE :</i>	

ECOLES	Tarifs 2015 en Euros
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	184,00
- frais de scolarité (pour 18 mois de scolarité)	10 136,00
- frais de concours / sélection	115,00
<i>b - Cycle préparatoire (coût par personne et par jour) : frais de scolarité</i>	144,00
<i>c - Cycle d'adaptation à l'emploi (coût par personne et par jour) :</i>	85,00
5- IADE	
<i>a - Formation IADE :</i>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	184,00
- frais de gestion universitaire	
- 1ère année	75,00
- 2ème année (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	261,10
- frais de scolarité (par année)	
- 1ère année	5 049,00
- 2ème année	4 758,00
- frais de concours / sélection	115,00
<i>b - Cycle préparatoire : frais de scolarité</i>	882,00
<i>c - Formation continue (par personne et par jour) :</i>	85,00
6- IFSI	
<i>a - Formation initiale :</i>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	184,00
- frais de concours / sélection	115,00
- frais de concours PACES (oral)	60,00
- frais de scolarité destinés aux promotions professionnelles	6 200,00
- autres frais : location de vêtements professionnels	
- par année	32,00
- pour l'ensemble de la formation	96,00
<i>c - Formation continue (par personne et par jour) :</i>	85,00
7- ECOLE DE SAGES-FEMMES	
<i>a - Formation initiale :</i>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	Droits payés à l'université
- Frais de scolarité	7 400,00

**TARIFS DES PRESTATIONS DIVERSES ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

ECOLES	Tarifs 2015 en Euros
- autres frais : location de vêtements professionnels - par année - pour l'ensemble de la formation	32,00 128,00
<i>b - Formation continue (par personne et par jour) :</i>	85,00
8- IFMEM	
<i>a - Formation initiale :</i> - droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et - frais de scolarité - frais de concours / sélection - autres frais : location de vêtements professionnels (par année)	184,00 6 800,00 115,00 32,00
<i>b - Formation continue (par personne et par jour) : frais de scolarité</i>	124,00
9- IFAS	
<i>a- Formation initiale :</i> - frais de scolarité - frais de concours / sélection - frais de concours BAC PRO : ASSP/SAPAT	4 600,00 115,00 50,00
<i>b - Cours partiel</i> - ASSP : Accompagnement, soins, services à la personne - SAPAT : Services aux personnes et aux territoires	2 804,88 3 141,46
<i>c- Formation continue destinée aux aides soignantes et aux auxiliaires de puériculture dont le diplôme est antérieur à 2006 (par personne et par jour)</i>	85,00
10- PPH	
<i>a - Formation :</i> - droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et - frais de scolarité - frais de concours / sélection	184,00 6 235,00 115,00
<i>b - Module de positionnement professionnel (VAE) :</i> - frais de scolarité Module 1 - frais de scolarité Module 2 - frais de scolarité Module 3 - frais de scolarité Module 4 - frais de scolarité Module 5 - frais de scolarité Module 6 - frais de scolarité Module 7 - frais de scolarité Module 8	624,00 639,00 465,00 1 400,00 888,00 1 274,00 265,00 680,00
<i>c - Formation continue et préparation aux concours (par personne et par jour) : frais de scolarité</i>	85,00

TARIFS DES PRESTATIONS DIVERSES ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE
PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

ECOLES	Tarifs 2015 en €uros
11- Centre de Ressources Documentaires	
Revue	16,00
Livre de base (sans images)	23,00
Livre technique (avec images)	96,00



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Décision n ° 2014338-0002

signé par
Le Directeur du Centre Hospitalier du Chinonais - Patrick FAUGEROLAS

le 04 Décembre 2014

37_Centres hospitaliers
Centre hospitalier du Chinonais

Décision de fixation des tarifs des recettes au
1er janvier 2015

CENTRE HOSPITALIER DU CHINOIS
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Décision de fixation des tarifs des recettes au 1^{er} janvier 2015

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment son article R.6145-36 3^e alinéa relatif à la fixation de certains tarifs,

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 février 2007 nommant Monsieur Patrick FAUGEROLAS, Directeur du Centre Hospitalier du Chinois.

Décide :

à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs ci-dessous mentionnés sont applicables.

I/ PRESTATIONS HOTELIÈRES ET LOGISTIQUES

I/ 1- Téléphone

Ouverture de ligne : 2€

Forfait 1 : 4 €

Forfait 2 : 6 €

Forfait 3 : 9 €

I/ 2- Prestations alimentaires

a- Prix des repas

Personnel et stagiaires : 4,70 €

Accompagnants

- Petit-déjeuner : 2,50 €,

- Déjeuner ou dîner : 12 €,

- Repas fournis à l'extérieur ASSAD : 5,50 €

I/ 3- Tarifs des locaux pour le personnel (hébergement)

- Chambre (par nuit) 28 €,

- Studio (par nuit) : 60 €

I/ 4- Tarifs hébergement accompagnant

- Studio famille (par nuit) : 30 €

- lit accompagnant (par nuit) : 12 €

I/ 5- Frais de communication du dossier médical

Facturation du support

- Copie A4 : 0,25 €

- Copie A3 : 0,30 €

- Frais postaux en RAR : suivant les tarifs de la poste

II/ PRESTATIONS DE SOINS OU LIEES AUX SOINS

- Chambres particulières : 30 €,

- Chambres particulières, service de Psychothérapie Adulte : 20€

- Consultations de diététique (réalisées en soins externes) : tarif de la consultation sage-femme en vigueur

III/ PRESTATIONS LIEES AU DECES

- Prix du tarif journalier en chambre mortuaire : 76€,

- Cérémonies religieuses :

Enfant : 37 €

Adulte : 74€

IV/AUTRES PRESTATIONS

- Eau : tarifs Véolia



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014343-0001

signé par
Pour le Préfet et par délégation, pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire, le
Directeur Adjoint : signé Bruno PÉPIN

le 09 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Arrêté portant agrément d'un service à la
personne délivré à "Munerys Services" à Tours

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE

UNITE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

ARRETÉ portant agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP 507536910 – « MUNERYS SERVICES » à Tours

Le préfet de l'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de L'Ordre National du Mérite,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1,
Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail et notamment son point 66,
Vu l'agrément attribué le 15 septembre 2009 à l'organisme « MUNERYS SERVICES »,
Vu la demande d'agrément de renouvellement automatique présentée par Monsieur Alain GROSMAN en qualité de Gérant,
Vu le certificat délivré le 22 juillet 2014 par QUALICERT,

ARRETE :

ARTICLE 1 - L'agrément de l'organisme « MUNERYS Services », dont le siège social est situé « 70 avenue de Grammont 37000 TOURS » est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 15 septembre 2014.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

ARTICLE 2 - Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- Garde d'enfants à domicile, en-dessous de trois ans - Indre-et-Loire (37).
- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux - Indre-et-Loire (37).
- Accompagnement des enfants de moins de trois ans, des personnes âgées ou Handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante) - Indre-et-Loire (37)
- Garde-malade à l'exclusion des soins - Indre-et-Loire (37).
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement - Indre-et-Loire (37).
- Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété - Indre-et-Loire (37).

ARTICLE 3 - Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

ARTICLE 4 - Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité Territoriale.

ARTICLE 5 - Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 -Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

ARTICLE 7 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de l'Indre-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique - Direction Générale des Entreprises - Mission des Services à la Personne, 6 Rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 Rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet

Fait à Tours, le 9 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur Régional,
Pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire,
Le Directeur Adjoint,
Bruno PÉPIN



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014345-0001

signé par
Pour le Préfet et par délégation, la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire de la
Directe Centre : signé Martine BELLEMÈRE- BASTE

le 11 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Arrêté portant décision d'agrément d'un accord
relatif à l'emploi des travailleurs handicapés -
Commissariat à l'Energie Atomique à Monts

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE

UNITE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

ARRETÉ portant décision d'agrément d'un accord relatif à l'emploi des travailleurs handicapés

Le préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
Vu le décret 2005/1694 du 29 décembre 2005 pris pour l'application de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
VU les articles L 5212-8 du code du travail relatif aux accords de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement agréé prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés,
Vu les articles L 5212-17 et R 5212-12 à R5212-18 du Code du Travail,
Vu la Circulaire DGEFP n°2009-16 du 27 mai 2009 relative à l'évaluation des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés conclus dans le cadre de l'article L 5212-8 du code du travail,
Vu le Décret 2006/665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
Vu les articles R 5112-11, R 5112-13, R 5112-14, R 5112-15 et R5112-16 du code du travail relatifs à la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et de ses formations spécialisées,
Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2013 portant nomination des membres de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et de ses formations spécialisées,
VU l'arrêté du 16/04/2013 portant subdélégation de signature de Monsieur Patrice GRELICHE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre dans le cadre des attributions et compétences de M. Jean-François DELAGE, préfet du département d'Indre et Loire
VU l'accord d'entreprise relatif à l'emploi des personnes handicapées conclu le 10 janvier 2014 pour les années 2014 à 2016 entre le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) Le Ripault et l'ensemble des organisations syndicales.
VU la demande d'agrément présentée le 14 octobre 2014,
Considérant l'avis favorable de la Commission Emploi du Comité Départemental de l'Emploi en sa séance du 13 novembre 2014,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - L'accord d'entreprise relatif à l'emploi des personnes handicapées du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) pour l'établissement Le Ripault conclu le 10 janvier 2014 est agréé pour 3 ans à compter du 1er janvier 2014.

ARTICLE 2 - Des bilans intermédiaires de cet accord seront présentés à la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire de la DIRECCTE Centre au plus tard le 28 février 2015 et 2016 pour évaluer les résultats de sa mise en oeuvre. Le bilan définitif sera présenté dans les mêmes conditions au plus tard le 28 février 2017.

ARTICLE 3 - La Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire de la DIRECCTE Centre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, le 11 décembre 2014
Pour le Préfet et par délégation du Direccte
La Directrice de l'Unité Territoriale 37
Martine BELLEMERE-BASTE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014345-0002

signé par
Pour le Préfet et par délégation, la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire de la
Direccte Centre : signé Martine BELLEMÈRE- BASTE

le 11 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Arrêté portant décision d'agrément d'un accord
relatif à l'emploi des travailleurs handicapés -
TRI 37 à La Riche

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE

UNITE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

ARRETÉ portant décision d'agrément d'un accord relatif à l'emploi des travailleurs handicapés

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
Vu le décret 2005/1694 du 29 décembre 2005 pris pour l'application de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
VU les articles L 5212-8 du code du travail relatif aux accords de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement agréé prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés,
Vu les articles L 5212-17 et R 5212-12 à R5212-18 du Code du Travail,
Vu la Circulaire DGEFP n°2009-16 du 27 mai 2009 relative à l'évaluation des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés conclus dans le cadre de l'article L 5212-8 du code du travail,
Vu le Décret 2006/665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
Vu les articles R 5112-11, R 5112-13, R 5112-14, R 5112-15 et R5112-16 du code du travail relatifs à la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et de ses formations spécialisées,
Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2013 portant nomination des membres de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et de ses formations spécialisées,
VU l'arrêté du 16/04/2013 portant subdélégation de signature de Monsieur Patrice GRELICHE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre dans le cadre des attributions et compétences de M. Jean-François DELAGE, préfet du département d'Indre et Loire
VU l'accord d'entreprise relatif à l'emploi des personnes handicapées conclu le 21 mars 2013 pour les années 2013 à 2015 entre TRI 37 et les représentants du Comité d'Entreprise de l'Etablissement,
VU la demande d'agrément présentée le 14 octobre 2014,
Considérant l'avis favorable de la Commission Emploi du Comité Départemental de l'Emploi en sa séance du 13 novembre 2014,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - L'accord d'entreprise relatif à l'emploi des personnes handicapées de l'entreprise TRI 37 conclu le 21 mars 2013 est agréé pour 2 ans à compter du 1er janvier 2014.

ARTICLE 2 - Un bilan intermédiaire de cet accord sera présenté à la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire de la DIRECCTE Centre au plus tard le 28 février 2015 pour évaluer les résultats de sa mise en oeuvre. Le bilan définitif sera présenté dans les mêmes conditions au plus tard le 28 février 2016.

ARTICLE 3 - La Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire de la DIRECCTE Centre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, le 11 décembre 2014
Pour le Préfet et par délégation du Direccte
La Directrice de l'Unité Territoriale 37
Martine BELLEMERE-BASTE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014349-0001

signé par
La Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire de la Direccte Centre : signé Martine BELLEMÈRE- BASTE

le 15 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Arrêté portant refus de dérogation au repos dominical à la SARL GMB HAIRDRESSER - Pascal COSTE à CHAMBRAY LES TOURS

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA RÉGION CENTRE

UNITÉ TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ portant refus de dérogation à la règle du repos dominical

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite;

VU les articles L.3132-20 à L.3132-22 et R.3132-17 du Code du Travail,

VU la demande présentée le 24 novembre 2014 par la SARL GMB Hairdresser – Pascal COSTE (C.C Auchan à Chambray les Tours), afin d'employer quatre salariés le dimanche 21 décembre 2014.

APRES consultation du Conseil Municipal de Chambray les Tours, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine, de la Chambre Professionnelle de la Coiffure, du MEDEF et de la CGPME, des organisations syndicales de salariés C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.T., F.O. et C.F.E./C.G.C,

CONSIDÉRANT l'avis défavorable donné par la Chambre Professionnelle de la Coiffure et de la CGT,

CONSIDÉRANT le fait que le jour de Noël tombant un jeudi, l'argument selon lequel l'ouverture le dimanche permettrait à la clientèle de planifier leur rendez-vous n'est pas susceptible de constituer le préjudice au public requis par l'article L.3132-20 du Code du Travail

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'il n'est pas établi que le refus de la dérogation sollicitée pour le dimanche 21 décembre 2014 compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement,

SUR avis de la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire,

SUR proposition de M le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La demande de dérogation présentée par la SARL GMB Hairdresser – Pascal COSTE (C.C Auchan à Chambray les Tours) est refusée pour le dimanche 21 décembre 2014.

ARTICLE 2 - M le Secrétaire Général de la Préfecture, Mme la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire de la DIRECCTE Centre, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et tous les autres agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Tours, le 15 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation

La Directrice de l'Unité Territoriale

Martine BELLEMÈRE-BASTE.



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Autre n °2014342-0001

signé par
Pour le Préfet et par délégation, pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire, le
Directeur Adjoint : signé Bruno PÉPIN

le 08 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "Carré BTP" à Manthelan

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE

UNITE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le N° SAP 535325773 - N° SIRET : 535 325 773 00013 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5, Le préfet de l'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de l'Indre-et-Loire, le 5 décembre 2014, par Monsieur Raphaël CARRE en qualité de responsable, pour l'organisme « CARRE BTP » dont le siège social est situé « 12 Route de Sainte Maure 37240 MANTHELAN » et enregistré sous le N° SAP 535325773 pour les activités suivantes :

- Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains ».

Ces activités sont effectuées en qualité de mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 8 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur Régional,
Pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire,
Le Directeur Adjoint,
Bruno PÉPIN



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Autre n °2014342-0002

signé par
Pour le Préfet et par délégation, pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire, le
Directeur Adjoint : signé Bruno PÉPIN

le 08 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "mikaelberrymultiservices" à Bossay- sur- Claise

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE

UNITE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le numéro enregistré sous le N° SAP534370069 - N° SIRET : 53437006900013 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5, Le préfet de l'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de l'Indre-et-Loire, le 1^{er} décembre 2014, par Monsieur Mikael BERRY en qualité d'auto-entrepreneur, pour l'organisme « mikaelberrymultiservices » dont le siège social est situé « 10 Sainte Catherine 37290 BOSSAY SUR CLAISE » et enregistré sous le N° SAP 534370069 pour les activités suivantes :

- Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains ».

Ces activités sont effectuées en qualité de mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Tours, le 8 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur Régional,
Pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire,
Le Directeur Adjoint,
Bruno PÉPIN



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Autre n °2014342-0003

signé par
Pour le Préfet et par délégation, pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire, le
Directeur Adjoint : signé Bruno PÉPIN

le 08 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "Steeve Saint-Albin Coatching Sportif" à Tours

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE

UNITE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le enregistré sous le N° SAP 791174105 - N° SIRET : 791 174 105 00019 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de l'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de l'Indre-et-Loire, le 3 décembre 2014, par Monsieur STEEVE SAINT-ALBIN en qualité d'Auto-Entrepreneur, pour l'organisme « STEEVE SAINT-ALBIN COACHING SPORTIF » dont le siège social est situé « 10 Rue des Bleuets 37100 TOURS » et enregistré sous le N° SAP 791174105 pour les activités suivantes :

• Cours à domicile, sauf :

- les activités de conseil ou d'accompagnement de la personne (coaching, les cours de nutrition, le « relooking », ...);
- les cours de natation, d'équitation, de tennis (lorsqu'ils ne sont pas dispensés au domicile).

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Tours, le 8 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur Régional,
Pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire,
Le Directeur Adjoint,
Bruno PÉPIN



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Autre n °2014343-0002

signé par
Pour le Préfet et par délégation, pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire, le
Directeur Adjoint : signé Bruno PÉPIN

le 09 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "Munerys Services" à Tours

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE**

UNITE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le numéro enregistré sous le N° SAP 507536910 - N° SIRET : 8507 536 910 00015 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de l'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de l'Indre-et-Loire, le 15 septembre 2014, par Monsieur Alain GROSMAN en qualité de Gérant, pour l'organisme «MUNERYS SERVICES» dont le siège social est situé «70 Avenue de Grammont 37000 TOURS» et enregistré sous le N° SAP 507536910 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfants à domicile au-dessus de trois ans.
- Accompagnement des enfants de plus de trois dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante).
- Soutien scolaire à domicile.
- Cours à domicile.
- Assistance informatique et internet à domicile.
- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage.
- Travaux de petit bricolage dits « Hommes toutes mains ».
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions.
- Livraison de courses à domicile.
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire.
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes.
- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services mentionnés au présent article.
- Garde d'enfants à domicile, en-dessous de trois ans - Indre-et-Loire (37).
- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux - Indre-et-Loire (37).
- Accompagnement des enfants de moins de trois ans, des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante - Indre-et-Loire (37)
- Garde-malade à l'exclusion des soins - Indre-et-Loire (37).
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement - Indre-et-Loire (37).
- Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété - Indre-et-Loire (37).

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 9 décembre 2014
Pour le Préfet et par délégation du Directeur Régional,
Pour la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire,
Le Directeur Adjoint,
Bruno PÉPIN



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Autre n °2014346-0005

signé par
Pour le Préfet et par délégation, la Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire de la
Directe Centre : signé Martine BELLEMÈRE- BASTE

le 12 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à "Nourisson Julie" à Tours

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE**

UNITE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le N° SAP 790029961 - N° SIRET : 790 029 961 00030 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de l'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une modification d'adresse suite au transfert du siège social a été présentée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de l'Indre-et-Loire, le 9 décembre 2014, par Madame NOURISSON Julie, en qualité d'Auto-Entrepreneur, pour l'organisme « NOURISSON JULIE », dont le siège social est situé « 1 Allée de Compiègne 37000 TOURS » et enregistré sous le N° SAP 790029961 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfants à domicile au-dessus de trois ans.
- Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante).
- Soutien scolaire à domicile.
- Entretien de la maison et travaux ménagers.
- Livraison de courses à domicile.

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Tours, le 12 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation du Directeur régional,
La Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre et Loire,
Martine BELLEMERE-BASTE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Décision n ° 2014346-0001

signé par
La Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire de la Direccte Centre : signé Martine BELLEMÈRE- BASTE

le 12 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

Décision relative à l'organisaon de l'intérim
des agents de contrôle des sections
d'inspection de l'Unité de Contrôle Sud de
l'Unité territoriale d'Indre- et- Loire

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE**

UNITÉ TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle des sections d'inspection du travail de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Territoriale d'Indre-et-Loire ;

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre et par délégation, la directrice de l'Unité Territoriale d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code du Travail, notamment le livre 1^{er} de la huitième partie ;

Vu le décret n°2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu la décision du 10 septembre 2014 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail pour la région Centre ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014 portant localisation et délimitation des sections d'inspection au sein des unités de contrôle ;

Vu la décision du 10 septembre 2014 portant affectation des agents de contrôle sur les sections d'inspection du travail et désignant ceux chargés de l'intérim des postes vacants ;

Vu la décision du 3 novembre 2014 portant modification de la décision du 10 septembre 2014 portant affectation des agents de contrôle des Unités de Contrôle de l'Unité Territoriale d'Indre-et-Loire ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Pendant l'absence de M. Marcel POLETTI du 1^{er} au 31 décembre 2014, Inspecteur du travail, affecté à l'Unité de Contrôle Sud, Section 11, de l'Unité Territoriale d'Indre-et-Loire, son intérim est assuré comme suit :

- jusqu'au 31 décembre 2014 : pour les décisions et le contrôle des entreprises de 50 salariés et plus de la section 15 : Mme Séverine ROLAND, inspectrice du travail ;
- du 15 au 17 décembre 2014 : pour les décisions et le contrôle des entreprises des sections 11 et 12 et des entreprises de 200 salariés et plus de la section 16 : Mme Laurence JUBIN, directrice adjointe travail, responsable de l'Unité de Contrôle Sud ;
- les 18 et 19 décembre 2014 : pour les décisions et le contrôle des entreprises des sections 11 et 12 et des entreprises de 200 salariés et plus de la section 16 : M. Didier LABRUYÈRE, inspecteur du travail ;
- du 22 au 24 décembre 2014 : pour les décisions et le contrôle des entreprises des sections 11 et 12 et des entreprises de 200 salariés et plus de la section 16 : Mme Laurence JUBIN, directrice adjointe travail, responsable de l'Unité de Contrôle Sud ;
- du 29 au 31 décembre 2014 : pour les décisions et le contrôle des entreprises des sections 11 et 12 et des entreprises de 200 salariés et plus de la section 16 : M. Didier LABRUYÈRE, inspecteur du travail.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours le 12 décembre 2014

Martine BELLEMÈRE-BASTE.



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Décision n ° 2014346-0002

signé par
La Directrice de l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire de la Direccte Centre : signé Martine BELLEMÈRE- BASTE

le 12 Décembre 2014

37_DIRECCTE UT

décision relative à l'organisation de l'intérim
de la section de l'Unité de Contrôle Nord de
l'Unité Territoriale d'Indre- et- Loire

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE**

UNITÉ TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

DÉCISION relative à l'organisation de l'intérim de la section 4 de l'Unité de Contrôle Nord de l'Unité Territoriale d'Indre-et-Loire ;

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre et par délégation, la directrice de l'Unité Territoriale d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code du Travail, notamment le livre 1^{er} de la huitième partie ;

Vu le décret n°2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu la décision du 10 septembre 2014 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail pour la région Centre ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014 portant localisation et délimitation des sections d'inspection au sein des unités de contrôle ;

Vu la décision du 10 septembre 2014 portant affectation des agents de contrôle sur les sections d'inspection du travail et désignant ceux chargés de l'intérim des postes vacants ;

Vu la décision du 3 novembre 2014 portant modification de la décision du 10 septembre 2014 portant affectation des agents de contrôle des Unités de Contrôle de l'Unité Territoriale d'Indre-et-Loire ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Pendant la vacance de poste de la section 4 de l'Unité de Contrôle Nord de l'Unité Territoriale d'Indre-et-Loire, l'intérim sera assuré comme suit du 1^{er} janvier 2015 au 28 février 2015 :

- pour les décisions et le contrôle des entreprises de 50 salariés et plus de la section 10 : Mme Séverine ROLAND, inspectrice du travail ;

- pour les décisions et le contrôle des entreprises de 50 salariés et plus de la section 4 : Mme Carole DEVEAU, inspectrice du travail ;

- pour les décisions et le contrôle des entreprises de moins de 50 salariés de la section 4 : M. Alain LAGARDE, directeur adjoint travail, responsable de l'Unité de Contrôle Nord,

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours le 12 décembre 2014
Martine BELLEMÈRE-BASTE.



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014339-0001

signé par
La Directrice départementale de la protection des populations : signé Béatrice ROLLAND

le 05 Décembre 2014

37_Direction départemental de la protection des populations (DDPP)

Arrêté fixant la composition du Comité
Technique de la DDPP 37

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS D'INDRE-ET-LOIRE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire

La directrice départementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;
VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
VU l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif au comité technique de la direction départementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire ;
VU les résultats de la consultation générale organisée le 4 décembre 2014,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique susvisé, les organisations syndicales suivantes :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FSU	1 siège	1 siège
Solidaires	1 siège	1 siège
Alliance du trèfle	1 siège	1 siège
CFDT	1 siège	1 siège

ARTICLE 2

Les organisations syndicales ci-dessus énumérées disposent d'un délai de trente jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

ARTICLE 3

L'arrêté du 20 octobre 2010 fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire est abrogé.

Fait à Tours, le 5 décembre 2014.

Signé : Béatrice ROLLAND



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n ° 2014331-0004

signé par
Pour le Préfet, par délégation, le Directeur départemental des Territoires - Signé : Laurent
BRESSON

le 27 Novembre 2014

37_Direction Départemental des Territoires (DDT)

Arrêté portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur la Creuse et la Vienne Dans les sections où celles-ci constituent limites entre les départements de la Vienne et de l'Indre- et- Loire, plan d'eau de Descartes inclus.

ARRÊTÉ
portant règlement particulier de police de la
navigation intérieure

sur la Creuse et la Vienne

dans les sections où celles-ci constituent
limites entre les départements de la Vienne et
de l'Indre-et-Loire, plan d'eau de Descartes
inclus.

LA PREFETE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES, PREFETE DE LA VIENNE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite ;

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu le code des transports, notamment son article L. 4241-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure (RGP) ;

Vu la circulaire interministérielle du 1^{er} août 2013 relative à la mise en œuvre du règlement général de police de la navigation intérieure et des règlements particuliers de police pris pour son application ;

Vu l'information préalable diffusée aux acteurs concernés ;

Sur proposition des directeurs départementaux des territoires d'Indre-et-Loire et de la Vienne ;

Arrêtent :

I-Dispositions générales

Article 1. Champ d'application

La police de la navigation est régie par les dispositions du règlement général de police de la navigation intérieure mentionné à l'article L. 4241-1 du code des transports, désigné ci-après par le sigle RGP.

Le présent règlement particulier de police de la navigation intérieure est désigné ci-après par le sigle RPP. Il s'applique sur la voie d'eau et dans les conditions visées ci-après :

Les rivières, la Creuse et la Vienne, dans les sections où celles-ci constituent la limite entre les départements de l'Indre-et-Loire et de la Vienne, plan d'eau de Descartes inclus ;

II-Obligations générales relatives à conduite

Article 2. Vitesse des bateaux (Articles R. 4241-10, alinéa 1 et R. 4241-11, 3^e alinéa du code des transports)

Les bateaux de plaisance, à l'aviron, à voile et à moteur, de tous types, ne doivent pas dépasser la vitesse de 10km/h par rapport aux rives. Toutefois cette disposition ne s'applique pas du plan d'eau de la commune de Descartes, 50 mètres en aval de l'île jusqu'à 1500 mètres en amont du pont urbain, pour les bateaux non motorisés (voile, aviron, canoë, etc...).

Les embarcations des services d'entretien, de secours, de mesure des débits, de contrôle et de police (DREAL, Direction Départementale des Territoires, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, pompiers, gendarmerie, police nationale...), ne sont pas soumises à cette interdiction, pour les besoins du service ou en situation d'urgence.

Des autorisations spéciales portant dérogation pourront être accordées en cas de manifestations diverses, concours ou régates.

Les menues embarcations, dont les bateaux de plaisance de moins de 20 mètres de longueur sont dispensés du dispositif de lecture de vitesse.

Article 3. Restrictions à certains modes de navigation (Article R. 4241-14 du code des transports)

La navigation est autorisée chaque jour, du lever au coucher du soleil.

La navigation d'engins spéciaux (hydroglisseurs, aéroglisseurs, moto aquatiques, jet ski, ski tubes, véhicules amphibie ...) est strictement interdite.

III - Obligations de sécurité

Article 4. Port du gilet de sauvetage ou d'une aide individuelle à la flottabilité. (Article R. 4241-17 du code des transports)

Le port du gilet de sauvetage ou une aide individuelle à la flottabilité est obligatoire sur les canoës et les kayaks ainsi que sur les autres bateaux et engins nautiques de moins de cinq mètres (5 mètres) de longueur.

Ces dispositifs devront être homologués, adaptés à l'activité pratiquée, aux capacités et à la morphologie de la personne, notamment des enfants compte tenu de leur taille.

Afin d'être efficace, le gilet de sauvetage ou l'aide à la flottabilité sera équipé d'une sangle sous-cutale et devra être correctement attaché avant la mise à l'eau.

Le port du gilet de sauvetage est aussi obligatoire pour les enfants de moins de douze ans (12 ans) embarqués sur tous les bateaux et engins nautiques, quelle que soit leur longueur et non équipés de garde corps continus de 1,10 mètres de hauteur.

Sur les bateaux et engins nautiques d'une longueur supérieure à cinq mètres (5 mètres), le gilet de sauvetage doit être facilement et rapidement accessible.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux licenciés et associations affiliées à une fédération française de nautisme à l'occasion de l'entraînement ou de la compétition dans les spécialités et les conditions pour lesquelles ladite fédération n'impose pas le port du gilet de sauvetage.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice d'autres dispositions réglementaires plus sévères régissant la pratique de certaines activités nautiques, notamment celles concernant les activités nautiques pratiquées dans les accueils collectifs prévues par l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.

La méconnaissance et/ou la mise en défaut dans l'application des dispositions du présent article est passible de la peine d'amende prévue pour une contravention de la 1^{ère} classe.

IV-Règles de routes

Article 5. Généralités (Article A. 4241-53-1, chiffre 1 du code des transports)

Les bateaux à passagers, les bateaux de plaisance et les autres embarcations ne doivent pas évoluer à moins de 15 mètres des berges et des autres embarcations, sauf entre canoës-kayaks.

Article 6. Passages des ponts et des barrages.*(Article A. 4241-53-26 du code des transports)*

Il est strictement interdit, par tout moyen y compris à la nage, tant par l'aval que par l'amont, de s'approcher à moins de 100 mètres des barrages et déversoirs établis en rivière, sauf pour les manœuvres d'approche des écluses. Une dérogation peut être exceptionnellement accordée notamment pour l'exécution de travaux.

Les services gestionnaires ne sont pas concernés par cette interdiction, dans le cadre exclusif du contrôle, de l'entretien et de la réparation des ouvrages dont ils ont la charge.

V-Règles de stationnement

Article 7. Amarrage *(Article A. 4241-54-4 du code des transports)*

Sur le plan d'eau de Descartes l'implantation des fiches et l'amarrage des bateaux, à l'exception des bateaux de plaisance, sont strictement interdits. Cependant, la pêche à la ligne à partir des rives demeure autorisée.

VI-Dispositions finales

Article 8. Mesures nécessaires à l'application du présent RPP *(Article R. 4241-66 du code des transports)*

Le présent règlement particulier de police est pris :

Par arrêté conjoint des préfets des départements de la Vienne et de l'Indre-et-Loire ;

Le Préfet d'Indre-et-Loire et la Préfète de la Vienne sont chargés de l'application de ces mesures sur l'ensemble du périmètre au sein de leur département respectif.

Article 9. Diffusion des mesures temporaires *(Articles R. 4241-66, R. 4241-26 et A. 4241-26 du code des transports)*

La modification temporaire des dispositions du RPP par les mesures visées à l'article R.4241-26 et au décret n° 2012-1556 susvisé, fait l'objet d'une publication par voie d'avis à la batellerie adressée par la subdivision fluviale.

Article 10. Mise à disposition du public *(Article R. 4241-66, dernier alinéa du code des transports)*

Le présent RPP sera affiché dans les préfectures et dans chacune des communes concernées par la présente réglementation. Il sera téléchargeable sur les sites internet des préfectures et des Directions départementales des territoires des départements de la Vienne et de l'Indre-et-Loire et sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vienne et de l'Indre-et-Loire.

Article 11. Recours.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 12. Entrée en vigueur.

Le présent arrêté portant règlement particulier de police entre en vigueur à compter de sa publication aux recueils des actes administratif.

Il abroge les textes suivants :

- l'arrêté inter-préfectoral du 28 juillet 1988 ;
- l'arrêté inter-préfectoral modificatif du 14 septembre 1998.

Article 13. Exécution

Les préfets des départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire, les directeurs départementaux des territoires, les directeurs départementaux de la sécurité publique et les commandants du groupement de gendarmerie de la Vienne et de l'Indre-et-Loire sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie en mairie pour affichage.

Fait à Tours, le **27 NOV. 2014**

le Préfet d'Indre-et-Loire
Pour le préfet et par délégation

Le Directeur Départemental des Territoires

Laurent BRESSON

Fait à Poitiers, le **27 NOV. 2014**

Pour la Préfète de la Vienne et par délégation,

Le Directeur Départemental Adjoint

Gilles LEROUX



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014335-0001

signé par
Pour le Préfet, par délégation, le Directeur départemental des Territoires - Signé : Laurent
BRESSON

le 01 Décembre 2014

37_Direction Départemental des Territoires (DDT)

ARRETE FIXANT LE STABILISATEUR
DEPARTEMENTAL BUDGETAIRE
APPLIQUE POUR LE CALCUL DU
MONTANT DES INDEMNITES
COMPENSATOIRES DE HANDICAPS
NATURELS POUR LA CAMPAGNE 2014
DANS LE DEPARTEMENT D'INDRE- ET-
LOIRE

Direction départementale des
territoires

**ARRETE FIXANT LE STABILISATEUR DÉPARTEMENTAL BUDGÉTAIRE
APPLIQUÉ POUR LE CALCUL DU MONTANT DES INDEMNITÉS
COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS POUR LA CAMPAGNE
2014 DANS LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le règlement (CE) N° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

VU le règlement (CE) N° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) N° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

VU le règlement (CE) n° 65/2011 de la Commission du 27 janvier 2011 portant modalités d'application du règlement (CE) N 1698/2005 du Conseil en ce qui concerne l'application des mesures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural ;

VU le règlement (UE) n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant certaines dispositions transitoires relatives au soutien au développement rural par le Feader ;

VU les articles D113-18 à D113-26 du code rural et de la pêche maritime fixant les conditions d'attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) ;

VU l'arrêté interministériel du 28 juillet 2004 reprenant le classement en zones défavorisées depuis 2001 ;

VU le décret n° 2007-1334 et l'arrêté correspondant du 11 septembre 2007 fixant les conditions d'attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels et modifiant le code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 2008-852 et l'arrêté correspondant du 26 août 2008 fixant les conditions d'attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels et modifiant le code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté interministériel du 30 juillet 2010 fixant les conditions d'attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) et modifiant le code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du 28 août 2014 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2010 pris en application du décret n° 2007-1334 du 11 septembre 2007 fixant les conditions d'attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels permanents dans le cadre de l'agriculture de montagne et des autres zones défavorisées et modifiant le code rural et de la pêche maritime

VU l'arrêté préfectoral du 25 avril 2014, fixant le montant des indemnités compensatoires de handicaps naturels au titre de la campagne 2014 dans le département d'Indre-et-Loire ;

VU la convention tripartite du 25 mars 2014 relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1310/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Centre ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Sur l'ensemble du département est fixé un stabilisateur budgétaire départemental permettant de respecter la notification du droit à engager.

ARTICLE 2 : Le stabilisateur est fixé à 99,734 % pour la campagne 2014.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des territoires, le directeur général de l'agence de services et de paiement (ASP), le secrétaire général de la préfecture sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 1^{er} décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,

Signé : Laurent Bresson



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014358-0003

signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE

le 24 Décembre 2014

37_Direction Départemental des Territoires (DDT)

Arrêté relatif à la pêche fluviale dans le
département d'Indre- et- Loire pour l'année
2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES
ARRÊTÉ relatif à la pêche fluviale dans le département d'Indre-et-Loire pour l'année 2015

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le règlement européen n° 1100/2007 du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le titre 3 du livre IV du code de l'environnement relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles ;
- VU l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 2013 relatif aux dates de pêche de l'anguille européenne aux stades de l'anguille jaune et anguille argentée ;
- VU l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1987 portant règlement permanent de la pêche fluviale en Indre-et-Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2008 instituant des réserves de pêche quinquennales dans le département d'Indre-et-Loire ;
- VU le plan de gestion anguille du 18 septembre 2007 transmis par la France à la Commission Européenne ;
- VU le courrier du 12 novembre 2012 de la Fédération d'Indre-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en faveur de la mise en place d'un quota de 3 brochets par journée de pêche et par pêcheur sur l'ensemble du département d'Indre-et-Loire ;
- VU l'avis favorable émis par le Président de la Fédération d'Indre-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique lors de la Commission Départementale de la pêche du 25 septembre 2014 ;
- VU l'avis favorable émis par le Président de l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets d'Indre-et-Loire lors de la Commission Départementale de la pêche du 25 septembre 2014 ;
- VU l'avis favorable émis par le représentant de l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du Bassin Loire-Bretagne lors de la Commission Départementale de la pêche du 25 septembre 2014 ;
- VU l'avis favorable émis par le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques lors de la Commission Départementale de la pêche du 25 septembre 2014 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de Bassin Loire-Bretagne pour la Pêche Professionnelle en Eau Douce émis lors de sa réunion du 30 octobre 2014 ;
- VU la consultation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement qui s'est déroulée du 24 novembre au 14 décembre 2014 ;
- CONSIDÉRANT que le projet du présent arrêté, mis à disposition du public dans les conditions prévues par le II de l'article L.120-1 du code de l'environnement, a fait/n'a fait l'objet d'aucune observation ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de protéger les populations de sandres pendant leur période de reproduction lorsqu'elles se regroupent dans des zones de frai ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la protection, par tous moyens, des populations de brochets dans les abords de leurs zones de frai pendant leur période de reproduction (en complément de l'interdiction spécifique prévue par le code de l'environnement et des réserves mises en œuvres sur les zones de frai) ;
- CONSIDÉRANT la mesure de protection pour l'espèce brochet adoptée pour 3 ans, dans le cadre de la réintroduction de l'espèce dans le département suite à la réhabilitation des annexes hydrauliques, ou boires, dans le cadre du plan quinquennal Loire ;
- CONSIDÉRANT qu'il résulte de ce qui précède, qu'il convient de mettre en œuvre, pendant la période allant de la fin du mois de janvier à la fin du mois de mai, dans les zones de reproduction du sandre et aux abords des frayères à brochets, des réserves sur lesquelles toute pêche est interdite ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la protection des espèces d'écrevisses suivantes : écrevisse à pattes rouges, écrevisse à pattes blanches, écrevisse à pattes grêles ;
- CONSIDÉRANT le projet de création de parcours de loisir de pêche à la truite arc-en-ciel, sur les plans d'eau de 1^{ère} catégorie (annexe 3) gérés par la Fédération d'Indre-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- CONSIDÉRANT que l'article L.431-5 du code de l'environnement, permet à un propriétaire de plan d'eau visé à l'article L.431-4 de demander pour celui-ci l'application des dispositions du titre III « Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles » ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Ouverture générale de la pêche :

La pêche est autorisée dans le département d'Indre-et-Loire pour toutes espèces de poissons, les grenouilles et écrevisses, durant les périodes ci-après :

A - Dans les eaux classées de la 1^{ère} catégorie :

- Pêche aux lignes : du 14 mars au 20 septembre 2015 inclus (1).
- Pêche aux engins et filets : interdite toute l'année.

B. - Dans les eaux classées de la 2^{ème} catégorie :

- Pêche aux lignes : autorisée toute l'année (1).
- Pêche aux engins et filets : autorisée toute l'année (1).

(1) sous réserve des restrictions mentionnées aux articles ci-après.

ARTICLE 2 : Ouvertures spécifiques :

Les périodes d'ouverture spécifique de la pêche, compte tenu de l'espèce du poisson considéré, sont les suivantes :

Désignation des espèces	Cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie piscicole (Pêche aux lignes uniquement)	Cours d'eau de 2 ^{ème} catégorie piscicole (Pêche aux lignes, aux engins et aux filets)
Saumon Truite de mer	Interdite toute l'année	Interdite toute l'année
Anguille jaune (ou anguille sédentaire)	Dates fixées ultérieurement par arrêté des ministres chargés de la pêche en eau douce et de la pêche maritime	Dates fixées ultérieurement par arrêté des ministres chargés de la pêche en eau douce et de la pêche maritime
Anguille argentée	Interdite toute l'année	Pêche professionnelle : du 01 janvier au 15 février 2015 pour la Loire (arrêté ministériel du 27 janvier 2014) Les dates de pêche pour la saison 2015-2016 seront fixées ultérieurement par arrêté des ministres chargés de la pêche en eau douce et de la pêche maritime
Truite fario Saumon de fontaine	Du 14 mars au 20 septembre 2015	Du 14 mars au 20 septembre 2015
Truite arc-en-ciel	Du 14 mars 2015 au 20 septembre 2015 Du 14 mars 2015 au 11 octobre 2015 sur les plans d'eau de 1 ^{ère} catégorie mentionnés dans l'annexe 3	Autorisée toute l'année
Ombre commun	Du 16 mai au 20 septembre 2015	Du 16 mai au 31 décembre 2015 (pêche aux lignes uniquement)
Brochet	Du 14 mars au 20 septembre 2015	Du 1 ^{er} au 25 janvier 2015 et Du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2015
Sandre	Du 14 mars au 20 septembre 2015	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2015 et du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2015
Black-bass	Du 14 mars au 20 septembre 2015	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2015 et du 30 mai au 31 décembre 2015
Grenouilles vertes et Rousses	Du 16 mai au 20 septembre 2015	Du 16 mai au 20 septembre 2015

Écrevisse à pattes rouges Écrevisse à pattes blanches Écrevisse à pattes grêles	Interdite toute l'année	Interdite toute l'année
Autres écrevisses (dont l'écrevisse américaine et l'écrevisse de Louisiane)	Du 14 mars au 20 septembre 2015	Autorisée toute l'année

Les jours indiqués ci-dessus sont compris dans les périodes d'autorisation.

ARTICLE 3 : La pêche de la carpe de nuit est autorisée à toute heure dans les conditions et parties de cours d'eau précisées en annexe 1.

ARTICLE 4 : Dans les eaux de la 2^{ème} catégorie piscicole, les membres des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique peuvent pêcher au moyen de lignes montées sur canne et munies de deux hameçons au plus ou de trois mouches artificielles au plus, avec un maximum de quatre lignes par pêcheur et six balances à écrevisses. Les lignes doivent être disposées à proximité du pêcheur.

ARTICLE 5 : Dans les eaux non domaniales (domaine privé) de 2^{ème} catégorie : l'Indre, l'Indrois, la Claise, la Cisse, les membres des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique peuvent, sous certaines conditions, pêcher les anguilles au moyen :

- de 3 bosselles,
 - de 6 lignes de fond pour un total de 18 hameçons avec eschage aux vers de terre uniquement.
- Cette pêche aux engins est conditionnée pour ces pêcheurs de loisirs aux lignes à l'obtention d'une autorisation individuelle (le nombre maximum d'autorisations susceptibles d'être délivrées dans le département est fixée à 50).

La demande doit comprendre :

- les nom, prénom et adresse du demandeur,
- les secteurs de pêche concernés (cours d'eau, parcelle),
- la nature et le nombre des engins utilisés,
- le(s) stade(s) de l'anguille ciblé(s).

Elle doit être accompagnée de l'accord du détenteur du droit de pêche.

ARTICLE 6 : Tout pêcheur en eau douce, professionnel ou de loisir, enregistre ses captures d'anguille, à tous les stades de son développement tels qu'ils sont définis à l'article R. 436-65-1 du code de l'environnement, dans un carnet de pêche.

Le carnet de pêche est établi pour une saison de pêche. Il comporte la date, le lot ou le secteur de capture, le stade de développement, le poids pour l'anguille de moins de 12 cm et le poids ou le nombre pour les anguilles jaunes et argentées.

Tout pêcheur professionnel en eau douce d'anguilles de moins de 12 centimètres déclare chaque capture dans les deux jours.

Tout pêcheur professionnel en eau douce d'anguilles jaunes et argentées déclare ses captures une fois par mois, au plus tard le 5 du mois suivant.

Tout pêcheur amateur aux engins et aux filets, y compris les membres des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique autorisés à utiliser des engins et filets, déclare ses captures d'anguille jaune une fois par mois, au plus tard le 5 du mois suivant.

Les déclarations prévues sont effectuées auprès des structures désignées par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques au moyen d'une fiche de déclaration de captures.

Pour la pêche de l'anguille jaune dans les eaux non domaniales (domaine privé) de 2^{ème} catégorie la fiche d'individuelle de capture devra être transmise chaque mois, au plus tard le 5 du mois suivant à la Direction Départementale des Territoires qui se chargera d'établir un bilan de capture annuel. Ce bilan de capture sera transmis avec les fiches de capture aux structures désignées par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

ARTICLE 7 : Le nombre total de captures de salmonidés, autres que le saumon et la truite de mer, autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 6 (dont 4 truites fario au maximum) pour les pêcheurs amateurs aux lignes.

Le nombre de captures de brochets, autorisé par journée de pêche et par pêcheur de loisir est fixé à 3 brochets. Il est autorisé un quota de 10 brochets par jour par pêcheur professionnel.

ARTICLE 8 : Les poissons des espèces précisées ci-après ne peuvent être pêchés et doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à :

- 0,70 mètre pour le huchon,
- 0,50 mètre pour le brochet (uniquement dans les eaux de la 2^{ème} catégorie),
- 0,40 mètre pour le sandre (uniquement dans les eaux de la 2^{ème} catégorie),
- 0,30 mètre pour les aloses,
- 0,25 mètre pour les salmonidés autres que la truite de mer et le saumon,
- 0,30 mètre pour le black-bass (uniquement dans les eaux de la 2^{ème} catégorie),
- 0,20 mètre pour la lamproie fluviatile et 0,40 mètre pour la lamproie marine,
- 0,20 mètre pour le mulot,
- 0,30 mètre pour l'ombre commun.

ARTICLE 9 : La vente et l'achat de tout produit de la pêche sont interdits en toute période. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux pêcheurs professionnels, pendant les périodes d'ouverture de la pêche.

Le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de la grenouille verte et de la grenouille rousse, qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont interdits en toute période.

ARTICLE 10 : Pendant la période automnale de chômage du Cher, la pêche à 4 lignes reste autorisée.

Si le débit garantissant la vie et la circulation du poisson n'est plus assuré, le Préfet peut interdire la pêche sur ces parties de cours d'eau.

ARTICLE 11 : Les réserves temporaires de pêche en Indre-et-Loire, en application de l'article R.436-73 du code de l'environnement, sont listées en annexe 2.

ARTICLE 12 : Les dispositions du titre III du code de l'environnement « Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles » s'appliquent pour les plans d'eau suivants :

- « Les Grèves de Tuileries » à Vouvray,
- « L'Ile Perchette » à Noizay,
- « Les Petites Varennes » à Cinq-Mars-la-Pile.

ARTICLE 13 : Tout recours contre le présent arrêté doit être adressé au tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 14 :

- le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire,
- le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire,
- le Sous-Préfet de l'arrondissement de Loches,
- le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chinon,
- les Maires du Département d'Indre-et-Loire,
- la Déléguée Régionale de l'Office National des Forêts,
- le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire,
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- les Agents du Service des Douanes,
- le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
- le Président de la Fédération d'Indre-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique,
- le Président de l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau bretons,
- le Président de l'Association Départementale des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets,
- les Gardes-Champêtres et les Gardes Particuliers des Sociétés de Pêche du Département,
- le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- les Officiers de Police Judiciaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 24 décembre 2014

Signé : Jean-François DELAGE,

ANNEXE 1

**FIXANT LES CONDITIONS D'AUTORISATION
DE LA PÊCHE DE LA CARPE, LA NUIT,
DANS CERTAINES PARTIES DE COURS D'EAU**

La pêche de la carpe, la nuit, est autorisée dans le département d'Indre-et-Loire sous réserve du respect de la réglementation générale et des conditions suivantes :

- Esches animales interdites ;
- Pêche du bord uniquement dans les zones désignées ;
- Tout poisson capturé, y compris la carpe, devra être remis à l'eau, de la ½ heure suivant le coucher du soleil à la ½ heure précédant le lever du soleil ;
- Seule l'utilisation de l'hameçon simple est autorisée ;
- Des panneaux de signalisation délimiteront les parcours retenus.

Ce mode de pêche pourra exclusivement être pratiqué sur les parties de cours d'eau figurant dans le tableau ci-dessous :

COURS D'EAU	LIEUX	DESIGNATION DES ASSOCIATIONS	DELIMITATION DU COURS D'EAU
LA LOIRE	AMBOISE	AAPPMA La Gaule Amboisienne	Lots H.3 H.4 et H.5 Rive droite : communes de Cangey, Limeray, Amboise, Nazelles-Négron, Noizay, de la borne km 51 du département du Loir-et-cher à la borne km 17 du département de l'Indre-et-Loire. Rive gauche : communes de Mosnes, Chargé, Amboise, Lussault-sur-Loire « Husseau », du point km 412.750 au point km 430.400 (longueur 17,35 km).
	VOUVRAY	AAPPMA Le Club des Pêcheurs de Saint- Pierre-des- Corps/Vouvray	Lot H.6. (longueur 7,350 km) Totalité du lot Rive droite : de la borne km 17 au point km 24.200 ; Rive gauche : du point km 430.400 au point km 437.800.
	VOUVRAY, ROCHECORBON, MONTLOUIS-SUR- LOIRE, LA VILLE- AUX-DAMES, SAINT- PIERRE-DES-CORPS	AAPPMA Le Club des Pêcheurs de Saint-Pierre-des- Corps/Vouvray	Lot H 7 Totalité du lot Rive droite : du point km 24.200 au point km 29.400. Rive gauche : du point km 437.800 au point km 442.600.
	TOURS	AAPPMA La Gaule Tourangelle	Lot H.8 (longueur 2,4 km) Rive droite : du Pont Napoléon jusqu'au Pont de la Motte.
	LANGEAIS	AAPPMA L'Ablette de Langeais	Lot I.2. (longueur 300 m) Rive droite : de la cale « des Laveuses » (150 m en amont du pont de Langeais) jusqu'à la station d'épuration (150 m en aval du pont de Langeais).
	LANGEAIS, VILLANDRY, LA CHAPELLE-AUX- NAUX	AAPPMA L'Ablette de Langeais	Lot I.1. (longueur 1,100 km) Rive gauche : commune de Villandry, à hauteur de la descente située après la réserve des Navets et l'île des Raguins, au lieu-dit « Les Grandes Levées » jusqu'au lieu-dit « Les Roberts » sur la commune de La Chapelle-aux-Naux.
LE CHER	LARCAY	AAPPMA Le Club des Pêcheurs de St Pierre-des-Corps	Lot n° 8 (longueur 5 km) Rive gauche : en amont du barrage de Larçay jusqu'à 250 m en aval du barrage de Roujoux.

	LARCAY, TOURS	AAPPMA Le Gardon Tourangeau	Lot n° 9 (longueur 3 km) Rive droite : de la route située entre le lac mineur et le lac majeur des peupleraies jusqu'à la réserve du barrage de Larçay.
	TOURS	AAPPMA La Gaule Tourangelle	Lot n° 12 (longueur 4,5 km) Rive droite : de la ligne haute tension à l'aval le long de l'étang de la Sablière jusqu'à la réserve du grand moulin.
	BLERÉ, LA-CROIX-EN-TOURAINÉ, CIVRAY-DE-TOURAINÉ, CHENONCEAUX, FRANCUEIL, CHISSEAUX	AAPPMA de Bléré, La Croix-en-Touraine et communes environnantes	Lot n° 1 (longueur 800 m) Rive droite : 100 mètres en amont du barrage de Chisseaux jusqu'à la limite du département de l'Indre-et-Loire. Lot n° 3 (longueur 700 m) Rive gauche : du pont de Civray sur 700 m en aval. Lot n° 4 (longueur 3300 m) Rive gauche : du pont de Bléré jusqu'à 300 m en amont du barrage de Vallet. Lot n° 5 Rive gauche : 900 m en aval du barrage de Vallet, sur 950 m jusqu'à la limite des lots n° 5 et 6.
	AZAY-SUR-CHER	AAPPMA Le Lancer Club	Lot n° 7 (longueur 3400 m) Rive gauche : de l'amont du pont d'Azay-sur-Cher jusqu'à la réserve du barrage de Nitrav.
LA VIENNE	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	AAPPMA Les Brochetons Candais	Lot B.11 Rive gauche : de l'église de Saint-Germain-sur-Vienne au lieu-dit « Rassay ». Lot B.10 Rive gauche : du pont de Clan à l'extrémité aval de l'île Séguin.
	CHINON	AAPPMA Les Pêcheurs du Chinonais	Lot B.8 (longueur 2,5 km) Rive droite : du début du quai Pasteur jusqu'au garage de Saint-Louans.
	L'ÎLE-BOUCHARD	AAPPMA Les Pêcheurs à la Ligne	Lot B.4 (longueur 3 km) Rive droite : de L'île Bouchard jusqu'au ruisseau « le Ruau ».
	DANGE-SAINT-ROMAIN	AAPPMA Les Pêcheurs de Châtelleraudais	Sur les deux rives longueur 6,2 km) Entre le parement aval du Pont de Dangé-Saint-Romain à 50 mètres en amont de la frayère des Ormes.
	POUZAY, TROGUES	AAPPMA La Perche Troguaise	Lot B.2 (longueur 2,2 km) Du 1er mai au 31 octobre inclus. Limite amont : camping des Allées. Limite aval : bout du chemin de Trogues sous l'usine Pavier.
LA CREUSE	LA CELLE-SAINT-AVANT	AAPPMA La Bredouille	Lot B.9 (longueur 1,2 km) Rive gauche : mouille de Longueville jusqu'au pont de la RN 10. Lot B.10 (longueur 2 km) Rive droite et gauche du plan d'eau.
	DESCARTES	AAPPMA L'ablette de Descartes	Lot B.6 Rive gauche : de la plage de Saint-Rémy-sur-Creuse à un point situé 100 m à l'amont de l'entrée des maisons de Buxeuil. Rive droite : de la Claise au chalet du camping. Lot B.7 Rive gauche : du pont Henri IV à la réserve.

			Lot B.8 Rive gauche et rive droite : intégralité du lot.
	YZEURES-SUR-CREUSE	AAPPMA La Gaule	Lot A.22 Rive droite : de l'aval des îles de Gibault jusqu'à l'amont de la zone de la baignade.
L'INDRE	MONTS	AAPPMA Les Fervents de la Gaule	Commune de MONTS Lieu-dit : Pré de Rançay. Parcelle B 214 (longueur 250 mètres) Parcelle B 199 (longueur 350 mètres) selon les modalités définies par l'AAPPMA.
L'INDROIS	GENILLE	AAPPMA La Montrésorienne	Rives droite et gauche De la parcelle 123 à la parcelle 146 (rive gauche) De la parcelle 164 à 274 (rive droite). Longueur 300 mètres selon les modalités définies par l'AAPPMA
LA BRENNÉ	CHATEAU-RENAULT	Amicale des Pêcheurs du Castelrenaudais	Rive gauche : de l'amont du pont jusqu'à la vanne (longueur 700 m). Selon les modalités définies par l'Amicale des Pêcheurs du Castelrenaudais.

COMMUNE	PLANS D'EAU	DELIMITATION
RILLE	Lac des Mousseaux	Rives droite et gauche Longueur 3 km uniquement dans la zone réservée à la pêche, selon les modalités définies par la fédération d'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
CHEMILLE-SUR-INDROIS	Lac de Chemillé-sur-Indrois	Totalité du plan d'eau selon les modalités définies par la fédération d'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
VILLEDOMER	Plan d'eau de l'Arche	Totalité du plan d'eau selon les modalités définies par l'association détentrice du droit de pêche (AAPPMA « La Gaule Amboisienne »).
CHAMBRAY-LES-TOURS	Lac de Chambray-les-Tours	Totalité du plan d'eau selon les modalités définies par l'association détentrice du droit de pêche (Association des pêcheurs de Chambray-les-Tours).
NAZELLES-NEGRON	Etang de Patis	Totalité du plan d'eau selon les modalités définies par l'amicale de pêche gestionnaire (Amicale de « la Tanche Nazelloise »).
CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	Plan d'eau de Champigny-sur-Veude	Totalité du plan d'eau selon les modalités définies par l'association détentrice du droit de pêche (Association de pêche champignoise).
NOIZAY	Plan d'eau de L'Ile Perchette	Totalité du plan d'eau selon les modalités définies par la fédération d'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
CINQ-MARS-LA-PILE	Plan d'eau Les Petites Varennes	Totalité du plan d'eau selon les modalités définies par la fédération d'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Certaines AAPPMA sont susceptibles de réglementer cette pratique sur leurs parcours de pêche dans le but de protéger la reproduction des poissons et les alevinages.

ANNEXE 2

**PRÉCISANT LES RESERVES TEMPORAIRES
DE PÊCHE EN INDRE ET LOIRE**
En application de l'article R.436-8 du code de l'environnement

INTERDICTION TOTALE DE LA PÊCHE du lundi 26 janvier 2015 (inclus) au vendredi 30 avril 2015 (inclus) sur les sites suivants :

1 : 30 mètres à l'amont et à l'aval de l'embouchure des frayères, et sur une largeur de 10 mètres :

COURS D'EAU	COMMUNE	LIEU
LA VIENNE	SAZILLY, TAVANT	La Tranchée
LE CHER	LA RICHE	La Sablière
	LA RICHE	La Grande Maison

2 : 50 mètres à l'amont et à l'aval de l'embouchure des frayères, et sur une largeur de 10 mètres :

COURS D'EAU	COMMUNE	LIEU
LA LOIRE	LUSSAULT-SUR-LOIRE	Lussault
	VERNOU-SUR-BRENNE	Frillière et de l'Ile du Gros Ormeau
	VILLANDRY	Navets
	LA CHAPELLE-SUR-LOIRE	Bois Chétif
	CHARGE	La Gentinière
	POCE-SUR-CISSE	Les Iles
	LUSSAULT	La pointe de la Presqu'île du Châtelier
	LA-VILLE-AUX-DAMES	La Bouillardière
	SAINT-PIERRE-DES-CORPS	La Poudrerie Amont, la Poudrerie Aval
	MOSNES	La Barre
	SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE	L'Ile du Croissant
	SAINT PATRICE	Les Rues, Port Charbonnier, l'Ile Garaud
	SAINT-GENOUPH	L'Ile aux Boeufs Les Varennes

	LUYNES	Le Port Bihaut
	FONDETTES	La Guignière
	BERTHENAY	Le Moulin à Vent
	SAVIGNY-EN-VERON	Bertignolles, le Petit Chouzé, Beaulieu
	LANGEAIS et CINQ-MARS-LA-PILE	L'Ile du Joli Coeur
	BREHEMONT	L'Ile de Gouiller
	LA CHAPELLE-AUX-NAUX	L'Ile Thibaud
	VOUVRAY	L'Ile de Moncontour
LA VIENNE	CANDES-SAINT-MARTIN et SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	Le ruisseau du Bouchet, la Queue de Morue, l'Ile Boiret
	CRAVANT-LES-COTEAUX	Belle-Ile
	SAZILLY	Sazilly
	PANZOULT	Marmignon
	MARCILLY-SUR-VIENNE	Mariaux
	CHINON	Sauvegrain
LA CREUSE	PORT-DE-PILES	L'Eperon, la Câlène
L'INDROIS	GENILLE	La Varenne

3 : 250 mètres à l'aval du barrage de Roujoux sur le Cher canalisé :

COURS D'EAU	COMMUNE	LIEU
LE CHER	TOURS	Barrage du Roujoux Lot 8

4 : Sur la totalité de la surface d'eau (ligne et engins) :

LA LOIRE	LUSSAULT-SUR-LOIRE	La boire de Lussault
	CHARGE	La Gentinière Limite aval : confluence de la frayère avec la Loire. Limite amont : 100 mètres en amont de la confluence de la frayère avec la Loire
	SAINT-PATRICE	L'Ile Garaud (lot 14 – rive droite) Limite aval : confluence de la frayère avec le bras secondaire de la Loire. Limite amont : plan d'eau de l'Ile Garaud (inclus)

LA VIENNE	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	<p>L'Ile du Petit Thouars</p> <p>Lot de pêche B10, sur la totalité de la surface en eau du bras secondaire de la Vienne situé en rive gauche</p> <p>Limite amont : extrémité amont du bras secondaire face au lieu-dit « Pont du Clan ».</p> <p>Limite aval : confluence du ruisseau du Grand Courant avec le bras principal de la Vienne.</p> <p>Longueur : 1300 m.</p>
--------------	--------------------------	--

5 : Au niveau de l'embouchure de la frayère du « Pré de Canchon » (commune de RIVIERE) :

COURS D'EAU	LIMITES
LA VEUDE	De l'embouchure de la frayère du « Pré du Canchon » à la confluence avec la Vienne
LA VIENNE	30 mètres à l'amont et à l'aval de la confluence de la Veude sur une largeur de 10 mètres

ANNEXE 3

PÊCHE DE LA TRUITE ARC-EN-CIEL

Dérogation accordée à la pêche de la truite arc-en-ciel sur certains plans d'eau
de 1^{ère} catégorie du département d'Indre-et-Loire
pour l'année 2015

La pêche de la truite arc-en-ciel est fixée dans les conditions définies par le code de l'environnement et dans les plans d'eau désignés ci après.

Du samedi 14 mars 2015 (inclus) au dimanche 11 octobre 2015 (inclus) : pêche à deux cannes et asticots. L'agrainage à l'asticot est interdit.

PLANS D'EAU CLASSÉS EN 1 ^{ÈRE} CATÉGORIE DANS LES COMMUNES DE :	ORGANISMES GESTIONNAIRES
LES HERMITES	Fédération de Pêche 37
NEUVY-LE-ROI (Les Arguillonnières)	AAPPMA de Neuvy-le-Roi



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n ° 2014365-0002

signé par
Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général - Signé Jacques LUCBEREILH

le 31 Décembre 2014

37_Direction Départemental des Territoires (DDT)

ARRETE N ° A10 2014 08 04 - 31 portant réglementation de police de circulation sur les autoroutes A10, A85 et A28, dans leur partie concédée à COFIROUTE, dans la traversée du département de l'Indre- et- Loire

A R R E T E
N° A10 2014 08 04 - 31

portant réglementation de police de circulation
sur les autoroutes A10, A85 et A28,
dans leur partie concédée à COFIROUTE,
dans la traversée du département de l'Indre-et-Loire.

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de la route,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU la loi 55-435 du 18 avril 1955 modifiée portant statut des autoroutes,
- VU le décret N° 56.1.425 du 27 décembre 1956 modifié, portant réglementation d'administration publique de la loi du 18 avril 1955 sur le statut des autoroutes,
- VU les décrets des 12 mai 1970, 6 Mars 1974, 18 Novembre 1977, 10 Mars 1978, 11 Septembre 1980, 16 Avril 1987, 20 Décembre 1990, 12 Avril 1991, 21 Avril 1994 et 26 Septembre 1995 approuvant la convention de concession à la Société COFIROUTE en vue de la construction et de l'exploitation des autoroutes : "A10 Paris/Poitiers, A11 Paris/Le Mans, A11 Angers/Nantes, A71 Orléans/Bourges, A81 Le Mans/La Gravelle, A28 Alençon/Tours, A85 Angers/Langeais + Tours/Vierzon, A86 Rueil-Malmaison/Pont Colbert + Rueil Malmaison/Autoroute A12 et A126 Saint-Quentin-en-Yvelines/Massy-Palaiseau,
- VU la convention de concession et le cahier des charges ainsi modifié et notamment l'article 15 du cahier des charges,
- Vu l'arrêté préfectoral n° A10 2013 02 04-02 du 5 mars 2013 portant réglementation de la police de circulation sur les autoroutes A10, A 85 et A28, dans leur partie concédée à COFIROUTE, dans la traversée du département de l'Indre-et-Loire,
- Vu l'arrêté préfectoral N° A10 2013 02 04-02 du 3 octobre 2011 portant réglementation de la circulation en exploitation sous chantier d'entretien sur les autoroutes A10, A 85 et A28, dans leur partie concédée à COFIROUTE, dans la traversée du département de l'Indre-et-Loire,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU le décret 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire,

ARRETE :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral A10 2013 02 04-02 portant réglementation de la police de la circulation sur les autoroutes A 10, A 85 et A 28, dans le département de l'Indre-et-Loire,

ARTICLE 1

La circulation en Indre-et-Loire, sur les autoroutes A 10, A 85 et A 28 dont les limites sont définies comme suit, est soumise aux dispositions du Code de la Route ainsi qu'aux prescriptions du présent arrêté :

Limites :

A 10 – Entre le PR 171+800 commune de Saint-Nicolas-des-Mottets (limite avec le Loir-et-Cher) et le PR 258+065 commune d'Antogny (limite avec le département de la Vienne) ainsi que les portions d'échangeur d'Amboise - Château-Renault (PR 178+500), Tours Nord - Parçay-Meslay (PR 199+800), Sainte-Radegonde (PR 204+250), Tours Centre, Saint-Pierre-des-Corps (PR 206+700), Saint-Avertin (PR 210+200), Chambray-lès-Tours (PR 212+500), Tours Sud (PR 213+500), Joué-lès-Tours - La Thibaudière (PR 214+600), Monts - Sorigny (PR 223+360), Sainte-Maure-de-Touraine (PR 241+500), se raccordant respectivement avec la RD 31 et la RN 10, la RD 910, la RD 801, les voiries de Tours, Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Avertin, la RD 976, la RD 943 et la RD 910, la RD 37 (boulevard périphérique) la RD 84 et la RD 760.

A 85 – Entre le PR 48+550 commune de Brain-sur-Allonnes (limite avec le Maine-et-Loire) et le PR 134+550 commune de Epeigné les Bois (limite avec le département de Loir-et-Cher), excepté le tronçon PR 133+684 au PR 133+782 qui se situe en Loir-et-Cher, commune de Saint-Georges-sur-Cher, ainsi que les portions d'échangeurs de Bourgueil (PR 55+165) se raccordant avec la RD 749, de Langeais Est (PR 80+680) se raccordant avec la RD 952, de Villandry (PR 80+800) se raccordant à la RD 7, de Druye (PR 90+825) se raccordant avec la RD 751 et la RD 121, de Esvres (PR 108+956) se raccordant avec la RD 943, de Bléré (PR 122+736) se raccordant avec les RD 31 et RD 58.

A 28 – Entre, au sud, le PR 16+900 sur la commune de Parçay-Meslay (raccordement à l'autoroute A10) et, au nord, le PR 49+026 sur la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, (excepté le tronçon PR 48+189 / PR 48+793 qui se situe dans la Sarthe, commune de Dissay-sous-Courcillon) ainsi que les portions d'échangeur de Neuillé-Pont-Pierre se raccordant avec la RD 766.

La circulation sur les aires de repos et de service suivantes est également soumise aux présentes dispositions :

Autoroutes	Aires de Repos	Localisation
A 10	La Picardière et La Courte Epée	PR 181+100
A 10	Village Brûlé et Moulin Rouge	PR 219+000
A 10	Maillé et Nouâtre	PR 251+000
A 85	Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Chouzé-sur-Loire	PR 53+315
A 28	La Chenardière	PR 32+354
A 28	Chantemerle	PR 32+554
	Aires de service	
A 10	Tours La Longue Vue et Tours Val de Loire	PR 196+000
A 10	Sainte-Maure-de-Touraine et Fontaine Colette	PR 233+300
A 85	Val de Cher	PR 115+550
A 85	Jardins de Villandry	PR 86 +100

ARTICLE 2 : ACCES

L'accès et la sortie des sections des autoroutes visées à l'article 1er ne peuvent se faire que par les chaussées des extrémités du domaine autoroutier et aux points d'échange prévus à cet effet.

Sauf circonstances exceptionnelles, l'emprunt des autres accès, ou issues sont interdits. Ces derniers sont, soit clos par des portes, soit signalés par des panneaux type B0 (circulation interdite) ou B1 (accès ou sens interdits) avec panneau "interdit sauf service".

Les agents et les véhicules de la société concessionnaire, des forces de police ou de gendarmerie, de la protection civile, de lutte contre l'incendie, de secours aux blessés, des entreprises travaillant pour le compte de la Société Concessionnaire, ainsi que les dépanneurs agréés répondant aux conditions fixées par le cahier des charges de dépannage de la société concessionnaire, sont autorisés à emprunter ces autres accès ou issues.

Il est interdit à tout véhicule de stationner au droit des accès de service ou issues de secours aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du domaine public autoroutier concédé.

En outre, il est interdit de prendre à contre sens de circulation, les chaussées de l'autoroute ainsi que les bretelles de raccordement des échangeurs, les bretelles des aires autoroutières et des parkings associés aux gares de péage, soit pour quitter l'autoroute, soit pour y accéder. Ces interdictions pourront être matérialisées par des panneaux B1 (sens interdit), B2a et B2b (interdiction de tourner à droite ou à gauche).

ARTICLE 3 : PEAGE

Le péage reste dû, quelles que soient les restrictions apportées à la circulation, et quelles que soient les circonstances qui ont amené l'utilisateur à emprunter l'autoroute.

La perception du péage est effectuée dans les installations des gares sur échangeur et des gares d'extrémités, ou gares en barrière.

La liste des postes de péage où s'effectue la perception du péage est la suivante :

Gare des échangeurs de :

A 10	Amboise Château-Renault	PR 178+500
	Gare en barrière de Monnaie	PR 192+475
	Tours Nord – Parçay-Meslay	PR 199+800
	Tours Sud – Chambray-lès-Tours	PR 212+500
	Joué-lès-Tours – La Thibaudière	PR 214+600
	Monts – Sorigny	PR 223+360
	Gare en barrière de Sorigny	PR 227+992
	Sainte-Maure-de-Touraine	PR 241+500
A 85	Bourgueil	PR 55+165
	Gare en barrière de Restigné	PR 61+940
	Gare en barrière de Veigné	PR 103+889
	Esvres	PR 108+956
	Bléré	PR 122+736
A 28	Neuillé-Pont-Pierre	PR 35+004
	Gare en barrière de Saint-Christophe-sur-le-Nais	PR 46+980

Si, pour un motif exceptionnel (manifestation - accident ou catastrophe naturelle notamment), une gare de péage ne peut être utilisée, la perception des péages peut être organisée exceptionnellement en tout autre point choisi par la société concessionnaire Cofiroute.

A l'approche des gares de péage, les usagers doivent :

- ralentir progressivement conformément à la signalisation en place,
- éteindre leurs feux de route,
- s'engager entre les îlots dans un couloir, en fonction de l'affectation de ce dernier,
- respecter les hauteurs limitées, indiquées par les gabarits (2 m), ainsi que les feux de signalisation,
- s'arrêter au droit des postes de péage, sauf pour les voies télépéage ou voies télépéage sans arrêt pour lesquelles la limitation de vitesse est de 30km/h.

Tout véhicule à moteur, même tracté, doit acquitter le péage afférent à sa catégorie.

Lorsqu'elles existent, les voies d'évitement des postes de péage sont strictement réservées à des usages exceptionnels.

ARTICLE 4 : LIMITATION DE VITESSE :

Les vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des sections sont réglementées par le code de la route et les textes pris pour son application, en particulier, sur les bretelles des diffuseurs, les bifurcations, à l'approche des péages, sur les aires de service et de repos. Les tableaux suivants indiquent, en kilomètres par heure, ces limitations de vitesse :

4.1 - Sur les bretelles des échangeurs, bifurcations et raccordement sur le réseau extérieur :

4.1.1 Echangeurs

- Entrées et sorties de l'autoroute

A 10	BRETELLES D'ENTREE		BRETELLES DE SORTIE	
	Allant vers Paris	Allant vers Poitiers	Venant de Paris	Venant de Poitiers
Amboise Château-Renault	-	50	70 - 50	70
Tours – Nord	50	50	70 - 50	70 - 50
Vouvray – Sainte- Radegonde	30	30	50	70 - 50 - 30
Tours Centre	90	-	70 - 50	70 - 50 - 30
Saint-Avertin	50	-	70 - 50	-
Tours Sud	-	30	-	70 - 50
Chambray-lès-Tours - RD 910	50	-	70 - 50 - 30	-
Chambray-lès-Tours - RD 943	-	-	70 - 50 - 30	-
Joué-lès-Tours - La Thibaudière	50	-	70 - 50 - 30	70 - 50
Monts - Sorigny	70	50	70 - 50	90 - 70 - 50
Sainte-Maure-de-Touraine	50	-	70 - 50	70 - 50

A 85	BRETELLES D'ENTREE		BRETELLES DE SORTIE	
	Vers Angers	Vers Tours	Venant d'Angers	Venant de Tours
Bourgueil	50	-	90 - 70 - 50	90 - 70 - 50
Langeais Est	70 - 50	70	70 - 50	70 - 50
Villandry	50	-	90 - 70	90 - 70 - 50
Druye	90	90	90	90
	Vers Tours	Vers Vierzon	Venant de Tours	Venant de Vierzon
Esvres	50	50	70 - 50	70 - 50
Bléré	70 - 50	70	70	70 - 50

A 28	BRETELLES D'ENTREE		BRETELLES DE SORTIE	
	Vers Le Mans	Vers Tours	Venant du Mans	Venant de Tours
Neuillé-Pont-Pierre	-	-	70	70 - 50

4.1.2 Bifurcation A 10 / A 28

A 10 / A 28	BRETELLES venant de A 28 (Le Mans)		BRETELLES venant de A 10 (Paris)	BRETELLES venant de A 10 (Tours)
	Allant vers Paris	Allant vers Tours	Allant vers Le Mans	Allant vers Le Mans
	70 - 50	110 - 90 - 70	70	70 - 50 - 70

4.1.3 Bifurcation A 10 / A 85

A 10 / A 85	BRETELLES venant de A 85 (Vierzon)		BRETELLES venant de A 85 (Angers)	
	Allant vers Tours	Allant vers Poitiers	Allant vers Poitiers	
	90 - 70	90 - 70 - 50 - 70	70 - 110	
	BRETELLES venant de A 10 (Tours)		BRETELLES venant de A 10 (Poitiers)	
	Allant vers Vierzon		Allant vers Vierzon	Allant vers Angers
	90 - 70 - 50 - 70	70	50	

4.1.4 Bretelles de raccordement sur le réseau extérieur

A10	BRETELLE D'ENTREE SUR LE DOMAINE CONCEDE	BRETELLE DE SORTIE DU DOMAINE CONCEDE
Amboise Château-Renault	-	-
Gare de Tours Nord vers RD910 Monnaie	-	50
Gare Tours Nord vers RD910 Tours	-	50-30
Depuis Monnaie RD910 - Tours Nord	50	-
Depuis Tours RD910 - Tours Nord	50	-
Vouvray - Sainte-Radegonde	30	70 - 50 - 30 (venant de Tours) 50 (venant de Paris)
Tours Centre	-	70 - 50 - 30 (venant de Poitiers) 70 - 50 - (venant de Paris)
Saint-Avertin	50	70 - 50
Tours Sud	30	70 - 50
Chambray-lès-Tours - RD 910	50 - 30	50 - 30
Chambray-lès-Tours - RD 943	30	-
Joué-lès-Tours - La Thibaudière	30 (vers Tours)	70 - 50 (venant de Poitiers)
Monts - Sorigny	50 (vers Tours)	90 - 70 - 50 (venant de Poitiers)
Sainte-Maure-de-Touraine	-	-

A 85	BRETELLE D'ENTREE SUR LE DOMAINE CONCEDE	BRETELLE DE SORTIE DU DOMAINE CONCEDE
Bourgueil	50 (vers Angers)	70 - 50
Langeais Est	70 - 50 (vers Angers) 70 (vers Tours)	70 - 50
Villandry	50 (vers Angers)	90 - 70 (venant d'Angers) 90 - 70 - 50 (venant de Tours)
Druye	90 (vers Angers) 90 (vers Bourges)	90 (venant d'Angers) 90 (venant de Bourges)
Esvres	50	-
Bléré	50	-

A 28	BRETELLE D'ENTREE SUR LE DOMAINE CONCEDE	BRETELLE DE SORTIE DU DOMAINE CONCEDE
Neuillé-Pont-Pierre		70 (Sens Le Mans - Tours)

4.2 - A l'approche des gares de péage en barrière peine voie

Les vitesses autorisées sont les suivantes :

A10	Gares en barrière	Limitation de vitesse
	Gare en barrière de Monnaie (dans les deux sens)	110 - 90 - 70
	Gare en barrière de Sorigny (dans les deux sens)	110 - 90 - 70

A 85	Gares en barrière	Limitation de vitesse
	Gare en barrière de Restigné	110 - 90 - 70
	Gare en barrière de Veigné	110 - 90 - 70

A 28	Gare en barrière	Limitation de vitesse
	Gare en barrière de Saint-Christophe-sur-le-Nais (dans les deux sens)	110 - 90 - 70

Les usagers se conformeront, en outre, aux prescriptions de l'article 3 «Péage».

4.3 – Aires de repos et de service

4.3.1 Aires de service :

A 10	BRETELLES DE SORTIE (accès à l'aire)	BRETELLES D'ENTREE (sortie de l'aire)
Tours La Longue Vue	70 - 50	/
Tours Val de Loire	70 - 50	/
Sainte-Maure-de-Touraine	70 - 50	/
La Fontaine Colette	70 - 50	/

A 85	BRETELLES DE SORTIE (accès à l'aire)	BRETELLES D'ENTREE (sortie de l'aire)
Val de Cher	70	/
Jardins de Villandry	90 - 70 - 50	/

4.3.2 Aires de repos :

A 10	BRETELLES DE SORTIE (accès à l'aire)	BRETELLES D'ENTREE (sortie de l'aire)
La Picardière	70 - 50	/
La Courte Epée	70 - 50	/
Village Brûlé	70 - 50	/
Moulin Rouge	90 - 70 - 50	/
Maillé	70 - 50	/
Nouâtre	70 - 50	/

A 85	BRETELLES DE SORTIE (accès à l'aire)	BRETELLES D'ENTREE (sortie de l'aire)
Saint-Nicolas-de-Bourgueil	90 - 70 - 50	/
Chouzé-sur-Loire	90 - 70 - 50	/

A 28	BRETELLES DE SORTIE (accès à l'aire)	BRETELLES D'ENTREE (sortie de l'aire)
Chantemerle	70 - 50	/
La Chenardière	70 - 50	/

4.4 – En section courante :

4.4.1 Limitations de vitesses

Sur l'autoroute A10 :

La vitesse maximale autorisée sera limitée :

- **Pour les véhicules légers :**
 - **A 110 Km/h**
 - dans le sens Paris / Province du PR 203+600 au PR 204+350,
 - dans le sens Paris / Province du PR 215+550 au PR 219+600,
 - dans le sens Province / Paris du PR 218+850 au PR 215+550,
 - dans le sens Province / Paris du PR 204+400 au PR 203+600.
 - **A 90 Km/h**
 - Dans le sens Paris / Province du PR 204+350 au PR 215+550,
 - Dans le sens Province / Paris du PR 215+550 au PR 204+400.
- **Pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes :**
 - **A 80 Km/h**
 - dans le sens Paris / Province du PR 204+350 au PR 215+550,
 - dans le sens Province / Paris du PR 215+550 au PR 204+400.
- **Pour les véhicules avec caravane (véhicules légers) :**
 - **A 70 Km/h** dans les zones suivantes
 - **Sens Paris / Province :**
 - du PR 182+200 au PR 184+300,
 - du PR 218+200 au PR 219+800,
 - du PR 204+800 au PR 207+300.
 - **Sens Province / Paris**
 - du PR 221+000 au PR 220+000,
 - du PR 186+200 au PR 184+700.
 - **A 90 Km/h** dans la zone suivante
 - **Sens Province / Paris**
 - du PR 255+400 au PR 254+200.

Sur l'autoroute A85 :

La vitesse maximale autorisée sera limitée :

- **Pour tous les véhicules :**

- **à 110 Km/h**

- dans le sens Angers / Tours du PR 63+835 au PR 64+645 (franchissement du viaduc de la Perrée),
- dans le sens Angers / Tours du PR 71+570 au PR 71+770 (approche du viaduc de la Roumer),
- dans le sens Angers / Tours du PR 78+395 au PR 78+595 (approche du viaduc de Langeais),
- dans le sens Tours / Angers du PR 80+310 au PR 79+365 (franchissement du viaduc de Langeais),
- dans le sens Tours / Angers du PR 73+885 au PR 73+685 (approche du viaduc de la Roumer),
- dans le sens Tours / Angers du PR 66+110 au PR 65+910 (approche de la tranchée couverte et du viaduc de la Perrée).

- **à 90 Km/h**

- Dans le sens Angers / Tours du PR 71+770 au PR 73+095 (franchissement du viaduc de la Roumer),
- dans le sens Angers / Tours du PR 78+595 au PR 80+790 (franchissement du viaduc de Langeais),
- dans le sens Tours / Angers du PR 73+685 au PR 72+170 (franchissement du viaduc de la Roumer),
- dans le sens Tours / Angers du PR 65+910 au PR 63+540 (franchissement de la tranchée couverte et du viaduc de la Perrée).

4.4.2 Interdiction de dépasser aux poids lourds (véhicules de transport de marchandises dont le PTAC dépasse 3,5 Tonnes)

- **Sur l'autoroute A10 :**

- dans le sens Paris / Province du PR 242+850 au 249+300 de 06 heures à 22 heures,
- dans le sens Province / Paris du PR 249+000 au 242+000 de 06 heures à 22 heures.

(En cas de visibilité inférieure à 50 mètres, il sera interdit aux poids lourds (véhicules de transport de marchandises dont le PTAC dépasse 3,5 Tonnes) de doubler entre le pont sur la Loire (PR 205+000) et la rive Sud du Cher (Chambray PR 213+000).)

- **Sur l'autoroute A 85**

- dans le sens Angers / Tours du PR 63+835 au PR 64+645 (franchissement du viaduc de la Perrée),
- dans le sens Tours / Angers du PR 80+310 au PR 79+365 (franchissement du viaduc de Langeais).

4.4.3 Interdiction de klaxonner à tous les véhicules

- **Sur l'autoroute A10 :**

- dans les 2 sens de circulation au niveau du pont-rail de Ports sur Vienne du PR 252+900 au PR 253+400.

ARTICLE 5 : REGULATION DYNAMIQUE DE VITESSE

Ce dispositif vise à améliorer les conditions de circulation et de sécurité et à inciter à une conduite apaisée, notamment en période de fort trafic, par abaissement en temps réel de la vitesse maximale autorisée.

5.1 - Périmètre :

Le dispositif de régulation dynamique du trafic a été installé sur l'autoroute A10, entre les barrières de péage de Monnaie et Sorigny. Son périmètre d'application est le suivant :

- dans le sens Paris/Province : du PR 193+000 au 203+550 puis du PR 215+190 au PR 226+785,
- dans le sens Province/Paris : du PR 225+900 au 193+100.

5.2 - Signalisation dynamique :

Une signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation de prescription, sera mise en place à la charge de Cofiroute. Les informations dynamiques prévalent sur la signalisation permanente de vitesse (B14) implantée sur l'accotement et en rappel sur le terre-plein central.

Les prescriptions liées à la régulation de la vitesse seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation de police dynamique de type XB14 sur des panneaux à messages variables (PMV) implantées au moins tous les 10km au-dessus des voies circulées et en accotement après chaque entrée sur l'autoroute (diffuseur, bifurcation, aire) lorsque le panneau en section courante est à plus d'un 1km de l'insertion.

- Sens Paris/Province :
 - Début de section régulée : PR 193+000.
 - PR 193+300 : PMV pleine voie,
 - PR 198+670 : PMV pleine voie,
 - PR 200+400 : PMV en accotement Entrée Tours Nord.
 - Fin de section régulée : PR 203+600
 - Début de section régulée : PR 215+190.
 - PR 215+550 : PMV pleine voie,
 - PR 218+540 : PMV en accotement Entrée A85-A10,
 - PR 219+600 : PMV pleine voie,
 - PR 223+650 : PMV en accotement Entrée Mont-Sorigny.
 - Fin de section régulée : PR 226+785.
- Sens Province/Paris :
 - Début de section régulée : PR 225+900.
 - PR 225+600 : PMV pleine voie,
 - PR 222+300 : PMV en accotement Entrée Mont-Sorigny,
 - PR 218+850 : PMV pleine voie,
 - PR 218+650 : PMV en accotement Entrée Aire de Moulin Rouge,
 - PR 216+900 : PMV en accotement Entrée A85-A10,
 - PR 215+550 : PMV pleine voie,
 - PR 213+900 : PMV en accotement Entrée Joué-lès-Tours,
 - PR 211+730 : PMV en accotement Entrée Chambray-lès-Tours
 - PR 210+020 : PMV en accotement Entrée Tours Sud,
 - PR 209+150 : PMV pleine voie,
 - PR 206+630°: PMV en accotement Entrée Tours Centre,
 - PR 204+400 : PMV pleine voie,
 - PR 203+600 : PMV pleine voie,
 - PR 199+780°: PMV en accotement Entrée Tours Nord,
 - PR 197+250°: PMV en accotement Entrée Tours Nord,
 - PR 195+600°: PMV en accotement Entrée Tours Nord.
 - Fin de section régulée : PR 193+100.

En fonction des conditions de circulation, la vitesse des usagers pourra être abaissée de 130 km/h jusqu'à 80 km/h, par paliers de 20 km/h jusqu'à 90 km/h puis par un palier de 10 km/h à partir de 90 km/h. Elle sera maintenue pendant 20 mn avant de pouvoir varier à nouveau à la hausse ou à la baisse.

- les usagers entrant ou circulant sur l'autoroute et abordant une zone de vitesse régulée sont informés par des panneaux de type C51a « début de section à vitesse régulée » implantés en section courante au moins 300m avant la zone à réguler ou dans la bretelle d'insertion,
- les usagers circulant sur l'autoroute et quittant une zone de vitesse régulée sont informés par des panneaux de type C51b « fin de section à vitesse régulée ».

5.3 - Conditions d'activation du dispositif :

La vitesse maximale autorisée est déterminée par la société Cofiroute après analyse du trafic et des conditions de circulation sur le réseau. La modification de la vitesse est activée à distance et en temps réel à l'aide d'un outil informatique.

- en conditions normales de circulation, le dispositif de régulation est désactivé. La signalisation de police dynamique n'est pas activée, aucun message de restriction de vitesse n'est affiché sur les panneaux à messages variables,
- en situation de risque de congestion, le dispositif de régulation est activé. La signalisation de police dynamique est activée, la vitesse prescrite est alors affichée sur les panneaux à message variable et les usagers doivent alors se conformer aux prescriptions dynamiques affichées,
- si la congestion est généralisée sur l'ensemble de la section, le dispositif de régulation est désactivé,
- dès le retour à des conditions normales de circulation, le dispositif de régulation des vitesses est désactivé,
- en cas d'évènement grave (notamment incident, accident) le système de régulation est désactivé. Il sera alors donné priorité à l'information générale de sécurité ou à l'information sur les temps de parcours,
- en présence de travaux dans la section régulée le système de régulation dynamique de vitesse ne sera pas activé.

5.4 - Information des forces de l'Ordre et du CRICR

L'activation du dispositif de régulation fait obligatoirement l'objet, par la société Cofiroute, d'une information auprès des forces de l'ordre territorialement compétentes (PMO de Chambray, PMO de Monnaie), de la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire, de la préfecture d'Indre-et-Loire et du CRICR de Rennes. Cette information s'effectue par fax ou mail dès l'activation du dispositif de régulation et à chaque évolution de la prescription de vitesse jusqu'à désactivation complète du dispositif.

ARTICLE 6 : RESTRICTIONS A LA CIRCULATION

6.1 - CHANTIERS DE TRAVAUX :

La société concessionnaire Cofiroute, pourra apporter des restrictions à la circulation et à l'usage des aires annexes dans le respect des prescriptions ministérielles relatives à l'exploitation sous chantier édictées dans la circulaire 96-14 du 6 février 1996. Les usagers devront respecter la signalisation réglementaire qui sera mise en place à l'occasion de ces restrictions ou interruptions de circulation.

Lorsque les restrictions importantes à la circulation sont prévues, la société concessionnaire devra en informer les usagers par des panneaux implantés avant l'échangeur situé en amont de la section intéressée.

La circulation au droit des chantiers est réglementée par un arrêté particulier ou par l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier.

6.2 - EVENEMENTS METEOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

Lors d'événements météorologiques exceptionnels affectant la circulation autoroutière, le PIZO (plan d'intempéries de la zone ouest) pourra être déclenché. Il ne se substitue pas aux éventuels plans de viabilité hivernale ou d'urgence existant.

Les mesures générales de gestion du trafic dont celles particulières de gestion des poids lourds s'appliqueront.

6.3 - SERVICE HIVERNAL :

Les opérations relatives au service hivernal seront exécutées conformément au Code de la Route, ainsi qu'à la circulaire 97.77 du 28 octobre 1997.

Sur les sections d'autoroutes ou les échangeurs, les véhicules des usagers doivent toujours laisser le libre passage au matériel de salage ou de déneigement. Il leur est interdit de dépasser un appareil chasse-neige en cours de travail, sans avoir obtenu du chef de chantier l'autorisation de le faire.

Pour permettre d'effectuer le déneigement dans des conditions convenables et pour assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des agents chargés de l'exécution des opérations d'une part et pour réduire, autant que possible, les entraves à la circulation (notamment la circulation des secours) provoquées par ces conditions d'autre part :

- la circulation des poids lourds pourra être interdite pendant la durée de ces opérations. Les poids lourds stationneront alors aux emplacements qui leur seront désignés par les forces de l'ordre et notamment sur les aires, à proximité des échangeurs, sur les bandes d'arrêt d'urgence, où les tris et leurs stockages sont possibles, soit pour leur faire attendre le dégagement de la zone difficile, soit pour leur faire faire demi-tour,
- dans le cas de création de convois, ceux-ci seront organisés en vue d'être pilotés par un train de déneigement formé d'engins chasse-neige et, éventuellement, escortés par des éléments de Gendarmerie pour le passage de tronçons difficiles. Pour rester efficace, cette mesure ne doit pas aboutir à la formation de convois regroupant de trop nombreux véhicules,
- enfin, préventivement, en cas d'alerte annonçant des conditions météorologiques défavorables (épisodes neigeux abondants ou durables, pluies verglaçantes) ou pouvant concerner de forts débits de circulation, le nombre de voies laissées libre à la circulation pourra être réduit (aux voies de gauche ou aux voies de droite selon les circonstances). Les usagers respecteront la signalisation mise en place à l'occasion de ces restrictions de circulation,
- ces mesures pourront être prises à titre préventif, et étendues, en tant que de besoin, aux voitures de tourisme.

ARTICLE 7 : REGIMES DE PRIORITE

7.1 En sortie des échangeurs, les règles suivantes de priorité sont imposées aux usagers abordant la voirie locale :

7.1.1 Les usagers quittant l'autoroute doivent **Céder le passage** (balise « cédez le passage ») aux usagers circulant sur les voies locales :

Sur A 10

- à l'échangeur de Château-Renault vers RD 31 et RN 10,
- à l'échangeur de Tours Nord au raccordement à la RD 910 vers Monnaie,
- A l'échangeur de Saint-Avertin sens Paris Province vers Bordeaux,
- à l'échangeur de Tours Sud sens Paris Province,
- A l'échangeur de Chambray-lès-Tours vers RD 910,
- à l'échangeur de Joué-lès-Tours – La Thibaudière au giratoire de raccordement à le RD 37,
- à l'échangeur de Monts-Sorigny au giratoire de raccordement à la RD 84,
- à l'échangeur de Sainte-Maure-de-Touraine vers la RD 910.

Sur A 85

- à l'échangeur de Bourgueil, au raccordement avec la RD 749,
- à l'échangeur de Langeais Est, pour les 2 sens de circulation, au raccordement avec la RD 952,
- à l'échangeur de Druye, en direction de Chinon, au raccordement avec la RD 751,
- à l'échangeur de Esvres, au raccordement avec la RD 943,
- à l'échangeur de Bléré, au raccordement avec la RD 31.

Sur A 28

- à l'échangeur de Neuillé-Pont-Pierre vers la RD 766.

7.1.3 En se conformant aux prescriptions données par les **feux tricolores** :

- à l'échangeur de Vouvray – Sainte-Radegonde, donnant accès à la RD 801 (boulevard périphérique) dans les deux sens,
- à l'échangeur de Saint-Avertin, donnant accès à la RD 976 vers Vierzon,
- à l'échangeur de Chambray-lès-Tours, donnant accès sur la RD 943,

7.1.4 Par un **panneau « STOP »** :

Sur A 10

- à l'échangeur de Tours Centre, dans le sens Paris Province, vers l'avenue Pompidou Nord.

Sur A 85

- à l'échangeur de Villandry, dans le sens Tours/Angers, au raccordement avec la RD 7,
- à l'échangeur de Villandry, dans le sens Angers/Tours, au raccordement avec la RD 7.

7.2 Dans la bifurcation A10/A28, les voies et bretelles prioritaires sont données sous la forme du tableau ci-dessous.

Origines	Le Mans	Paris	Tours
Destinations			
Le Mans	/	*	*
Paris	Cède le passage aux véhicules circulant sur A10 en provenance de Tours	/	Circulation sur la section courante
Tours	Cède le passage aux véhicules circulant sur A10 en provenance de Paris	Circulation sur la section courante	/

* Il convient de préciser que dans le sens Paris/Tours vers l'autoroute A28 Le Mans, la chaussée à deux voies est créée par la convergence d'une voie venant de A10-Tours et d'une voie venant de A10-Paris et qu'ainsi il n'y a pas de configuration d'insertion d'une voie sur l'autre et donc pas de priorité de l'une par rapport à l'autre.

7.3 Dans la bifurcation A10/A85, les voies et bretelles prioritaires sont données sous la forme du tableau ci-dessous.

Origines	Vierzon	Angers	Poitiers	Tours
Destinations				
Vierzon	/	Circulation sur la section courante	Cède le passage aux véhicules circulant sur A85 aux véhicules en provenance de Tours (A10)	Cède le passage aux véhicules circulant sur A85
Angers	Circulation sur la section courante	/	Cède le passage aux véhicules circulant sur A85	/
Poitiers	Cède le passage aux véhicules circulant sur A10 en provenance de Tours et se dirigeant vers Poitiers par A85	Cède le passage aux véhicules circulant sur A10 en provenance de Tours et à ceux en provenance de Vierzon depuis A85	/	Circulation sur la section courante
Tours	Cède le passage aux	/	Circulation sur la	/

	véhicules circulant sur A10 en provenance de Poitiers		section courante	
--	---	--	------------------	--

ARTICLE 8 : ARRET ET STATIONNEMENT SUR AIRES DE REPOS ET DE SERVICE ET PLATES-FORMES DE PEAGE

Sur les aires de service et de repos, le public est tenu de respecter les règles de circulation établies pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des diverses activités.

Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire.

L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits en dehors des emplacements aménagés à cet effet et notamment sur les voies de circulation, d'accélération, de décélération, d'évitement, les accotements ou les plates-formes de distribution de carburant.

Par ailleurs, des places de stationnement sont réservées pour les personnes ayant un handicap.

La durée du stationnement sur les aires annexes et parkings de péage est limitée à quarante-huit heures.

Le camping est interdit sur l'ensemble de la section visée à l'article 1er. Toute activité susceptible de provoquer une gêne ou un danger pour les autres usagers y est également interdite.

Les lavages, nettoyages et vidanges des véhicules sont interdits sur le domaine autoroutier en dehors des installations prévues à cet effet dans les stations-service et sur certaines aires de repos (dispositifs de vidange réservés exclusivement aux eaux usagées pour autocars, caravanes et camping-cars). Les infractions à ces dispositions sont passibles des peines prévues à l'article R 116-2 du code de la voirie routière.

ARTICLE 9 : DOMMAGES CAUSES AUX INSTALLATIONS

Toute détérioration du domaine public autoroutier concédé, notamment aux ouvrages d'art, chaussées, installations annexes, plantations, portails et accès de service, équipements des aires, sera poursuivie et punie selon les lois et règlements en vigueur concernant la conservation du domaine public, conformément aux dispositions de l'article R 116-2 du code de la voirie routière.

La société concessionnaire pourra demander réparation pour l'ensemble des préjudices subis à tout usager responsable d'une détérioration du domaine public.

ARTICLE 10 : BORNES TELEPHONIQUES D'APPEL D'URGENCE

Les postes d'appel d'urgence permettent de localiser immédiatement l'appel. Ils doivent donc être utilisés prioritairement à tout autre moyen de communication pour demander les secours nécessaires en cas d'accident ou de panne et pour signaler tout incident susceptible de mettre en cause la sécurité des autres usagers.

Les usagers ayant besoin de secours peuvent utiliser les accotements pour se rendre à pied à ces postes en s'efforçant, chaque fois qu'il est possible, de cheminer derrière les glissières de sécurité.

Dans le cas contraire, une circulation à pied, au plus près de la glissière de sécurité est recommandée.

ARTICLE 11 : ARRETS EN CAS DE PANNE, D'INCIDENTS OU D'ACCIDENTS

En cas de panne, tout usager doit se ranger momentanément sur la bande d'arrêt d'urgence au plus près de la glissière de sécurité, ou de préférence sur une aire de repos ou de service ou un refuge, jusqu'à ce qu'il soit en mesure de reprendre une progression normale.

Si nécessaire l'utilisateur doit demander les secours appropriés en utilisant de préférence le réseau d'appel d'urgence. L'utilisateur doit ensuite retourner auprès de son véhicule et se tenir le plus loin possible de la chaussée au moins 2 mètres derrière les glissières en attendant l'arrivée des secours.

En attendant le passage d'un véhicule de surveillance routière, l'utilisateur doit signaler qu'il est en difficulté, notamment en actionnant les feux de détresse du véhicule ou en laissant soulevé le capot de son moteur.

Pour les véhicules légers, les interventions de dépannage ou de réparation excédant trente minutes sont interdites sur les bandes d'arrêt d'urgence.

En cas d'intervention d'une durée prévisible supérieure, l'utilisateur devra faire évacuer son véhicule hors de l'autoroute (ou en cas de nécessité sur une aire de repos ou de service ou un espace spécialement aménagé à cet effet) par un dépanneur agréé.

En cas d'accident, l'alerte devra être donnée par l'intermédiaire des bornes téléphoniques d'appel d'urgence ou, le cas échéant, par tout autre moyen.

La Société Concessionnaire prendra toute mesure nécessaire pour faciliter l'intervention des services chargés d'apporter des secours aux victimes.

Tout usager accidenté sera tenu de dégager la chaussée et l'emprise de l'autoroute de toute entrave à la circulation causée par son véhicule ou les marchandises transportées dans un délai de 30 minutes. Dans le cas contraire, la Société Concessionnaire pourra se substituer à l'utilisateur en faisant procéder par un garagiste agréé, à l'enlèvement des marchandises et du véhicule accidenté aux frais de l'intéressé.

La société concessionnaire est en droit de demander réparation aux responsables d'un sinistre dans les conditions prévues à l'article 8.

ARTICLE 12 : DEPANNAGE

Le service de dépannage est organisé à l'initiative de la société concessionnaire. L'utilisateur devra acquitter les frais de dépannage ou d'évacuation de son véhicule suivant les tarifs en vigueur.

ARTICLE 13 : CIRCULATION DES PERSONNELS DE SERVICE ET DE SECURITE ET DU MATERIEL DE SERVICE NON IMMATRICULE

En application de l'article R 432.7 du code de la route, sont autorisés à circuler à pied, à bicyclette ou à cyclomoteur, sur le domaine autoroutier, les personnels de la société concessionnaire appelés à y travailler ainsi que le personnel et les matériels des tiers missionnés et déclarés par cette dernière.

Est autorisée également la circulation des matériels non immatriculés ou non motorisés de la société concessionnaire ainsi que celle des matériels des entreprises et tiers missionnés par celle-ci.

En application de l'alinéa 8 du paragraphe I de l'article R 421-2, sont autorisés à évoluer sur le domaine autoroutier, les matériels de travaux publics de la société concessionnaire ainsi que ceux des entreprises missionnées par celle-ci.

Le Directeur des services d'exploitation de la société concessionnaire tient à jour la liste de ses personnels et matériels ainsi que celle des tiers missionnés par celle-ci.

ARTICLE 14 : DIVERS

Sur le domaine autoroutier, il est interdit à toute personne,

- d'abandonner ou de jeter, en dehors des installations prévues à cet effet, tous papiers, journaux, emballages, détritiques et, d'une manière générale, tout objet pouvant nuire à l'hygiène ou à la propreté des installations ou susceptible de provoquer des troubles ou des accidents.
- de quêter, de se livrer à une quelconque activité commerciale ou publicitaire sans autorisation.
- de pratiquer de l'auto-stop.

Les animaux introduits sur le réseau autoroutier par les usagers doivent obligatoirement être tenus de façon à ne pas divaguer. Les animaux abandonnés seront placés en fourrière à la charge de leurs propriétaires.

ARTICLE 15 : ORGANISATION DE LA SECURITE ET DE LA SURVEILLANCE DU TRAFIC

Les forces de police ou de gendarmerie pourront prendre toute mesure justifiée par les besoins de sécurité ou par les nécessités de l'écoulement du trafic.

ARTICLE 16 : APPLICATION :

Les dispositions prévues ci-dessus entreront en vigueur à la date de signature du présent arrêté.

En revanche l'interdiction de dépasser aux poids lourds dans le sens Paris / Province du PR 242+850 au 249+300 et dans le sens Province / Paris du PR 249+000 au 242+000 ne sera effective qu'à la pose des panneaux.

ARTICLE 17 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre-et-Loire et affiché dans les établissements de la société concessionnaire, les installations annexes et les communes traversées dans le département de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 18 : EXECUTION

M. le secrétaire général de la préfecture, M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre-et-Loire à TOURS, M. le commandant de l'escadron de gendarmerie départementale de sécurité routière de TOURS, M. le commandant de peloton de gendarmerie d'autoroute de Chambray-lès-Tours, M. le directeur d'exploitation de la société COFIROUTE, 6 à 10 rue Troyon à 92 316 Sèvres Cedex, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée pour information à

- M. le Directeur Général des Routes - Service de la gestion autoroutière déléguée, 25, avenue F. Mitterrand - case n°1 - 69674 BRON CEDEX
- M. le directeur départemental des territoires de l'Indre-et-Loire,
- Mme la directrice départementale de la sécurité publique de l'Indre-et-Loire,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Indre-et-Loire,
- M. le chef du service Interministériel de défense et de protection civile de l'Indre-et-Loire,
- M. le directeur du CRICR de Bordeaux, Passage de la Remonte 33 700 Mérignac,
- M. le directeur du CRICR Ouest, 15 Parc de Brocéliande 35 760 Saint-Grégoire,

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

Monnaie, Neuillé-le-Lierre, Reugny, Tours, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin, Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours-lès-Tours, Veigné, Montbazou, Monts, Sorigny, Villeperdue, Saint-Epain, Sainte-Sainte-Maure-de-Touraine-de-Touraine, Noyant-de-Touraine, Pouzay, Maillé, Saint-Saint-Nicolas-de-Bourgueil-de-Bourgueil, Chouzé-sur-Loire, Bourgueil, Restigné, Ingrandes-de-Touraine, Saint-Patrice, Saint-Michel-sur-Loire, Langeais, Cinq-Mars-la-Pile, Druye, Villandry, Vallères, Ballan-Miré, Esvres, Truyes, Athée-sur-Cher, Bléré, Cigogné, Sublaines, Luzillé, Francueil, Epeigné-les-Bois, Chanceaux-sur-Choisille, Céréelles, Saint-Antoine-du-Rocher, Rouziers-de-Touraine, Neuillé-Pont-Pierre, Neuvy-le-Roi, Bueil-en-Touraine.

Fait à TOURS, le 31 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Jacques LUCBÉREILH



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014336-0003

signé par
Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale : signé Antoine DESTRÉS

le 02 Décembre 2014

37_Éducation nationale
Direction académique des services de l'éducation nationale

ARRÊTÉ de carte scolaire 1er degré du 02
décembre 2014 relatif aux mesures de cartes
pour la rentrée 2014

**DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE D'INDRE-ET-LOIRE**

VU le Code de l'Education, notamment les articles

L 211-1 et D 211-9

VU le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 portant délégation de pouvoir aux Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education nationale

VU les propositions de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale chargés de circonscription primaire

VU les avis du Comité Technique Spécial Départemental du 03 septembre 2014.

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale dans sa séance du 12 novembre 2014.

ARRETE

ARTICLE 1er : A compter de la rentrée scolaire 2014-2015, les mesures suivantes ont été prises :

OUVERTURES OU FERMETURES DE CLASSES

Ouvertures immédiates –pour 2014-2015- des postes supplémentaires.

Ouverture envisagée au moment des décisions de carte scolaire d'avril 2014 mais qui était à confirmer en fonction des effectifs de rentrée :

Ouvertures confirmées

BOURGUEIL Ruelle élémentaire

CHARGE Artigny élémentaire

DESCARTES Côte des Granges maternelle

ESVRES SUR INDRE Les Sources maternelle

JOUE LES TOURS Alouette élémentaire

MONTLOUIS Desnos maternelle

TOURS Camus-Maurois primaire (classe élémentaire)

TOURS Musset-Vigny primaire (classe élémentaire)

JOUE LES TOURS Rotière élémentaire (aide pédagogique pour l'année scolaire 2014-2015)

Ouvertures à confirmer annulées

JOUE LES TOURS Marie Curie élémentaire

TOURS Pérochon primaire (classe élémentaire)

Ouvertures supplémentaires

JOUE LES TOURS Liberté-République élém

LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE élémentaire

PERNAY primaire (classe élémentaire)

SAINT PIERRE DES CORPS Joliot Curie primaire (classe élémentaire)

SORIGNY élémentaire

TAUXIGNY primaire RPI n° 56 (classe maternelle)

SACHE primaire (classe élémentaire) (0,50 poste Aide pédagogique pour 1 an)

SAINT EPAIN primaire (classe élémentaire) (1 poste Aide pédagogique pour 1 an)

VALLERES primaire (classe élémentaire) (1 poste Aide pédagogique pour 1 an)

Sont confirmés –au vu des effectifs de rentrée- les fermetures suivantes :

FONDETTES C. Claudel maternelle
LARCAY Perret maternelle
SAINT CYR SUR LOIRE République élémentaire
SAUNAY primaire (classe élémentaire)
SAVONNIERES Les 4 couleurs maternelle
VERETZ La petite muse maternelle

Sont rétablis –au vu des effectifs de rentrée- les postes bloqués suivants :

AVOINE Joliot Curie élémentaire
LE GRAND PRESSIGNY primaire (classe élémentaire) RPI N° 11 avec Ferrière Larçon, La Celle Guenand, Neuilly le Brignon, Le Petit Pressigny et Paulmy
SAINT CYR SUR LOIRE Engrand élémentaire

DIVERS

Transfert d'un poste pour l'année scolaire 2014-2015

Transfert d'un poste de l'école maternelle de MONNAIE vers l'école primaire de SACHE pour 0.50 et l'école primaire de VALLERES.

Transformation de poste

Transformation du poste « classe expérimentale » en poste élémentaire à l'école du Socle du GRAND PRESSIGNY.

Attribution d'un quart de décharge exceptionnelle à cinq enseignants au titre du CAFIPEMF pour l'année scolaire 2014-2015

FONDETTES Camille Claudel maternelle
CHINON Rochelude maternelle
LUYNES Lebert maternelle
SAINT PATERNE RACAN maternelle
ROUZIERS DE TOURAINE Jean Maisonnave primaire

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre et Loire et Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale des circonscriptions du 1er degré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à TOURS le 02 décembre 2014

Le Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire,

Antoine DESTRÉS



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Décision n ° 2014343-0003

signé par
Le Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de TOURS : signé Dominique LIZÉ

le 09 Décembre 2014

37_Justice

DECISION de donner délégation permanente
de signature à Monsieur Mamert
GUILLAUME premier surveillant

MAISON D'ARRÊT DE TOURS

Madame Dominique LIZÉ, le chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de TOURS,

Vu le code de procédure pénale, et notamment ses articles D.93, D.94, D.259, D.273, D.283-3, D.340, D370, D.430, D.431, D.449, D.459-3, R.57-6-24, R.57-7-25, R.57-7-60, R.57-7-79

DECIDE de donner délégation permanente de signature à :

Monsieur Mamert GUILLAUME premier surveillant,

Pour les décisions suivantes :

- Décider de l'affectation des personnes en cellule (D.93, D.94, R.57-6-24)
- Affecter en cellule non individuelle (D.93)
- Affecter en cellule individuelle (D.93)
- Accorder audience à toute personne détenue qui présente des requêtes si elle invoque des motifs suffisants (D.259)
- Interdire, pour des motifs d'ordre et de sécurité, à des personnes de garder à disposition des médicaments, matériels et appareillages médicaux (D.273)
- Utilisation des moyens de contrainte s'il n'est d'autre possibilité de maîtriser des personnes détenues, de les empêcher de causer des dommages ou de porter atteinte à elles-mêmes ou à autrui (D.283-3)
- Autoriser, lors d'un transfèrement, la remise des effets personnels des personnes détenues à un tiers désigné (D.340)
- Affecter des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'U.C.S.A. (D.370)
- Autoriser la remise de linge ou de livres brochés (D.430, D.431)
- Déterminer la destination à donner aux aménagements de cellule en cas de changement de cellule, de transfèrement ou de mise en liberté (D.449)
- Ecarter des personnes détenues des activités physiques et sportives hors raisons disciplinaires pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre d'une procédure contradictoire préalable) (D.459-3)
- Placer à titre préventif des personnes détenues en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire si les faits constituent une faute du premier ou du deuxième degré et si la mesure est l'unique moyen de mettre fin à la faute ou de préserver l'ordre intérieur de l'établissement (R57-7-18)
- Décider de convoquer à la commission de discipline, en tant que témoin toute personne dont l'audition lui paraît utile et désigner un interprète si nécessaire (R.57-7-60).
- Mettre en œuvre les mesures de fouilles des personnes détenues, intégrales ou par palpation (R.57-7-79)

Fait à Tours le 9 décembre 2014

Le chef d'établissement

Dominique LIZÉ



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014330-0002

**signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE**

le 26 Novembre 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse**

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien
maire - Pierre Bordier

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien maire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-35,
Vu la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques,
Vu la loi n° 73-1 131 du 21 décembre 1973 complétant les dispositions de la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints,
Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 avril 2002 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux,
Vu la demande du maire de Nazelles-Négron en date du 18 novembre 2014,
CONSIDÉRANT que M. PIERRE BORDIER a exercé des fonctions municipales à Nazelles-Négron pendant trente et un ans,

ARRÊTE

Article 1er - M. PIERRE BORDIER né le 9 février 1928 à Nazelles-Négron (Indre-et-Loire), ancien maire de Nazelles-Négron, est nommé MAIRE HONORAIRE de cette même commune ;

Article 2 - Mme la Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 26 novembre 2014

JEAN-FRANÇOIS DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n ° 2014332-0002

signé par
Le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret : signé Michel JAU

le 28 Novembre 2014

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse

ARRÊTÉ portant création et nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)

PREFET DE LA REGION CENTRE

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ portant création et nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)

Le Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret , Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code du travail,

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment ses articles 24 et 25;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP),

Vu le courrier en date du 26 septembre 2014 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP, opéré par les organisations syndicales de salariés (FO) représentatives au plan national et interprofessionnel,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 17 octobre 2014 portant désignation de ses représentants au CREFOP,

Vu le courrier en date du 28 octobre 2014 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP, opéré par les organisations syndicales de salariés (CFTC) représentatives au plan national et interprofessionnel,

Vu le courrier en date du 29 octobre 2014 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP, opéré par les organisations syndicales de salariés (CFDT) représentatives au plan national et interprofessionnel,

Vu le courrier en date du 29 octobre 2014 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP, opéré par les organisations syndicales de salariés (CFE-CGC) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 5 novembre 2014 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP, opéré par les organisations professionnelles d'employeurs (MEDEF) représentatives au plan national et interprofessionnel,

Vu le courrier en date du 7 novembre 2014 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP, opéré par les organisations syndicales de salariés (CGT) représentatives au plan national et interprofessionnel,

Vu le courrier en date du 14 novembre 2014 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP, opéré par les organisations professionnelles d'employeurs (UPA) représentatives au plan national et interprofessionnel,

VU le courrier en date du 17 novembre 2014 portant désignation de ses représentants au bureau du CREFOP, opérées par les organisations professionnelles d'employeurs (CGPME) représentatives au plan national et interprofessionnel,

Sur propositions du Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),

ARRÊTE

Article 1 : Le bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est créé au sein de la région Centre.

Article 2 : La composition du bureau du CREFOP de la région Centre, présidé conjointement par le Préfet de région ou son représentant d'une part et le président du Conseil régional de la région Centre ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1) Au titre de la région : quatre représentants

Titulaires :

M. François BONNEAU

Mme Marie-Madeleine MIALOT

Mme Isabelle GAUDRON

M. Charles FOURNIER

Suppléants :

M. Jean-Marie BEFFARA

M. Valentino GAMBUTO

Mme Maryvonne BARICHARD

Mme Josette PHILIPPE

Mme Saadika HARCHI

M. Serge MECHIN

Mme Gisèle QUERITE

Mme Martine SALMON

2) Au titre de l'Etat : quatre représentants

- Le Préfet de région ou son représentant ;
- Le recteur d'académie ou son représentant ;
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant ;
- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou son représentant.

3) Au titre des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, représentatives au plan national et interprofessionnel : huit représentants

Titulaires

- CFTC

Mme Véronique de MAGY

Suppléants

- CFTC

M. Cédric OULES

M. Jean-Jacques PERES

- CFDT	- CFDT
M. Eric FRAIPONT	M. Thierry VISEUX
- CFE-CGC	- CFE-CGC
M. Jean-François LALEUF	M. Manuel MARTINEZ M. Claude GUILLIER
- FO	- FO
M. Jany PELE	M. Philippe OLIVEIRA Mme Nathalie ROMA
- CGT	- CGT
M. Jean-François VINERIER	Mme Béatrice DAUDU
- CGPME	- CGPME
M. Eric CHEVÉE	Mme Christine LAVRUT
- MEDEF	- MEDEF
M. Patrick UGARTE	M. Bruno BOUSSEL M. Claude COUTON
- UPA	- UPA
M. Antonio LORENZO	M. Jean-Paul BRAUD M. James DOISEAU

Article 3 : La vice-présidence du bureau du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désignés par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentatives au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désignés par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentatives au plan national et interprofessionnel.

Article 4 : Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du bureau du CREFOP. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires.

Article 5 : Les membres du bureau du CREFOP sont nommés pour une durée de trois ans. Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6 : Le secrétaire régional pour les affaires régionales et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre et des préfectures de chaque département de la région.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2014

Signé : Michel JAU



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n ° 2014342-0004

signé par

Le Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfet d'Ille-et-Vilaine : signé Patrick STRZODA

le 08 Décembre 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse**

Arrêté n ° 14 - 107 du 08 décembre 2014
relatif à la commission zonale d'aptitude aux
fonctions de sapeur- pompier volontaire pour
la zone de défense et de sécurité Ouest

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST
État-major interministériel de zone

Arrêté n° 14 – 107 du 08 décembre 2014 relatif à la commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire pour la zone de défense et de sécurité Ouest

Le préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1424-2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la sécurité intérieure, partie législative ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996, modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours, et notamment son article 25 ;

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité,

Arrête :

Article 1 : La commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire est composée de deux médecins-chefs titulaires dont un président. Un troisième médecin chef suppléant est susceptible de remplacer un des deux titulaires. Sa composition est annexée au présent arrêté zonal.

Article 2 : Les médecins titulaires ne peuvent connaître des affaires intéressant un sapeur-pompier volontaire du SDIS dans lequel ils servent. Dans ce cas, le médecin concerné est remplacé par le suppléant désigné à l'article 1.

Article 3 : Pour chaque étude de dossier de recours, un médecin agréé, spécialiste de la pathologie en cause, est désigné d'un commun accord par les deux médecins-chefs siégeant au sein de la commission zonale.

Article 4 : Les frais occasionnés aux membres de la commission zonale à l'occasion de chacune de ses réunions (honoraires et frais de déplacement éventuels) sont à la charge du SDIS dont relève le sapeur-pompier volontaire à l'origine du recours.

Article 5 : L'avis de la commission zonale d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire est sollicité par le sapeur-pompier volontaire concerné, par l'intermédiaire du médecin-chef de son département.

Le recours est adressé à l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest. Les pièces du dossier présentant un caractère médical sont placées dans une double enveloppe spécifiant la confidentialité de son contenu.

La commission zonale d'aptitude se réunit sur convocation du chef d'état-major interministériel de zone. Son secrétariat est assuré par le SDIS du président de ladite commission. Le siège de la commission est choisi librement par son président.

Article 6 : L'avis de la commission zonale d'aptitude ne peut être sollicité qu'après une décision de la commission d'aptitude départementale aux fonctions de sapeur-pompier volontaire.

Article 7 : La commission zonale d'aptitude se prononce dans chaque cas au vu des pièces médicales contenues dans le dossier. En cas de nécessité des examens complémentaires peuvent être demandés.

L'avis est émis à la majorité des membres. Il est alors transmis au service départemental d'incendie et de secours du demandeur accompagné :

- du dossier médical, sous pli scellé, destiné au médecin-chef du service départemental d'incendie et de secours auprès duquel est rattaché le demandeur ;
- de l'état récapitulatif des frais de transports, de déplacements et des honoraires du médecin agréé. Cet état de frais est pris en charge directement par le service départemental d'incendie et de secours du demandeur.

Les honoraires du médecin agréé sont fixés à 5 CS - « consultation spécialisée » - par dossier.

Une copie de l'avis de la commission zonale est adressée à l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Article 8 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, les préfets de région et de département, les directeurs et les médecins-chefs des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfetures de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Article 9 : Cet arrêté zonal est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Fait à Rennes, le 8 décembre 2014

Signé : Patrick STRZODA



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST

ANNEXE à l'arrêté n° 14 - 107 du 08 décembre 2014
portant nomination des membres de la commission zonale d'aptitude
aux fonctions de sapeur-pompier volontaire

Liste des Médecins Chefs de SDIS

SDIS	Grade	NOM - Prénom	Fonction
Loire-Atlantique (44)	Médecin de classe exceptionnelle	JOUVE Sylvie	Présidente
Vendée (85)	Médecin de classe exceptionnelle	TREDANIEL Claude	Titulaire
Ille-et-vilaine (35)	Médecin de classe exceptionnelle	SALEL Jean-Louis	Suppléant



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n ° 2014344-0002

signé par
Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Ouest : signé P. STRZODA

le 10 Décembre 2014

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse

A R R E T E N ° 14-109 donnant délégation
de signature à Monsieur Michel JAU Préfet de
la région Centre, Préfet du Loiret

PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST

A R R E T E N° 14-109 donnant délégation de signature à Monsieur Michel JAU Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

VU le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 14 juin 2013 nommant Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 8 novembre 2012 nommant Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 18 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Michel JAU, préfet de la région Centre, préfet du Loiret ;

Considérant l'absence simultanée de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine et de Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, du samedi 20 décembre midi au dimanche 21 décembre 2014 18 heures ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} – La suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par **Monsieur Michel JAU**, préfet de la région Centre, préfet du Loiret, **du samedi 20 décembre midi au dimanche 21 décembre 2014 18 heures ;**

ARTICLE 2 – Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Rennes, le 10 décembre 2014

Signé : Patrick STRZODA



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014344-0003

**signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE**

le 10 Décembre 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse**

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien
adjoint - Jean- Noël Ravalet

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien adjoint

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-35,
Vu la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques,
Vu la loi n° 73-1 131 du 21 décembre 1973 complétant les dispositions de la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints,
Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 avril 2002 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux,
Vu la demande du maire de Monnaie en date du 3 décembre 2014,
CONSIDÉRANT que M. JEAN-NOËL RAVALET a exercé des fonctions municipales à Monnaie pendant dix-neuf ans,

ARRÊTE

Article 1er – M. JEAN-NOËL RAVALET né le 19 février 1947 à Ecoflant (Maine-et-Loire), ancien adjoint au maire de Monnaie, est nommé ADOJOINT HONORAIRE de cette même commune ;

Article 2 - Mme la Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 10 décembre 2014

JEAN-FRANÇOIS DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014344-0004

**signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE**

le 10 Décembre 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse**

**ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien
maire - Eugène Musset**

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien maire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-35,

Vu la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques,

Vu la loi n° 73-1 131 du 21 décembre 1973 complétant les dispositions de la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints,

Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 avril 2002 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux,

Vu la demande du maire de Monnaie en date du 3 décembre 2014,

CONSIDÉRANT que M. EUGÈNE MUSSET a exercé des fonctions municipales à Monnaie pendant vingt deux ans,

ARRÊTE

Article 1er - M. EUGÈNE MUSSET né le 15 avril 1942 à la Jumellière (Maine-et-Loire), ancien maire de Monnaie, est nommé MAIRE HONORAIRE de cette même commune ;

Article 2 - Mme la Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 10 décembre 2014

SIGNÉ : JEAN-FRANÇOIS DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014344-0005

**signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE**

le 10 Décembre 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse**

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien
adjoint - Alain Ledoux

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien adjoint

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-35,
Vu la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques,
Vu la loi n° 73-1 131 du 21 décembre 1973 complétant les dispositions de la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints,
Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 avril 2002 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux,
Vu la demande du maire de Monnaie en date du 3 décembre 2014,
CONSIDÉRANT que M. ALAIN LEDOUX a exercé des fonctions municipales à Monnaie pendant dix-huit ans,

ARRÊTE

Article 1er – M. ALAIN LEDOUX né le 3 septembre 1949 à Monts (Indre-et-Loire), ancien adjoint au maire de Monnaie, est nommé ADJOINT HONORAIRE de cette même commune ;

Article 2 - Mme la Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 10 décembre 2014

SIGNÉ : JEAN-FRANÇOIS DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014344-0006

**signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE**

le 10 Décembre 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse**

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien
adjoint - Gilles Bonnin

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien adjoint

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-35,

Vu la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques,

Vu la loi n° 73-1 131 du 21 décembre 1973 complétant les dispositions de la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints,

Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 avril 2002 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux,

Vu la demande du maire de Monnaie en date du 3 décembre 2014,

CONSIDÉRANT que M. GILLES BONNIN a exercé des fonctions municipales à Monnaie pendant dix-huit ans,

ARRÊTE

Article 1er – M. GILLES BONNIN né le 29 juillet 1947 à Charnizay (Indre-et-Loire), ancien adjoint au maire de Monnaie, est nommé AJOINT HONORAIRE de cette même commune ;

Article 2 - Mme la Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 10 décembre 2014

SIGNÉ : JEAN-FRANÇOIS DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014344-0007

signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE

le 10 Décembre 2014

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien
adjoint - à titre posthume - Pierre Billault

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien adjoint – à titre posthume -

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-35,
Vu la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques,
Vu la loi n° 73-1 131 du 21 décembre 1973 complétant les dispositions de la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints,
Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 avril 2002 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux,
Vu la demande du maire de Monnaie en date du 3 décembre 2014,
CONSIDÉRANT que M. PIERRE BILLAULT a exercé des fonctions municipales à Monnaie pendant vingt-quatre ans,

ARRÊTE

Article 1er – M. PIERRE BILLAULT né le 17 mai 1927 à Saint-Cyr sur Loire (Indre-et-Loire), ancien adjoint au maire de Monnaie, est nommé ADOJOINT HONORAIRE, - À TITRE POSTHUME - de cette même commune ;

Article 2 - Mme la Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 10 décembre 2014

SIGNÉ : JEAN-FRANÇOIS DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014344-0008

signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE

le 10 Décembre 2014

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à une
ancienne adjointe au maire - Marie- Christiane
Blaise

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à une ancienne adjointe au maire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-35,

Vu la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques,

Vu la loi n° 73-1 131 du 21 décembre 1973 complétant les dispositions de la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints,

Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 avril 2002 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux,

Vu la demande du maire de Monnaie en date du 3 décembre 2014,

CONSIDÉRANT que MME MARIE-CHRISTIANE BLAISE a exercé des fonctions municipales à Monnaie pendant dix neuf ans,

ARRÊTE

Article 1er – MME MARIE-CHRISTIANE BLAISE née BURROWES le 30 janvier 1945 à Chilly (Ardennes), ancienne adjointe au maire de Monnaie, est nommée ADOINTE HONORAIRE de cette même commune ;

Article 2 - Mme la Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 10 décembre 2014

SIGNÉ : JEAN-FRANÇOIS DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n ° 2014349-0002

signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE

le 15 Décembre 2014

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse

ARRÊTÉorganisant la suppléance de
Monsieur le Préfet d'Indre- et- Loire et de
Monsieur le Secrétaire Général d'Indre- et-
Loire

PREFECTURE INDRE-ET-LOIRE
Cabinet du Préfet

A R R Ê T É organisant la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et de Monsieur le Secrétaire Général d'Indre-et-Loire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

Vu le décret du 27 octobre 2011 portant nomination de M. Jean-François DELAGE en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 8 octobre 2013 portant nomination de M. Jacques LUCBEREILH en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 24 juin 2013 portant nomination de M Edmond AÏCHOUN en qualité de sous-préfet de Loches,

Considérant les absences simultanées de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 Monsieur Edmond AÏCHOUN, Sous-Préfet de Loches, est chargé d'assurer la suppléance de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire lundi 22 décembre 2014 de 7 h 00 à 21 h 00.

ARTICLE 2 Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et le sous-préfet de l'arrondissement de Loches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 15 décembre 2014

Signé : Jean-François DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014349-0003

**signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE**

le 15 Décembre 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse**

**ARRÊTÉ accordant la Médaille d'honneur
agricole - Promotion du 1er janvier 2015**

PREFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ accordant la Médaille d'honneur agricole Promotion du 1^{er} janvier 2015

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,
Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la Médaille d'honneur agricole,
Vu le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la Médaille d'honneur agricole,
Vu l'arrêté du 8 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets,
Vu le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la Médaille d'honneur agricole,
A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2015 ;
Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

A R R Ê T E

Article premier : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Madame Bardet Alexandra, Chargée de clientèle, Crédit Mutuel, Orléans, demeurant 6 rue Marie-Laurencin à Joué-lès-Tours,
- Monsieur Beschon Serge, Ouvrier parc à grumes, Société Paquignon, Saint-Laurent en Gâtines, demeurant 18 rue du Château d'eau à Sonzay,
- Madame Chantrel Nathalie, Agent, Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, Poitiers, demeurant 3 le Clos Vaugrignon à Esvres-sur-Indre,
- Monsieur Duchesne Jean-James, Rogneur scieur, Société Paquignon, Saint-Laurent en Gâtines, demeurant 2 l'Etourneau à Le Boulay,
- Monsieur Fouanon Jean-Michel, Classeur de débit, Société Paquignon, Saint-Laurent en Gâtines, demeurant 11 rue du Commerce à Saint-Laurent en Gâtines,
- Monsieur Lacoste Alain, Agent, Crédit Agricole – Corporate & Investment Bank, Villejuif, demeurant 64 route du Vau à Bléré,
- Madame Le Pogam Martine, Secrétaire aide-comptable, Société Paquignon, Saint-Laurent en Gâtines, demeurant 8 rue du 11 novembre à La Ferrière,
- Monsieur Poiron Pascal, Agent, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, Poitiers, demeurant le Clos Garnier à Dolus-le-Sec,
- Monsieur Romian Gilles, Scieur rogneur, Société Paquignon, Saint-Laurent en Gâtines, demeurant 62 rue des Prés à Beaumont-la-Ronce,

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- Madame Achard Patricia, Chargée de clientèle, Crédit Mutuel, Orléans, demeurant 7 impasse des Reinettes à la Membrolle-sur-Choisille,
- Monsieur Boisramier Guy, Compte-clé régional, Yoplait France, Boulogne, demeurant 6 rue Georges-Guynemer à La Membrolle-sur-Choisille,
- Monsieur Dessard Sylvain, Responsable collecte zone nord, Eurial G.I.E., Nantes, demeurant 7 impasse de l'abbé Pivet à Sepmes,
- Monsieur Lacoste Alain, Agent, Crédit Agricole – Corporate & Investment Bank, Villejuif, demeurant 64 route du Vau à Bléré,
- Monsieur Le Mauviel Marc, Responsable de département, Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, Bagnolet, demeurant 7 rue Hector-Berlioz à Montbazou,
- Monsieur Morgan Patrick, Responsable d'activité, Crédit Mutuel, Orléans, demeurant 102 avenue de la République à Saint-Cyr sur Loire,
- Monsieur Percher Maurice, Chauffeur ramasseur, Eurial G.I.E., Jaunay-Clan, demeurant 4 rue du Sabot rouge à Sainte-Maure de Touraine,
- Monsieur Renault Patrick, Agent, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, Poitiers, demeurant Maulévrier à Lerné,
- Monsieur Tanguy Jean-François, Conseiller en gestion patrimoine, Groupama Paris Val de Loire, Olivet, demeurant 2 Loché à Artannes-sur-Indre,

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Madame Champeil Marie-José, Assistante de direction, Groupama Paris Val de Loire, Olivet, demeurant 3 Place du Moulin à Bléré,
- Monsieur Lacoste Alain, Agent, Crédit Agricole - Corporate & Investment Bank, Villejuif, demeurant 64 route du Vau à Bléré,
- Monsieur Le Mauviel Marc, Responsable de département, Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, Bagnolet, demeurant 7 rue Hector-Berlioz à Montbazou,
- Madame Maureille Brigitte, Assistante, Groupama Paris Val de Loire, Olivet, demeurant 15 route de Saint-Ouen les Vignes à Pocé-sur-Cisse,

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Madame Barbe Elisabeth, Technicienne sinistres DAB, Groupama Paris Val de Loire, Olivet, demeurant 43 rue Bellanger à Tours,
- Monsieur Jouannet Jean-Noël, Agent, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, Poitiers, demeurant 3 rue Lionel Terray à Joué-lès-Tours,
- Monsieur Lacoste Alain, Agent, Crédit Agricole - Corporate & Investment Bank, Villejuif, demeurant 64 route du Vau à Bléré,
- Madame Latapy Evelyne, Attachée commerciale renfort, Groupama Paris Val de Loire, Olivet, demeurant 325 rue Augustin Thierry à Amboise,
- Monsieur Lépine Bruno, Agent, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, Poitiers, demeurant 183 rue Saint-Léger à Joué-lès-Tours,
- Madame Lion Nicole, Attachée de clientèle, Groupama Paris Val de Loire, Olivet, demeurant 3 l'Eguillère à Saint-Laurent en Gâtines,
- Monsieur Piroelle Jean-Michel, animateur logistique, Caisse Régionale Agricole Mutuel Val de France, Chartres, demeurant 11 bis route de la Cheminée Ronde à Fondettes,
- Madame Thibault Christine, Rédactrice sinistres référent DAB, Groupama Paris Val de Loire, Olivet, demeurant 22 rue Baptiste Marcet à Esvres-sur-Indre,

Article 5 : Monsieur le Secrétaire général et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 15 décembre 2014

Signé : JEAN-FRANÇOIS DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n ° 2014352-0001

signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE

le 18 Décembre 2014

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet

Arrêté accordant la médaille d'honneur
régionale, départementale et communale -
Promotion du 1er janvier 2015

PRÉFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale – Promotion du 1^{er} janvier 2015

Le Préfet d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale,
A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2015,
SUR la proposition de Madame la Directrice de Cabinet

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires des mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille : ARGENT

Madame Marie-José ARNAULT, demeurant à ANTOGNY-LE-TILLAC, Ancien élu, Mairie d'ANTOGNY-LE-TILLAC

Monsieur François GAUTHIER, demeurant à TOURS, Conseiller municipal, Mairie de GENILLÉ

Monsieur Pascal LABARRE, demeurant à ANTOGNY-LE-TILLAC, Ancien élu, Mairie d'ANTOGNY-LE-TILLAC

Monsieur Serge MERCIER, demeurant à ANCHÉ, Ancien élu, Mairie d'ANCHÉ

Monsieur Joël VARVOUX, demeurant à BEAUMONT-VILLAGE, Premier Adjoint au Maire, Mairie de CHEMILLÉ-SUR-INDROIS

Monsieur Jean-Claude VÉRON, demeurant à LA CELLE-GUENAND, Ancien élu, Mairie de LA CELLE-GUENAND

Madame Danièle WARISSE, demeurant à CHEMILLÉ-SUR-INDROIS, Ancienne élue, Mairie de CHEMILLÉ-SUR-INDROIS

Médaille : VERMEIL

Madame Solange CRESSON, demeurant à SAVIGNÉ-SUR-LATHAN, Maire, Mairie de SAVIGNÉ-SUR-LATHAN

Monsieur Régis MUREAU, demeurant à INGRANDES-DE-TOURAINES, Ancien élu, Mairie de INGRANDES-DE-TOURAINES

Monsieur Jean-Claude PLOT, demeurant à REIGNAC-SUR-INDRE, Ancien élu, Mairie de REIGNAC-SUR-INDRE

Médaille : OR

Madame Raymonde TESSIAU, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Ancienne élue, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille : ARGENT

Madame Reine-May ADAM, demeurant à SAINT-AVERTIN, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, Mairie de SAINT-AVERTIN

Madame Valérie ADNOT, demeurant à SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS, A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe, Mairie de VEIGNÉ

Madame Isabelle ALEXANDRE, demeurant à NEUVY-LE-ROI, Animatrice principale de 2^{ème} classe, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Corinne ANDRÉ, demeurant à MONTS, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2^{ème} grade, C.H.R.U. de TOURS

Madame Maria Do Carmen ARAUJO, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Patricia ARCHAMBAULT, demeurant à BOURGUEIL, A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe, Mairie de BOURGUEIL

Madame Mireille ARMSPACH, demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINES, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2^{ème} grade, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Michaël AUBERVILLE, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial principal des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Madame Christelle AUBINEAU, demeurant à VEIGNÉ, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Michel AURIoux, demeurant à SAVONNIERES, Conseiller supérieur socio-éducatif, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Grégory BABIN, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, Communauté de communes de l'Est tourangeau

Madame Sylviane BARRETO, demeurant à FONDETTES, Rédacteur, Mairie de TOURS

Madame Nelly BAZOGE, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Claire BEACCO, demeurant à TOURS, Ingénieur hospitalier chef de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Madame Elisabeth BEAUJEAN-ROUSSEAU, demeurant à TOURS, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Dominique BELDENT, demeurant à SAINT-PATERNE-RACAN, Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD LA CROIX PAPILLON

Madame Isabelle BELLANGER, demeurant à FONDETTES, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Kouider BENDJEBBAR, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Xavier-Max BERNARD, demeurant à TOURS, Ingénieur, Conseil Régional du Centre

Madame Myriam BERRUER, demeurant à GENILLÉ, Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de GENILLÉ

Madame Sylvie BERTHIER, demeurant à MONNAIE, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Sandrine BEUROIS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Madame Françoise BEZIER, demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Jamel BICHERI, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Guylène BLANCHARD, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Virginie BLAS, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Technicien principal de 1ère classe, Mairie de LA RICHE

Madame Anne BLINEAU, demeurant à TOURS, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Pascal BODET, demeurant à DESCARTES, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de DESCARTES

Madame Patricia BODIN, demeurant à TOURS, A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Cendrine BOIGARD, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS, Infirmière en soins généraux 1er grade, EHPAD LA CROIX PAPILLON

Madame Valérie BOISNARD, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Madame Aline BONILLO, demeurant à TOURS, Adjoint technique de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Catherine BONNEAU, demeurant à TOURS, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Marie-Annick BOSMANS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Infirmière en soins généraux hors classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Nathalie BOSSÉ, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Malika BOUCETTA, demeurant à FONDETTES, A.T.S.E.M. de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Florence BOUCHER, demeurant à VEIGNÉ, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 3ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Michel BOUCLE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Dominique BOUDON, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS, Aide-soignante de classe normale, EHPAD LA CROIX PAPILLON

Madame Nathalie BOULLIER, demeurant à NOUZILLY, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Gérard BOULME, demeurant à BRÉHÉMONT, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Corinne BOURBON, demeurant à FONDETTES, Agent social de 1ère classe, Mairie de FONDETTES

Madame Fabienne BOURJOL, demeurant à TOURS, Attaché principal, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Nathalie BOURRON, demeurant à FONDETTES, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 1er grade, C.H.R.U. de TOURS

Madame Christine BOYARD, demeurant à LA RICHE, Aide-soignante de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Christophe BRAET, demeurant à DESCARTES, Agent de maîtrise, Mairie de DESCARTES

Madame Isabelle BREUZIN, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur Michel BRIANT, demeurant à TOURS, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Sylvie BRIZIOU, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Infirmière – cadre de santé paramédical, C.H.R.U. de TOURS

Madame Isabelle BRUN, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Sylvie BRUNET, demeurant à CHEILLÉ, Adjoint technique territorial de 2ème classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Henri BULLOT, demeurant à TOURS, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Sylvie BUSSON, demeurant à MONTBAZON, Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, Communauté de communes de l'Est tourangeau

Madame Nathalie CABARET, demeurant à CHATEAU-RENAULT, Aide-soignante de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Aline CAILLER, demeurant à THILOUZE, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Carole CARATALA, demeurant à BLÉRÉ, Aide-soignante de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Michel CARATY, demeurant à ÉPEIGNÉ-LES-BOIS, Infirmier anesthésiste de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Bénédicte CARIEN, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Adjoint administratif de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Annabelle CARRÉ, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 3ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Vincent CARRÉ, demeurant à REUGNY, Agent de maîtrise, Mairie d'AMBOISE

Madame Claire CEBRON de LISLE, demeurant à TOURS, Bibliothécaire, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame Valérie CHARLOTON, demeurant à VÉRETZ, Aide-soignante de classe normale, EHPAD DEBROU

Madame Nathalie CHARPENTIER, demeurant à VOUVRAY, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Myriam CHASSAIN, demeurant à TOURS, Adjoint technique de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Brigitte CHERPEAU, demeurant à TOURS, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Sylvie CINELLO, demeurant à TOURS, Technicien principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Virginie CLAVEAU, demeurant à FONDETTES, Assistante médico-administrative de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Madame Maryline CLEMENT, demeurant à CHAMBOURG-SUR-INDRE, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de CHAMBOURG-SUR-INDRE

Madame Pascale COGNAULT, demeurant à CHARENTILLY, Technicienne de laboratoire médical de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Patrick COQUIÈRE, demeurant à MAILLÉ, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Communauté d'agglomération Tour(s) Plus

Madame Françoise COTTEN, demeurant à FONDETTES, Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Noël COUTELY, demeurant à LA RICHE, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de LA RICHE

Monsieur Cyrille COUTHON, demeurant à SAINT-ROCH, Agent de maîtrise, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Véronique CRAUSSIER, demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE, A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Madame Fabienne CREPIN, demeurant à BLÉRÉ, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Véronique DAGUERRE, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Alexandra DE BARROS MARTINS, demeurant à LANGEAIS, Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, Communauté de communes Touraine Nord Ouest

Monsieur Fabrice DECAY, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Anne-Marie DELANNOY, demeurant à FONDETTES, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Christine DELARUE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, A.T.S.E.M. de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Marie-Thérèse DELCROIX, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Nathalie DELHOMMAIS, demeurant à TRUYES, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Frédérique DELNAUD, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Frédérique DELOR, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, Mairie de SAINT-AVERTIN

Madame Corinne DENIZOT, demeurant à REUGNY, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Sylvie DEPOTTER, demeurant à TRUYES, Auxiliaire de puériculture de 1ère classe, Mairie de SAINT-AVERTIN

Madame Marie-Pierre DERRÉ, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de SAVIGNY-EN-VÉRON

Madame Christelle DESBOURDES, demeurant à PANZOULT, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de NOYANT-DE-TOURAINNE

Madame Isabelle DESCHAMPS, demeurant à LIGNIERES-DE-TOURAINNE, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Gérard DESCHARLES, demeurant à VILLEPERDUE, Technicien territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Gilbert DESLIS, demeurant à MONTHODON, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Patricia DESNOES, demeurant à TOURS, Auxiliaire de puériculture de 1ère classe, Mairie de TOURS

Monsieur Emmanuel DESOUCHES, demeurant à CHINON, Brigadier-chef principal, Mairie de CHINON

Madame Valérie DESTOUCHES, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Dominique DESTOUCHES, demeurant à LOCHES, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de LOCHES

Madame Claudine DILLER-DUCHÊNE, demeurant à VÉRETZ, Educateur spécialisé principal, C.H.R.U. de TOURS

Madame Annick DORÉ, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Manipulateur électro-radiologie de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Christelle DOROTTE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Frédérique DORSIMONT, demeurant à METTRAY, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 3ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Ariel DOUCET, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Madame Marie-Christine DRUCY, demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES

Madame Armelle DU BREIL DE PONTBRIAND, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Simone DUBOIS, demeurant à TOURS, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Magali DUFAUT, demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Sabine DUPART, demeurant à CHINON, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Eric DUPOND, demeurant à METTRAY, Technicien principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Dominique DUTERDE, demeurant à SACHÉ, Infirmière de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Nadine DUTHILLEUL, demeurant à AMBILLOU, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Claudie ELAN-UVALDO, demeurant à SAINT-AVERTIN, A.T.S.E.M. de 1ère classe, Mairie de SAINT-AVERTIN

Madame Marie-Christine ENTRESSENGLE, demeurant à TOURS, Infirmier – cadre de santé paramédical, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Anne-Marie FAIX, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame Bénédicte FARDEAU, demeurant à TOURS, Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Joëlle FAURE, demeurant à FONDETTES, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Chantal FAURE, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES, Infirmière psychiatrique de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Christele FAVARD, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nathalie FAVRIE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Laurence FEISTL, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur Fabrice FERRAND, demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINES, Aide-soignant de classe normale, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Annabelle FETY, demeurant à TOURS, Maître-ouvrier principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Chantal FIÉ, demeurant à CHINON, Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de CHINON

Madame Agnès FIGAROL, demeurant à TOURS, Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Fabienne FIOR-MOREAU, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Sabine FLET, demeurant à CHAMBOURG-SUR-INDRE, Auxiliaire de puériculture de 1ère classe, Mairie de SAINT-AVERTIN

Madame Marc-Eric FONTAINE, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Claudie FONTENEAU, demeurant à TOURS, Technicien territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Pascal FONTENEAU, demeurant à CHANCEAUX-PRES-LOCHES, Adjoint technique territorial principal des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Madame Nathalie FORTIER, demeurant à AMBOISE, Agent de maîtrise, Mairie d'AMBOISE

Monsieur Thierry FORTIER, demeurant à AMBOISE, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie d'AMBOISE

Madame Carla GALARD, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES, Aide-soignant de classe normale, C.H.R.U. de TOURS
Monsieur Axel GALLARD, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Agent de maîtrise principal, C.H.R.U. de TOURS
Madame Pascale GALLAY, demeurant à AVRILLÉ-LES-PONCEAUX, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre
Madame Florence GASSELIN, demeurant à SAINT-AVERTIN, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire
Madame Monique GAUBERT, demeurant à L'ILE-BOUCHARD, Agent des services hospitaliers qualifié, Centre Hospitalier du Chinonais
Monsieur Jean-Luc GILARD, demeurant à NEUVY-LE-ROI, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire
Madame Louise GIRODEAU, demeurant à L'ILE-BOUCHARD, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire
Madame Liliane GIVELET, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Agent social territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire
Madame Isabelle GONORD, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, C.H.R.U. de TOURS
Monsieur Dominique GOSNET, demeurant à TOURS, Infirmier – cadre supérieur de santé paramédical, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault
Monsieur Jean-Marie GOTTSCHLING, demeurant à PERNAY, Educateur technique spécialisé de classe supérieure, Conseil Général d'Indre-et-Loire
Madame Christelle GOUMARRE, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS
Madame Nathalie GRATEAU, demeurant à TOURS, Adjoint administratif hospitalier de 2ème classe, C.H.R.U. de TOURS
Madame Joëlle GUELIN, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS
Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire
Monsieur Frédéric GUÉRIN, demeurant à LA RICHE, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de LA RICHE
Monsieur Jackie GUILLOT, demeurant à LA CELLE-GUENAND, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de LA CELLE-GUENAND
Madame Virginie GUITTON, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS
Monsieur Xavier GUYON, demeurant à AMBOISE, Brigadier-chef principal de police municipale, Mairie d'AMBOISE
Madame Magalie HAIRY, demeurant à AZAY-LE-RIDEAU, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU
Madame Zohra HAMIDAT, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint d'animation de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS
Madame Christèle HANIER, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire
Monsieur Cyril HAPPE, demeurant à BOURGUEIL, Technicien principal de 1ère classe, Mairie de BOURGUEIL
Madame Christelle HARDOUIN, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE, Infirmière – cadre de santé paramédical, C.H.R.U. de TOURS
Madame Sylvie HELTZLE, demeurant à NAZELLES-NÉGRON, Assistante familiale, Conseil Général d'Indre-et-Loire
Madame Sandrine HOUILLOT, demeurant à SAINT-AVERTIN, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de SAINT-AVERTIN
Madame Graziella HUMILIER, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 1er grade, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault
Madame Anne-Marie ISINGRINI, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Sage-femme cadre, C.H.R.U. de TOURS
Monsieur Jeannick ISOPE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique territorial principal des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre
Madame Karine JACQUET, demeurant à TOURS, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 3ème grade, C.H.R.U. de TOURS
Madame Evelyne JAGUT, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Technicien de laboratoire médical de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS
Monsieur Pascal JARDY, demeurant à MONTS, Conducteur ambulancier de 1ère catégorie, C.H.R.U. de TOURS
Madame Flora JEREZ, demeurant à AZAY-SUR-CHER, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS
Madame Catherine JOLY, demeurant à CHINON, Assistant socio-éducatif principal, Centre communal d'action sociale de Thouars
Madame Sylvie JOUFFROY, demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE, Adjoint administratif hospitalier de 2ème classe, C.H.R.U. de TOURS
Madame Sylvie LAFFONT, demeurant à ATHÉE-SUR-CHER, Assistante familiale, Conseil Général d'Indre-et-Loire
Madame Nathalie LAILLER, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Muriel LAMOUR, demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Thérèse LANDRIEU, demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINES, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Catherine LANGOUET, demeurant à LA RICHE, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Eric LAPORTE, demeurant à CHATEAU-RENAULT, Agent de maîtrise principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur André LASCAUD, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS, Médecin coordonnateur, EHPAD LA CROIX PAILLON

Madame Florence LAVANDIER, demeurant à SAVONNIERES, Diététicienne - cadre de santé paramédical, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Luc LAVERGNE, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE, Adjoint d'animation territorial de 2ème classe, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur Jean-Marc LEBLANC, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE, Adjoint technique territorial de 2ème classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Yveline LECHARPENTIER, demeurant à TOURS, Assistante familiale, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Sylvie LECLERE, demeurant à TOURS, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nathalie LEGAY, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Jean-Christophe LEMIALE, demeurant à TOURS, Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur Yves LENOIR, demeurant à METTRAY, Technicien territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Agnès LOTHION, demeurant à VILLAINES-LES-ROCHERS, Secrétaire de mairie, Mairie de PONT-DE-RUAN

Monsieur Mohsen MACHOUK, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Joëlle MADELAIN, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de FONDETTES

Monsieur Philippe MALHERBE, demeurant à METTRAY, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Monique MALLÈVRE, demeurant à BRÈCHES, Aide-soignante de classe exceptionnelle, EHPAD LA CROIX PAILLON

Madame Murielle MAMOUR, demeurant à MONTBAZON, Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur Daniel MARCHAND, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Annaïck MARILLAUD, demeurant à TOURS, Infirmière psychiatrique de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Geneviève MARMAIN, demeurant à TOURS, Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie de LA RICHE

Monsieur Jean-Louis MAROT, demeurant à LIGRÉ, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de CHINON

Monsieur Jean-Marc MARTIN, demeurant à LANGEAIS, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Nadia MARTIN, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Madame Patricia MASSART, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Valérie MASSE, demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES, A.T.S.E.M. principal de 1ère classe, Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES

Madame Cécile MASSÉ, demeurant à FONDETTES, A.T.S.E.M. de 1ère classe, Mairie de FONDETTES

Madame Marie-José MASSON, demeurant à TOURS, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Christèle MASTRANGELO, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU, Infirmière – cadre de santé paramédical, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nicole MAYER, demeurant à CHOUZÉ-SUR-LOIRE, Infirmière de classe supérieure, Centre Hospitalier du Chinonais

Madame Véronique MELET, demeurant à TOURS, Educateur spécialisé principal, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Vincent MENARD, demeurant à CHINON, Educateur APS de 1ère classe, Mairie de CHINON

Monsieur Laurent MENIER, demeurant à VEIGNÉ, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de VEIGNÉ

Madame Isabelle MERRIEN, demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, Aide-soignante de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Madame Jacqueline MERY, demeurant à AZAY-LE-RIDEAU, A.T.S.E.M. de 1ère classe, Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU

Madame Guilaine MICHAUD, demeurant à VÉRETZ, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Patricia MICHEL, demeurant à SAINT-AVERTIN, Technicien principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Daniel MICHENAUD, demeurant à TOURS, Rédacteur principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération Tour(s) Plus

Monsieur Frédéric MIGEON, demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Fabienne MONESTIER, demeurant à VOUVRAY, Choriste, Mairie de TOURS

Madame Valérie MOREAU, demeurant à AZAY-LE-RIDEAU, Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur Laurent MOREL, demeurant à TOURS, Technicien principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Delphine MORENO, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Assistante médico-administrative de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Eric MORETTE, demeurant à CHINON, Educateur APS principal de 2ème classe, Mairie de CHINON

Madame Myriam MORON, demeurant à POCÉ-SUR-CISSE, Agent des services hospitaliers qualifié, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Sylvie MOULIN, demeurant à LA RICHE, Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Isabelle NAIDEAU, demeurant à TOURS, Aide-soignante de classe supérieure, Centre Hospitalier du Chinonais

Madame Valérie NAKACHE, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Puéricultrice de classe supérieure, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Lysiane NOBLET, demeurant à NOTRE-DAME-D'OE, A.T.S.E.M. de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Catherine OBLIGIS, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Ingénieur, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Martine ODENT, demeurant à AVOINE, Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Véronique OLBERT, demeurant à ROCHECORBON, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Laëticia PAIMPARÉ, demeurant à FONDETTES, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Sonia PASQUIER, demeurant à VEIGNÉ, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Eric PASQUIRE, demeurant à LUYNES, Conducteur ambulancier de 1ère catégorie, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Pascal PATOUT, demeurant à CORMERY, Technicien territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Maryline PATTIER, demeurant à AMBOISE, Adjoint technique territorial de 2ème classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Philippe PECQUEUR, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Manipulateur électro-radiologie de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Madame Christine PELTIER, demeurant à SAINT-LAURENT-EN-GÂTINES, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de SAINT-LAURENT-EN-GÂTINES

Monsieur Patrick PENELLE, demeurant à TOURS, Aide-soignant de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Dominique PEREZ-YOUIYOU, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Médecin hors classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Claire PERRIN, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES, Directrice Ecole de sage-femmes, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nathalie PETRAULT-PREVEYRAUD, demeurant à VEIGNÉ, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 3ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Madame Valérie PEYRE, demeurant à LANGEAIS, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Pascale PICHON, demeurant à NOUANS-LES-FONTAINES, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Florence PIED, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Adjoint administratif de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Patrice PIER, demeurant à SAINT-SENOCH, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de SAINT-SENOCH

Madame Véronique PINGUET, demeurant à AZAY-LE-RIDEAU, Cadre de santé infirmier rééducateur et assistant médico-technique, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Christelle PITARD, demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINES, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Madame Isabelle PLANCHIN, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nathalie PONTLEVOY-CORNET, demeurant à SAINT-NICOLAS-DES-MOTETS, Diététicienne de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Monsieur Laurent POTTELET, demeurant à SAINT-PATRICE, Attaché, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Monsieur Thierry POTTIER, demeurant à TOURS, Agent de maîtrise, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nathalie PROUTEAU, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, Adjoint administratif hospitalier de 2ème classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Christèle PROUTEAU, demeurant à TOURS, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Marie-Laure PROVÔT, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Emmanuelle QUEMARD, demeurant à AVOINE, Préparatrice pharmacie - cadre de santé paramédical, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nadège RABOT, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Marie-Claude RAGON, demeurant à MARCILLY-SUR-VIENNE, Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Fabienne RELIANT, demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Monsieur François RENARD, demeurant à TOURS, Infirmier en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Madame Isabelle RENAULT, demeurant à SAINT-AVERTIN, Attaché de conservation du patrimoine, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Françoise RENAULT, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS, Agent d'entretien qualifié, EHPAD LA CROIX PAPILLON

Monsieur Didier RENIER, demeurant à LUSSAULT-SUR-LOIRE, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie d'AMBOISE

Madame Jeannine REVENIN, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Madame Sandrine RICARDEAU, demeurant à CHARGÉ, Rédacteur, Mairie d'AMBOISE

Monsieur Jean-Michel RIETHER, demeurant à INGRANDES-DE-TOURAINNE, Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Mairie de TOURS

Madame Ghislaine RIGOREAU, demeurant à CHATEAU-RENAULT, Assistante familiale, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Frédérique RIVault, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Roselyne RIVIERE, demeurant à TOURS, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Christophe ROBERT, demeurant à AZAY-LE-RIDEAU, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur José RODRIGUES, demeurant à AMBOISE, Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie d'AMBOISE

Madame Sandrine ROSSETTO, demeurant à LIGRÉ, Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de CHINON

Madame Céline ROULLER, demeurant à BEAUMONT-EN-VÉRON, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, Centre Hospitalier du Chinonais

Madame Isabelle ROUSSEAU, demeurant à MONTBAZON, A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, Mairie de MONTBAZON

Madame Isabelle ROVAL, demeurant à CHINON, Agent des services hospitaliers qualifié, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Sylvie ROY, demeurant à SORIGNY, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Thierry RUFLET, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Chef de service de police municipale, Mairie de FONDETTES

Monsieur Stéphane RUIZ, demeurant à POCÉ-SUR-CISSE, Agent de maîtrise, Mairie de TOURS

Madame Cécile RULLIER, demeurant à TOURS, Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Patricia SASSIER, demeurant à MONTS, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Jocelyne SAUNIER, demeurant à TAUXIGNY, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Annabelle SAVATON, demeurant à MONTBAZON, Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, Mairie de TOURS

Monsieur Yves SIONNEAU, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, Agent de maîtrise principal, Mairie de FONDETTES

Monsieur Christian TAVEAU, demeurant à TOURS, Agent de maîtrise principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Elisabeth TESSIER, demeurant à TOURS, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Benoit THIBault, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur Franck TINTENIER, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Marie-Thérèse TISSEAU, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Bruno TOULMÉ, demeurant à BRÉHÉMONT, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de BRÉHÉMONT

Madame Annick TOURÉ, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Béatrice TROCHOUX, demeurant à CORMERY, A.T.S.E.M. de 1ère classe, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame Michèle TUPINIER, demeurant à AMBOISE, Aide-soignante de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault,

Madame Anne TURPAULT, demeurant à TOURS, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Véronique VANHUFFEL, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Marthe VASA, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur Emmanuel VAUDECRANNE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de SAINT-AVERTIN

Madame Maryline VERGÉ, demeurant à TOURS, Assistante socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Dominique VERGNE, demeurant à TOURS, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Yannick WALOP, demeurant à COURCOUÉ, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Annie WATTIEAUX, demeurant à PONT-DE-RUAN, A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, Mairie de PONT-DE-RUAN

Médaille : VERMEIL

Madame Lydia ADAMSKI, demeurant à CHINON, Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de CHINON

Monsieur Thierry ADAMSKI, demeurant à HUISMES, Agent de maîtrise principal, Mairie de CHINON

Madame Régine ALLIES, demeurant à SAINT-NICOLAS-DES-MOTETS, Auxiliaire de puériculture et de soins principale de 1ère classe, Ville de Paris Direction des familles et de la petite enfance

Monsieur Jean-Philippe ANDRÉ, demeurant à CHINON, Aide-soignant de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Chantal ANTONIO, demeurant à CHANÇAY, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Isabelle ARCHAMBAULT, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Educateur principal de jeunes enfants, Mairie de TOURS

Madame Martine ARDELET, demeurant à TOURS, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Paul ARNAULT, demeurant à TOURS, Directeur, Mairie de TOURS

Madame Joëlle AUDOUIN, demeurant à LOCHES, Attaché principal, Mairie de LOCHES

Madame Linda AYRAULT, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nadine BAILLERGEANT, demeurant à BLÉRÉ, Aide-soignante de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Odette BARAIS, demeurant à TOURS, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Jannick BARANGER, demeurant à SAVONNIERES, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération Tour(s) Plus

Madame Marie-Pierre BARON, demeurant à RICHELIEU, Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de RICHELIEU

Madame Carole BAUDRY, demeurant à TOURS, Adjoint administratif hospitalier principal de 2ème classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Catherine BAUMIER, demeurant à SAVONNIERES, Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie de TOURS

Monsieur Jean-Pierre BEGUE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération Tour(s) Plus

Madame Catherine BERNARD, demeurant à LIMERAY, Agent des services hospitaliers qualifié, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Monsieur Hervé BERNARDIN, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Technicien principal de 1ère classe, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame Véronique BERNIER, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Christiane BESNARD, demeurant à LIGUEIL, Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame Annick BESSONNET, demeurant à NOIZAY, Agent des services hospitaliers qualifié, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Monsieur François BIENVENUT, demeurant à FONDETTES, Ingénieur principal territorial, Mairie de TOURS

Madame Catherine BLANCHET, demeurant à SAINT-BRANCHS, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Armelle BLASCO, demeurant à TOURS, Infirmière psychiatrique de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Isabelle BLOT, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE, Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de ESVRES-SUR-INDRE

Madame Brigitte BOIRON, demeurant à FONDETTES, Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, Mairie de FONDETTES

Madame Dominique BOULIN, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Christine BOUVET, demeurant à AMBOISE, Technicienne de laboratoire médical de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Jocelyne BRETEAU, demeurant à CANGEY, Adjoint technique territorial principal des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Madame Isabelle BRETON, demeurant à NEUILLÉ-PONT-PIERRE, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Françoise BRETON, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Evelyne BRIERE, demeurant à VEIGNÉ, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Sylvie BROSSARD, demeurant à FONDETTES, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Catherine BRUNEAU, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-France BUTCHER, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marylène CAILLAS, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame Caroline CARATY, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Aide-soignante de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Didier CARDOSO, demeurant à CORMERY, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Agnès CARTEGNIÉ, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Puéricultrice de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Michèle CHAMPION, demeurant à TOURS, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Brigitte CHAPET, demeurant à TOURS, Adjoint administratif hospitalier principal de 2ème classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Sylvie CHAPIN, demeurant à TAUXIGNY, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Corinne CHARPENTIER, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Françoise CHARTIER, demeurant à CHANNAY-SUR-LATHAN, A.T.S.E.M. de 1ère classe, Mairie de CHANNAY-SUR-LATHAN

Madame Christine CHARTIER, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Christine CHASSEGUET, demeurant à LUYNES, Ingénieur en chef de classe normale, Mairie de TOURS

Madame Corinne CHAUMET, demeurant à VILLANDRY, Aide-soignante de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Madame Corinne CHAUVIER, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE, Infirmière psychiatrique de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Alain COGNARD, demeurant à CLÉRÉ-LES-PINS, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de CLÉRÉ-LES-PINS

Monsieur Philippe CORNILLEAU, demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE, Brigadier de police municipale, Mairie de LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur Philippe COSNIER, demeurant à LARÇAY, Maître-ouvrier, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur François COULLARD, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Mireille COURATIN, demeurant à TOURS, Technicien paramédical de classe supérieure, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Murielle COURTOIS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Technicien territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Nadège COUZINET, demeurant à TOURS, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Richard CRÉVEVEUR, demeurant à TOURS, Directeur de scène, Mairie de TOURS

Monsieur Didier CREUSEVOT, demeurant à SAINT-RÈGLE, Infirmier – cadre de santé, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Catherine CUENOT, demeurant à NAZELLES-NÉGRON, Aide-soignante de classe exceptionnelle, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Nicole CUETO, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur Philippe DAILLET, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU, Technicien principal de 1ère classe, Mairie d'AMBOISE

Madame Thérèse DAMOUR, demeurant à LOCHES, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Mairie de LOCHES

Monsieur Eric DAUBIGIE, demeurant à ROCHECORBON, Agent de maîtrise, Communauté d'agglomération Tour(s) Plus

Monsieur Alain DELANÇON, demeurant à AMBOISE, Ouvrier professionnel qualifié, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Patricia DENISE, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Annie DESSERT, demeurant à BEAUMONT-EN-VÉRON, Educatrice principale de jeunes enfants, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Madame Nathalie DEVYVER, demeurant à TOURS, Assistante médico-administrative de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Geneviève DION, demeurant à TOURS, Manipulateur électro-radiologie de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Patrick DOLÉ, demeurant à LARÇAY, Technicien territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Christiane DOUCET, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Madame Marie-France DOUCET-VISEUX, demeurant à BOSSAY-SUR-CLAISE, Aide-soignante de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Alain DUGUET, demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINES, Technicien territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Corinne DUPERRON, demeurant à SAVONNIERES, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Thierry DUPONT, demeurant à TOURS, Aide-soignant de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-Line ÉCALLE, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Clotilde ESTRADE, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Technicienne de laboratoire médical de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-Mathilde FAUCHÉ, demeurant à SAINT-AVERTIN, Attaché territorial, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire

Monsieur Olivier FIORI, demeurant à AMBOISE, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie d'AMBOISE

Monsieur Jean-François FOUQUERAY, demeurant à TOURS, Conseiller socio-éducatif, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Catherine FREMONT, demeurant à LUZILLÉ, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Madame Antoinette FRÉRE, demeurant à CHANÇAY, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Pierre GABORY, demeurant à VILLAINES-LES-ROCHERS, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame Brigitte GALLAUD, demeurant à AMBILLOU, Animateur principal de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur Frédéric GALTEAU, demeurant à THILOUZE, Maître-ouvrier, C.H.R.U. de TOURS

Madame Jeannine GATAY, demeurant à PARÇAY-MESLAY, Infirmière - cadre supérieur de santé paramédical, C.H.R.U. de TOURS

Madame Dominique GAUBERT, demeurant à NAZELLES-NÉGRON, Maître-ouvrier, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Christine GAUTHIER, demeurant à MONTREUIL-EN-TOURAINES, Aide-soignante de classe exceptionnelle, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Viviane GENTILHOMME, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Assistante maternelle, Mairie de SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur Thierry GEOFFRE, demeurant à BLÉRÉ, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie d'AMBOISE

Madame Fanny GIBOUIN, demeurant à TOURS, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-France GILLOT, demeurant à CHINON, A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, Mairie de CHINON

Madame Nathalie GIRAUD, demeurant à SAINT-RÈGLE, Aide-soignante de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Jocelyne GOARNISSON, demeurant à SAINT-AVERTIN, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Christian GOUJON, demeurant à CHANNAY-SUR-LATHAN, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de CHANNAY-SUR-LATHAN

Madame Isabelle GRATEAU, demeurant à TOURS, Technicien paramédical de classe supérieure, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Caroline GUICHARD, demeurant à AMBOISE, Agent des services hospitaliers qualifié, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Sophie GUIRADO, demeurant à CHANÇAY, Infirmière psychiatrique de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Françoise HAFFRAY, demeurant à SOUVIGNÉ, Rédacteur, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Marylise HALGAND-PICARD, demeurant à CANGEY, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Brigitte HENRI-NOUZILLEAU, demeurant à TAUXIGNY, Infirmière - cadre supérieur de santé paramédical, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Fabrice HOLLAENDER, demeurant à TOURS, Aide-soignant de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Philippe HONNET, demeurant à CHATEAU-RENAULT, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général de Loir-et-Cher

Madame Sophie JALAUDIN, demeurant à BERTHENAY, Préparateur pharmacie hospitalier de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Anne JOLIVET, demeurant à SAINT-AVERTIN, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Gabriel JORET, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Christine JOUSSET, demeurant à MONTS, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Bernard JUBERT, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE, Maître-ouvrier, C.H.R.U. de TOURS

Madame Martine KLYMUS, demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINES, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Véronique LABROUSSE, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Corinne LACROIX, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE, Infirmière psychiatrique de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Muriel LAJOIE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-Noëlle LANSARI, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE, Attaché principal, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame Roselyne LE BOURHIS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Valérie LE FESSANT, demeurant à SAINT-AVERTIN, Ouvrier professionnel qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Isabelle LE ROY, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Infirmière - cadre supérieur de santé paramédical, C.H.R.U. de TOURS

Madame Laurence LE STANG, demeurant à NAZELLES-NÉGRON, Aide-soignante de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Monique LEBOEUF, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Gérard LECHARPENTIER, demeurant à CHARENTILLY, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Madame Véronique LEDUC, demeurant à FONDETTES, Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de LA RICHE

Madame Martine LEFEVRE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Philippe LEJEAU, demeurant à NEUILLÉ-PONT-PIERRE, Maître-ouvrier principal, Centre hospitalier Louis Sevestre

Monsieur Philippe LERAT, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Agent de maîtrise principal, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Nathalie LETOURNEAU, demeurant à MONTS, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Isabelle LEVEAU, demeurant à LIMERAY, Aide-soignante de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Nathalie LIBREAU, demeurant à LA RICHE, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Monsieur Jacques LIGNÉE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Christine LOCHIN, demeurant à SAINT-BRANCHS, Adjoint administratif hospitalier principal de 2ème classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Carole LOPES, demeurant à VEIGNÉ, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Catherine MAGNON, demeurant à CLÉRE-LES-PINS, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur René MAISON, demeurant à TOURS, Adjoint technique de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Pascale MARIE-VERRIER, demeurant à CHARGÉ, Aide-soignante de classe exceptionnelle, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Valérie MARQUET, demeurant à LARÇAY, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Annick MARSAULT, demeurant à NAZELLES-NÉGRON, Assistante médico-administrative de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nicole MARTIN, demeurant à BEAUMONT-EN-VÉRON, Adjoint administratif de 2ème classe, Mairie de CHINON

Madame Patricia MARTINELLI, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Jocelyne MÉNARD, demeurant à TOURS, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Christophe MENOUE, demeurant à TOURS, Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Monsieur Philippe MÉVÉLEC, demeurant à RIVARENNES, Ingénieur principal, Mairie de TOURS

Madame Chantal MOINEAU, demeurant à SAINT-AVERTIN, Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Michel MOISAN, demeurant à AMBOISE, Brigadier-chef principal de police municipale, Mairie d'AMBOISE

Madame Sylviane MONCEYRON, demeurant à SAINT-AVERTIN, Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Agnès MONMARCHÉ, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Madame Liliane MORANDINI, demeurant à TOURS, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Patricia MOREAU, demeurant à BALLAN-MIRÉ, A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Monsieur Pascal MORIN, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur Pierre-Alain MOULIS, demeurant à SAVIGNY-EN-VÉRON, Technicien, Mairie de BOURGUEIL

Monsieur Jean-Michel MOUNÈS, demeurant à TOURS, Choriste, Mairie de TOURS

Madame Bernadette NEAU-BODIN, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Alain NEGGIA, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Ingénieur, Mairie de CHINON

Madame Isabelle ORY-GRANGEPONTE, demeurant à TOURS, Professeur d'enseignement artistique hors classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Marie-Dominique OUDIN, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Maryse PEJOUAN, demeurant à AZAY-LE-RIDEAU, Adjoint administratif de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Chantal PELLERIN, demeurant à LA RICHE, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Isabelle PERDRIault, demeurant à VEIGNÉ, Assistante médico-administrative de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Madame Maryse PEROCHON, demeurant à TOURS, A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Annick PÉRON, demeurant à AZAY-SUR-CHER, Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-Pierre PERRIGAULT, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Adjoint administratif hospitalier principal de 2ème classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Jocelyne PESSON, demeurant à VÉRETZ, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Marc PODVIN, demeurant à BOURGUEIL, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de BOURGUEIL

Madame Françoise PORTIER, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nicole POTHIN, demeurant à CHATEAU-RENAULT, Infirmière de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Monsieur Franck POURIAS, demeurant à FONDETTES, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Yolaine PUCHE, demeurant à GENILLÉ, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Christian PUISAIS, demeurant à TOURS, Ingénieur territorial, SATESE 37

Monsieur Alain PURET, demeurant à SAINT-OUEN-LES-VIGNES, Aide-soignant de classe exceptionnelle, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Christine QUINQUENEAU, demeurant à TOURS, A.T.S.E.M. de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Catherine RÉGNIER, demeurant à LA RICHE, Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Monsieur Yves REMY, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Mairie de TOURS

Madame Muriel RENAUD, demeurant à TOURS, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Robert RENCIEIN, demeurant à TOURS, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame Brigitte RICHARD-EMILE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Educatrice spécialisée principale, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Yves RICARDEAU, demeurant à TOURS, Technicien hospitalier, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Françoise RICHER, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Infirmière psychiatrique de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Martine RIVIERE, demeurant à TOURS, Assistante médico-administrative de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Madame Corinne ROBBE, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU, Aide-soignante de classe exceptionnelle, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Monsieur Didier ROBINE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Agent de maîtrise principal, Mairie de TOURS

Monsieur Franck ROCHER, demeurant à NEUVY-LE-ROI, Maître-ouvrier, EHPAD LA CROIX PAPILLON

Monsieur Patrick ROUET, demeurant à SAINT-GENOUPH, Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Monsieur Philippe ROUFFETEAU, demeurant à CHINON, Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Madame Pascal ROY, demeurant à BEAUMONT-EN-VÉRON, Technicien principal de 1ère classe, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Madame Laurence RUMEAU, demeurant à TOURS, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Anne SAINT-POL, demeurant à LUSSAULT-SUR-LOIRE, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean SAMSON, demeurant à MONTBAZON, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Françoise SANTERRE, demeurant à TOURS, Aide-soignante de classe exceptionnelle, EHPAD DEBROU

Monsieur Rémi SAUZAY, demeurant à NOTRE-DAME-D'OË, Chef de service de police, Communauté de communes du Vouvrillon

Monsieur Jean-Michel SAVARD, demeurant à LUSSAULT-SUR-LOIRE, Ingénieur principal, Mairie de TOURS

Madame Eliette SCHOTT, demeurant à TOURS, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Evelyne SERINET, demeurant à TOURS, Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Jérôme SERVAIS, demeurant à TOURS, Brigadier chef principal de police municipale, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur Patrice SEVEAU, demeurant à THENEUIL, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie d'ANCHÉ

Monsieur Michel SIONNEAU, demeurant à NOUZILLY, Ingénieur général, C.H.R.U. de TOURS

Madame Bernadette SORIN, demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Antoine SOUCHAUD, demeurant à LUYNES, Brigadier chef principal, Mairie de TOURS

Monsieur Joël SOYER, demeurant à FONDETTES, Technicien principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Claudine THELIN, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Christine THIENNOT, demeurant à TOURS, Technicienne de laboratoire médical de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Véronique THOMAS, demeurant à AMBOISE, Directeur des soins hors classe, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Nathalie THOMAS, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame Christine TROISFONTAINE, demeurant à AZAY-LE-RIDEAU, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Roselyne TROUILLEAU, demeurant à AMBOISE, Infirmière de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Claude VISAGE, demeurant à LA CHAPELLE-AUX-NAUX, Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de LA RICHE

Médaille : OR

Monsieur Jean-Louis ALLEZY, demeurant à PONT-DE-RUAN, Technicien principal de 1ère classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Malika ASTIER, demeurant à AVOINE, Adjoint technique principal de 1ère classe, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Madame Martine ATIENZAR, demeurant à SAINT-RÈGLE, Aide-soignante de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Monsieur Ludovic AUBRAY, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Madame Dominique AUGÉ, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur Dominique AURIAC, demeurant à FONDETTES, Rédacteur, Mairie de TOURS

Madame Sylvie BARBOUX, demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINNE, Aide-soignante de classe supérieure, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Hélène BASTARD, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES, Cadre de santé infirmier rééducateur et assistant médico-technique, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Jean-Luc BAUDAT, demeurant à TOURS, Educateur territorial principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Chantal BEIGNEUX, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Monsieur Francis BENOIST, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Attaché principal territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Nathalie BERTAGNOLIO-CAILLAULT, demeurant à TOURS, Assistante médico-administrative de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Chantal BERTHELOT, demeurant à AVOINE, Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de BOURGUEIL

Madame Maryline BESNARD, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Agent d'entretien qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Joëlle BODIN, demeurant à TOURS, Adjoint administratif de 1ère classe, Mairie de TOURS

Monsieur Patrice BONNEAU, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU, Conducteur ambulancier hors catégorie, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur James BOUTEGOURD, demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Marie-Cécile BRANCHEREAU, demeurant à TOURS, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Claudie BRIER, demeurant à CHARGÉ, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Monsieur Hugues BRIER, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Agent de maîtrise principal, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Raymond BUTET, demeurant à BEAUMONT-EN-VÉRON, Agent de maîtrise principal, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Madame Geneviève CHAUVEAUD, demeurant à TOURS, Technicienne de laboratoire médical de classe normale, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-Rose COGNARD, demeurant à SAINT-AVERTIN, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Lydie COLLIOU, demeurant à TOURS, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Martine CROCHET, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur Marcel DAMBRINE, demeurant à DRACHÉ, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Danièle DAVID, demeurant à LARÇAY, Aide-soignante de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Madame Isabelle DAVID, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Technicienne de laboratoire médical de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Dominique de COURTIVRON, demeurant à VILLAINES-LES-ROCHERS, Educateur des APS principal de 1ère classe, Communauté d'agglomération Grand Poitiers

Madame Marie-Claude DERRAZ, demeurant à TOURS, Aide-soignante de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Madame Dominique DROUET, demeurant à LA RICHE, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Martine DUFOUR, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Marina DUHAUT, demeurant à NOIZAY, Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, Mairie de TOURS

Monsieur Glady FEILLAULT, demeurant à CORMERY, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de CORMERY

Madame Chantal FERRY, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame Elisabeth FLAHAUT, demeurant à BLÉRÉ, Masseur-kinésithérapeute – cadre de santé paramédical, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Monsieur Patrick FLEURIOU, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de FONDETTES

Madame Nadia FLEURY, demeurant à TOURS, Cadre de santé infirmier rééducateur et assistant médico-technique, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Marc FOUGERON, demeurant à CHINON, Technicien, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Martine GAILLARD, demeurant à SAINT-AVERTIN, Infirmière psychiatrique de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Bernard GIRARD, demeurant à AMBOISE, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Mairie d'AMBOISE

Madame Jacqueline GIRAUDEAU, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Monsieur Robert GIRAUDEAU, demeurant à TOURS, Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, Conseil Régional du Centre

Monsieur Jean-Pierre GRETEAU, demeurant à TOURS, Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Marie-Danièle GUIET, demeurant à CLÉRÉ-LES-PINS, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Florence GUILLOT, demeurant à NAZELLES-NÉGRON, Agent des services hospitaliers qualifié, Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault

Madame Patricia HÉLIN, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint administratif hospitalier principal de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Saysamone INTHASANE, demeurant à TRUYES, Aide-soignant de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Louis JACQUET, demeurant à LOCHES, Agent de maîtrise principal, Mairie de LOCHES

Madame Véronique JAURÈS, demeurant à SAINT-AVERTIN, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Françoise JOUBERT, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Puéricultrice – cadre supérieur de santé, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Patricia JOUIS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Edwige JOURDAIN-TOULMÉ, demeurant à BRÉHÉMONT, Secrétaire de mairie, Mairie de BRÉHÉMONT

Monsieur Thierry JOURET, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur Xavier JOUSSE, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Jocelyne LABBÉ, demeurant à NOTRE-DAME-D'OË, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Sylvie LATTOUF-LECERF, demeurant à SEMBLANÇAY, Attaché, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Janine LE GARREC, demeurant à SAVONNIERES, Technicienne de laboratoire médical de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Sylvie LE NIR, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Infirmière formatrice – cadre supérieur de santé paramédical, C.H.R.U. de TOURS

Madame Brigitte LE ROY, demeurant à MONNAIE, Adjoint administratif hospitalier principal de 2ème classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-Odile LECOMTE, demeurant à MONTS, Adjoint administratif principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Martine LEMASSON, demeurant à TOURS, Infirmière psychiatrique de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Bruno LEROUX, demeurant à COURÇAY, Agent de maîtrise, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Alain LIDON, demeurant à AZAY-SUR-CHER, Agent de maîtrise, Mairie de TOURS

Madame Patricia MACEDAU, demeurant à SAINT-GENOUPH, Adjoint administratif hospitalier principal de 2ème classe, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Daniel MAGNON, demeurant à NAZELLES-NÉGRON, Agent de maîtrise principal, Communauté d'agglomération Tour(s) Plus

Madame Marie-Noëlle MAILLET, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Aide-soignante de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Alain MARIAUD, demeurant à TOURS, Directeur, Mairie de TOURS

Madame Annie MARTIN, demeurant à TOURS, Manipulatrice électro-radiologie de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-Christine MAXEL, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie de LA RICHE

Monsieur Christian MERCIER, demeurant à CORMERY, Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Chantal MICHAUD, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Patrice MINARD, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE, Manipulateur radiologie – cadre de santé principal, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Philippe NERVÉ, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Josiane ORAIN, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES, Technicienne de laboratoire médical de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Catherine PATEE, demeurant à MONNAIE, Aide-soignante de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-Christine PATIN-DOURY, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Aide-soignante de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Madame Josette PÊCHE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Adjoint administratif hospitalier principal de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Béatrice PELLETIER-PIMBERT, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, C.H.R.U. de TOURS

Madame Nathalie PÉRON, demeurant à TOURS, Directeur Général Adjoint des Services, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire

Madame Evelyne PICHON, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE, Adjoint administratif de 1ère classe, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Monsieur Sylvie PIGNOT, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Agent social principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Monsieur Alain PRETESEILLE, demeurant à METTRAY, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur Jacky PROUX, demeurant à MANTHELAN, Agent de maîtrise principal, Mairie de JOUÉ-LES-TOURS

Madame Brigitte PUYSSÉGUR, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Madame Lise RADUREAU, demeurant à SAINT-AVERTIN, Directeur, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Marie-Christine RAIMBAULT, demeurant à LUYNES, Attaché principal territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Maryline RAULO-NICOLAS, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Assistante médico-administrative de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Christian RENARD, demeurant à AZAY-LE-RIDEAU, Adjoint technique territorial de 1ère classe, Mairie de CHEILLÉ

Monsieur Jacques RIBETTE, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Adjoint technique principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Monsieur Gilles RICHER, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Maître-ouvrier, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Jean-Pierre ROCHON, demeurant à LUYNES, Technicien principal de 1ère classe, Mairie de TOURS

Monsieur Alain RONDEAU, demeurant à AMBOISE, Adjoint technique principal de 2ème classe, Mairie de TOURS

Madame Brigitte SALAÛN, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Aide-soignant de classe exceptionnelle, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Frédéric SALEZ, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, Manipulateur électro-radiologie de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Marie-Christine SAUZE, demeurant à FONDETTES, Rédacteur territorial, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Monique SAVATIER, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS, Ouvrier professionnel qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Chantal SCHÉRE, demeurant à VEIGNÉ, Infirmière de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Brigitte SCHILDKNECHT, demeurant à VEIGNÉ, Agent des services hospitaliers qualifié, C.H.R.U. de TOURS

Madame Hélène SIONNEAU, demeurant à BALLAN-MIRÉ, Aide-soignante de classe exceptionnelle, EHPAD DEBROU

Monsieur Philippe TERRIEN, demeurant à TOURS, Technicien principal de 2ème classe, Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame Agnès THIBAUT, demeurant à LA RICHE, Technicien paramédical de classe supérieure, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Madame Christine TOULIER, demeurant à CHATEAU-LA-VALLIERE, Conservateur du patrimoine en chef, Conseil Régional des Pays de la Loire

Monsieur Philippe UYTTERSROT, demeurant à AMBOISE, Brigadier-chef principal de police municipale, Mairie d'AMBOISE

Madame Patricia VERNAY, demeurant à AMBILLOU, Assistante médico-administrative de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Madame Christine VERVANT, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS, Aide-soignante de classe supérieure, C.H.R.U. de TOURS

Monsieur Christian ZANARDO, demeurant à LOCHES, Agent de maîtrise principal, Mairie de LOCHES

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 18 décembre 2014

signé : Jean-François DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014352-0002

**signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE**

le 18 Décembre 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse**

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien
maire - Bernard Courcoul

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ attribuant l'honorariat à un ancien maire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-35,

Vu la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques,

Vu la loi n° 73-1 131 du 21 décembre 1973 complétant les dispositions de la loi n° 72-1 201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints,

Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur du 4 avril 2002 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux,

Vu la demande du maire de Chambon en date du 17 décembre 2014,

CONSIDÉRANT que M. BERNARD COURCOUL a exercé des fonctions municipales à Chambon pendant quarante trois ans,

ARRÊTE

Article 1er - M. BERNARD COURCOUL né le 11 avril 1938 à Saint-Quentin les Anges (Mayenne), ancien maire de Chambon, est nommé MAIRE HONORAIRE de cette même commune ;

Article 2 - Mme la Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 18 décembre 2014

SIGNÉ : JEAN-FRANÇOIS DELAGE



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014353-0001

signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE

le 19 Décembre 2014

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet

ARRETE portant attribution de la Médaille
d'honneur du travail, échelons ARGENT,
VERMEIL, OR, GRAND, OR

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRETE portant attribution de la Médaille d'honneur du travail, échelons ARGENT, VERMEIL, OR, GRAND, OR

Le Préfet de l'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite. A l'occasion de la promotion du 01 janvier 2015. Sur proposition de Madame la Directrice de cabinet

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

Monsieur ADERAN David Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur AGUILLON Olivier Technicien de Maintenance Electrique, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT MICHEL SUR LOIRE

Monsieur AGUITON Yves Cadre Bancaire, CAISSE DES DÉPOTS, PARIS 07 SP. Demeurant à AMBOISE

Monsieur AÏCHOUR Toufik Préparateur Commandes, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à TOURS

Madame ALBERT Chantal Conducteur Machine, SAS GAULT & FREMONT, SAINT PIERRE DES CORPS.

Demeurant à ARTANNES SUR INDRE

Madame ALLARD Agnès Aide-Soignante, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à VEIGNE

Monsieur ALPHONSE Franck Technicien Process, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Madame ALVES Cristina-Maria Conseiller Clients, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Monsieur ALVES DA SILVA Tony Chef d'Equipe, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame AMARU Catherine Service Logistique, AUCHAN ST CYR SUR LOIRE, SAINT CYR SUR LOIRE. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Monsieur AMOROS Arnault Moniteur Educateur, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à LA ROCHE CLERMAULT

Madame ANGEL-DESMAZEAU Isabelle Infirmière DE, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur ARBOUCH Abdennasser Préparateur Fabrication, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, LA ROCHE POSAY. Demeurant à BOSSAY SUR CLAISE

Monsieur ARNAULT Benoît Technicien Développement Produit, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur AVENET Arnaud Ouvrier ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur AVENET Frank Conducteur, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à COURCAY

Monsieur AVICE Alain Massicotier, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à SACHE

Madame BACHELLERIE Sylvie A. M. P. d'Internat, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à BEAUMONT EN VERON

Madame BACHELLIER Monique Agent de Service Généraux, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à HUISMES

Monsieur BALLIN Eric Technicien Méthodes, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à CINQ MARS LA PILE

Monsieur BARBARIN Laurent Menuisier, ESCALIERS HIBERT, JOUE LES TOURS. Demeurant à TAUXIGNY

Monsieur BARBE Francis Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame BARBIER Christine Adjoint Technique, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à VALLERES

Madame BARBIER Nathalie Directeur D'agence, CREDIT FONCIER DE FRANCE , CHARENTON. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur BARRE Jérôme Carreleur, FRANCK BEUN EDIFICE, RICHELIEU. Demeurant à CROUZILLES

Monsieur BARRET Yvan Responsable Formation, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à FONDETTES

Madame BAUDET Isabelle Responsable d'Equipe, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à MONTBAZON

Monsieur BAUGE Philippe Conducteur Confirmé, CEA LE RIPAULT, MONTS. Demeurant à MONTBAZON

Monsieur BAVIAU Christophe Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur BEAUCIEL Benoît Comptable, CGP PRIMAGAZ, PARIS LA DÉFENSE. Demeurant à STE CATHERINE DE FIERBOIS

Madame BAUDET Isabelle Secrétaire Médicale, SARL IMAGERIE 37, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à SORIGNY

Monsieur BELLARD Éric Opérateur Confirmé, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT ROCH

Madame BENOIT Sylvie Vendeuse Magasin d'Usine, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à VILLEDOMER

Madame BENON Anita Maîtresse de Maison, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à CINAIS

Madame BERGER Nathalie Contrôleur de Gestion Sociale, SITA CENTRE OUEST, MONTLOUIS SUR LOIRE. Demeurant à MONTS

Monsieur BERNARD Mikaël Responsable Secteur Logistique, COOP ATLANTIQUE, SAINTES. Demeurant à LE GRAND PRESSIGNY

Madame BERRANGER Béatrice Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur BERTAUD Thierry Technicien Maintenance Nucléaire, POLINORSUD, AVOINE. Demeurant à BEAUMONT EN VERON

Monsieur BERTAUX Michel Technicien d'Intervention sur Site, BURCKHARDT COMPRESSION, CERGY SAINT CHRISTOPHE. Demeurant à LA CROIX EN TOURAINE

Madame BERTHELOT Véronique Adjoint Technique, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à TOURS

Madame BERTHON Angéline Télévendeuse, TOUPARGEL, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur BERTHOUD Ludovic Mécanicien, ALSTOM POWER SERVICES, LA COURNEUVE. Demeurant à LANGEAIS

Madame BERTON Martine Assistante Juridique, FIDUCIAL SOFIRAL, SAINT AVERTIN. Demeurant à SACHE

Madame BERTRAND Florence Aide-Comptable, COMPTAFRANCE, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à TOURS

Madame BESNARD Christelle Gestionnaire Système Documentaire, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à TOURS

Madame BESSE Hélène Responsable Formation, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à BEAUMONT LA RONCE

Monsieur BESSONNEAU Eric Electricien, INEO CENTRE, ORLEANS . Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BIZARD Véronique Infirmière, CLINIQUE ST GATIEN, TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur BIZIÈRES Pascal Chef d'Equipe Maintenance, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à BERTHENAY

Madame BIZIOU Isabelle Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Monsieur BLAIS Christophe Mécanicien, COFELY ENDEL, AVOINE. Demeurant à LA TOUR SAINT GELIN

Madame BLONDEL Pascale Aide-Soignante, CLINIQUE DE CHÂTELLERAULT, CHATELLERAULT. Demeurant à JAULNAY

Monsieur BODIN Laurent Technicien SAV, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à CHEILLE

Monsieur BODIN Yves Préparateur de Fabrication, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, LA ROCHE POSAY. Demeurant à LE GRAND PRESSIGNY

Monsieur BOISSONOT Michel Directeur Délégué, COFELY ENDEL, AVOINE. Demeurant à SAINT BENOIT LA FORET

Madame BOITELET Fabienne Comptable Clients, POMONA EPISAVEURS, JOUE LES TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur BOLTEAU Rénaud Technicien Méthodes Maintenance, PRIMAGAZ, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à TOURS

Madame BONDUAU Isabelle Assistante Achats, DELIPAPIER BUXEUIL, DESCARTES. Demeurant à MONTS

Monsieur BONNIN Christophe Directeur Unité Production, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur BORDIER Frédéric Responsable Secteur, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à NEUILLE PONT PIERRE

Mademoiselle BORDIER Sandrine Travailleur handicapé, ESAT "LES VALLÉES ", LUYNES. Demeurant à TOURS

Monsieur BORGES Francisco Contremaître, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à CORMERY

Madame BOSSÉ Anne Responsable Système Qualité, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à SACHE

Mademoiselle BOU Stéphanie Travailleur Handicapé, ESAT "LES VALLÉES ", LUYNES. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur BOUCHER Christian Peintre, NOUANSPORT, NOUANS LES FONTAINES. Demeurant à ORBIGNY

Monsieur BOUCHET Benoît Technicien Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à VEIGNE

Monsieur BOUÉ Jean-Marc Peintre, MECAFI SAS, CHATELLERAULT. Demeurant à DESCARTES

Monsieur BOULAND Régis Agent de Fabrication, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à MANTHELAN

Madame BOURDILLEAU Nathalie Conductrice d'Equipement, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AUTRECHE

Monsieur BOUREAU Claude Chauffeur, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à COURCAY

Monsieur BOURGEOIS Janique Ouvrier de Maintenance, CIMENTS CALCIA, VILLIERS AU BOUIN. Demeurant à VILLIERS AU BOUIN

Monsieur BOURGOIN Eric Chauffeur PL, TRANSPORTS TOURAINE PARIS, VILLENEUVE LE ROI. Demeurant à DOLUS LE SEC

Madame BOURGOING Soukeyna Aide Médico Psychologique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à SAINT EPAIN

Madame BOURMAULT GIRARD Yvette Secrétaire, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à TOURS

Madame BOURREAU Isabelle Adjoint Technique, MAIRIE DE SAINT ETIENNE-DE-CHIGNY, SAINT ETIENNE DE CHIGNY. Demeurant à SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Madame BOUTARD Sophie Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur BOUTHIER William Directeur Adjoint, TRANSPORT CARRÉ, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à CINQ MARS LA PILE

Monsieur BRAJARD Fabrice Responsable Conception, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à TOURS

Madame BRECHOT Nicole Chargée de Clientèle, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à VEIGNE

Madame BREDIF Magalie Secrétaire Technique, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur BRÉHÉRET David Adjoint Technique Principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SEMBLANCAY

Monsieur BRIAND Stéphane Opérateur de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Madame BRIANNE Sylvie Responsable Informatique, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à ATHEE SUR CHER

Monsieur BRILLET Didier Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SONZAY

Madame BRUNEAU Christèle Secrétaire Comptable, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à BEAUMONT EN VERON

Madame BRUNEAU Frédérique Gestionnaire Santé, SOGAREP, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur BRUNEAU Jean-Philippe Concepteur CAO, SANDVIK TOOLING FRANCE, ORLEANS. Demeurant à TOURS

Monsieur BRUNET Christophe Responsable Service Achat, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à SAINTE MAURE DE TOURAIN

Madame CAILBEAUX Françoise Chargée de Clientèle, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur CAILLERET Jean-Yves Directeur Technique, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur CAILLON Dominique Tuyauteur, SN EUROPIPE, BOURGUENNAIS. Demeurant à AVOINE

Monsieur CALMARD Ludovic Agent de Maîtrise, DELIPAPIER BUXEUIL, DESCARTES. Demeurant à DESCARTES

Monsieur CAREIL Hervé Adjoint Directeur Qualité, INDENA S. A. S, TOURS. Demeurant à VERETZ

Monsieur CARRÉ Sébastien Régleur Monteur, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à CINQ MARS LA PILE

Monsieur CARVALHO Luis Opérateur Monteur, ESVRES MATRIÇAGE, ESVRES SUR INDRE. Demeurant à VEIGNE

Madame CATTIAUX Patricia Employée d'Immeubles, SEMIVIT, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame CAUDRILLIER Maryline Chargée de Clientèle, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur CHAMBRON Éric Cariste, CHÊNE DE FRANCE, AVOINE. Demeurant à SAVIGNY EN VERON

Madame CHAPIN Isabelle Agent à Domicile, MARPA RÉSIDENCE " LA GABILLIÈRE ", BRIDORE. Demeurant à BRIDORE

Monsieur CHARBONNIER Jean-Pierre Ingénieur Qualité, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à LUSSAULT SUR LOIRE

Monsieur CHERAMY Éric Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à TOURS

Madame CHERAULT Delphine Agent administratif, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à SONZAY

Madame CHÉREAU Stéphanie Préparatrice en Pharmacie, CLINIQUE ST GATIEN, TOURS. Demeurant à SAINT ANTOINE DU ROCHER

Monsieur CHERON Olivier Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame CHESSÉ Christine Responsable Service Administratif, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT EPAIN

Monsieur CHEVALIER Stéphane Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à BALLAN MIRE

Mademoiselle CHEVET Patricia Rédactrice, CIL VAL DE LOIRE, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur CHOU David Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Monsieur CLAVIER Mikaël Responsable d'Atelier, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur CLEMENTE Georges Chef de Chantier, JEROME BTP, BALLAN MIRE. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur COINTRE Stéphane Responsable Maintenance, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à VOUVRAY

Madame COLIN Nathalie Responsable Conformité Réglementaire, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur COMBES Alain Animateur EHS, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à LA MEMBROLLE/CHOISILLE

Monsieur COMMEUREUC Philippe Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Monsieur CORBEAU François Ferrailleur, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Madame CORBIN Nathalie Assistante Souscription, FINAXY, TOURS. Demeurant à AMBILLOU

Madame CORNU Laurence Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Madame COSTA Françoise Adjoint Technique Territorial, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur COSTA José Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur COT Pascal Technicien d'Exploitation, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à VEIGNE

Monsieur COUDARS Dominique Menuisier, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à SOUVIGNE

Madame COUTAREL Sandrine Auxiliaire Puériculture, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur CURIS François Directeur Industriel, CHAPPEE S. A. , VILLENEUVE SAINT GREMAIN. Demeurant à TOURS

Monsieur DA SILVA Avelino Technicien Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur DA SILVA GOMES Philippe Technico-Commercial, AIRINDEX, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur DABERT Eric Maçon, COLAS CENTRE OUEST, NANTES. Demeurant à TOURS

Madame DAGUET Martine Agent de Production, AIGLE INTERNATIONAL SA, CHATELLERAULT. Demeurant à DESCARTES

Monsieur DALERY Jean-Claude Maçon, EIFFAGE TP, ESVRES-SUR-INDRE. Demeurant à TOURS

Monsieur DAMIANI David Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Madame DAMOUR Magalie Manipulatrice en Radiologie, SARL IMAGERIE 37, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à SORIGNY

Monsieur DE JESUS James Serrurier, DE JESUS JOLY, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame DEBOUT Géraldine Conseillère Retraite, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à MOUZAY

Monsieur DECHAMBRE Mikaël Technicien, GROUPE PIERRE LE GOFF, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à AVOINE

Monsieur DECHARTE Fabrice Chef de Chantier, EIFFAGE TP, ESVRES-SUR-INDRE. Demeurant à PANZOULT

Madame DEFEINGS Isabelle Agent de Saisie Contrôle Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à ATHEE SUR CHER

Monsieur DEFENTE Alain Technicien, MECACHROME FRANCE, AMBOISE. Demeurant à AZAY SUR CHER

Monsieur DELALANDE Jérôme Colleur, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à CHEDIGNY

Madame DELASSAUSSAIS Marie-Laure Comptable, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à AVOINE

Monsieur DELAUNAY Daniel Agent de Fabrication, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à SAINT BAULD

Madame DELHOMMAIS Valérie Directrice d'Agence, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur DENNEQUIN Alexandre Contremaître, C V L, LA RICHE. Demeurant à LA CROIX EN TOURAINE

Monsieur DEPIERRAZ Fabrice Opérateur de Production, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT ROCH

Madame DESFORGES Line Hôtesse de Caisse, AUCHAN CHAMBRAY, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à ARTANNES SUR INDRE

Madame DESRUE Isabelle Secrétaire, TRANSPORTS VERNEAU & FILS, CHATEAU LA VALLIERE. Demeurant à VILLIERS AU BOUIN

Monsieur DESRUE Philippe Chauffeur Routier, TRANSPORTS VERNEAU & FILS, CHATEAU LA ALLIERE. Demeurant à VILLIERS AU BOUIN

Monsieur DEVYVER Jean-Claude Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à TOURS

Monsieur DEWAELE Jean-Louis Agent de Maîtrise Atelier, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à LA RICHE

Monsieur DOS SANTOS PINTO Amilcar Agent Administratif, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, REUIL MALMAISON. Demeurant à BARROU

Monsieur DOUADY Hubert Employé Communal, MAIRIE DE SEMBLANÇAY, SEMBLANÇAY. Demeurant à SEMBLANÇAY

Monsieur DOUARD Franck Technicien Amélioration Qualité, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Madame DOUARD Karine Aide-Soignante, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à MONNAIE

Monsieur DOUCELIN Patrice Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à CROUZILLES

Madame DOUX Véronique Approvisionneur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à VEIGNE

Monsieur DUBRAY Jean-Luc Second de Rayon, AUCHAN CHAMBRAY, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à ATHEE SUR CHER

Monsieur DUCHESNE Richard Technicien en Laboratoire, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT ROCH

Monsieur DUMONT Éric Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à LIGNIERES DE TOURAINE

Monsieur DUPONT Christian Technicien SAV, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur DUPUY Francis Responsable Développement Service, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAVONNIERES

Monsieur DUPUY Jean-Bernard Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame DUPY Fabienne Secrétaire Comptable, CHÊNE DE FRANCE, AVOINE. Demeurant à HUISMES

Madame DURAND Elisabeth Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame EGGERS Valérie Assistante Médico-Administrative, E. H. P. A. D. LA CROIX PAPILLON, ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS. Demeurant à INGRANDES DE TOURAINE

Monsieur EHRHARDT Romuald Gérant Privé, CIC OUEST, NANTES. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur EMBERT Olivier Cariste, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur ERNOUX Éric Serveur, ASSOCIATION RÉSIDENCE AVEC SERVICE L'ORANGERIE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame ESNAULT Valérie Conseiller Clientèle, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à SORIGNY

Monsieur EVANNO Pascal Front Office KAM Loyalty & Incentive, PHILIPS FRANCE, SURESNES. Demeurant à FONDETTES

Monsieur EVANO Dominique Régleur, CHARLES ANDRÉ S. A. , JOUE LES TOURS. Demeurant à TOURS

Madame EVEILLARD Valérie Comptable, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Madame FALDANE Marie Agent de Fabrication, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à LOCHES

Monsieur FARGE Noël Employée d'Immeuble, SEMIVIT, TOURS. Demeurant à LA RICHE

Madame FARGE Patricia Responsable d'Equipe, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à LUYNES

Monsieur FERBER Frédéric Conducteur Ligne Automatisée, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à CIVRAY DE TOURAINE

Madame FERRAND Annick Télévendeuse, POMONA EPISAVEURS, JOUE LES TOURS. Demeurant à ARTANNES SUR INDRE

Madame FLABEAU Véronique Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à LUZILLE

Monsieur FORT Christophe Agent de Maintenance, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à CHATEAU LA VALLIERE

Monsieur FOUASSIER Stéphane Agent de Maîtrise, VEOLIA EAU, JOUE-LES-TOURS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur FOUQUET Jean-Charles Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à LA TOUR SAINT GELIN

Monsieur FOURNIER Hervé Agent de Service, ELIS POITOU, LOUDUN. Demeurant à SAVIGNY EN VERON

Madame FOURRÉ Céline Assistante Administrative, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à ROCHECORBON

Monsieur FRAYSSE Olivier Conducteur de Ligne Automatisée, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame FRELAUX ROLET Lucile Secrétaire Médicale, SAN. T. BTP, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame FRIAS Christèle Agent de Service, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur FROGER Franck Ouvrier, ADC SAINT-CYR 2, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur FROUIN Yannick Adjoint Technique, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur FUMARD Michel Ouvrier d'Usine, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à LOUANS

Madame GABILLOT Nadine Secrétaire Assistante, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur GABORIT Emmanuel Responsable d'Atelier, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur GAILLARD Noël Coordinateur d'Equipe, AUCHAN CHAMBRAY, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à THILOUZE

Monsieur GALA Jean-Manuel Gestionnaire de Rayon, BRICOMARCHÉ, CHATILLON SUR INDRE. Demeurant à LOCHES

Madame GARROT Isabelle Agent de Fabrication, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur GAUDAIS Thierry Boucher, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE. Demeurant à LA RICHE

Monsieur GAUDIN Laurent Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Madame GAULT Frédérique Comptable, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à FONDETTES

Monsieur GAULTIER Bruno Cadre Industrie, COLAS CENTRE OUEST, NANTES. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur GAUTHIER Christophe Technicien Bureau d'Etudes, TLD EUROPE, MONTLOUIS SUR LOIRE. Demeurant à AZAY LE RIDEAU

Madame GAUTIER Dominique Secrétaire, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, TOURS. Demeurant à VOUVRAY

Monsieur GENDRON Aurélien Ajusteur, TI GROUP AUTOMOTIVE SYSTEMS, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à CIVRAY DE TOURAIN

Monsieur GERVAIS Christian Technicien de Maintenance , SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Madame GETTEN Nathalie Assistante Administrative, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à DOLUS LE SEC

Monsieur GILBERT Jean-Claude Ouvrier, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à REIGNAC SUR INDRE

Monsieur GIRAULT Eric Chef Gérant, SOGERES CENTRE, JOUÉ-LÈS-TOURS. Demeurant à CHARENTILLY

Monsieur GLUCHOWSKI Farid Agent de Fabrication, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur GODIER Frédéric Gouverneur, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur GOVAERT Vincent Conseiller de Vente, LEROY MERLIN TOURSNORD, TOURS. Demeurant à CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Madame GRABHERR Nathalie Responsable Département LCF, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame GROSBOIS Béatrice Agent d'Accueil Territorial, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur GROSBOIS Philippe Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à PARCAY MESLAY

Monsieur GUÉNIN Olivier Coordinateur Drive, AUCHAN CHAMBRAY, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à TAUXIGNY

Monsieur GUERIN Laurent Commercial, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur GUERIN Olivier Dessinateur Projeteur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à REUGNY

Monsieur GUERIN Stéphane Responsable des Magasins, INDENA S. A. S, TOURS. Demeurant à LA MEMBROLLE/CHOISILLE

Monsieur GUICHAOUA Loïc Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à CHANCAY

Monsieur GUIDARD Nicolas Chef de Projets Portes et Portes Palières, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à AZAY SUR CHER

Madame GUILBERT Patricia Agent de Fabrication, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Monsieur GUILLON Franck Conducteur de Travaux, JEROME BTP, BALLAN MIRE. Demeurant à DRUYE

Madame GUILLOT Dominique Pharmacien Adjoint, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à TOURS

Madame GUYARD Nadia Opératrice Spécialisée de Conditionnement, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur HAJAJI Mohamed Agent de Fabrication, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur HALIN Nicolas Ouvrier, DELIPAPIER BUXEUIL, DESCARTES. Demeurant à NEUILLY LE BRIGNON

Monsieur HASSELSWEILLER Gilles Carrossier Peintre, SERVIT SAS, TOURS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Monsieur HELAINE Pierre Directeur Général Asie/USA, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à FONDETTES

Madame HERBELET Katia Aide-Soignante, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à LA RICHE

Monsieur HIBERT Dominique Directeur Production, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame HOUIZOT Sandra Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame HUCAULT Laurence Monitrice d'Atelier, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à LA ROCHE CLERMAULT

Monsieur HUET Josian Agent d'Accueil Réception, OURRY SA, CHAMPDEUIL. Demeurant à CINQ MARS LA PILE

Monsieur HUET DE FROBERVILLE Benoît Chargé de Mission, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à TOURS

Madame HUMBERT Valérie Comptable, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Monsieur JAHAN Eric Technicien en Éditique Sécuritaire , SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à THILOUZE

Monsieur JAHAN Frédéric Ouvrier Fondeur, SAINT JEAN INDUSTRIE POITOU, INGRANDES SUR VIENNE. Demeurant à RICHELIEU

Monsieur JAMET Patrice Manutentionnaire, CHÊNE DE FRANCE, AVOINE. Demeurant à BEAUMONT EN VERON

Madame JEAN-DELAUNAY Magalie Chargée de Clientèle, VAL TOURAINE HABITAT, TOURS. Demeurant à MONTS

Monsieur JEANNETON Gilles Boucher Qualifié, COOP ATLANTIQUE, SAINTES. Demeurant à SAINTE MAURE DE TOURAINE

Monsieur JURANVILLE Jean-Marie Informaticien, CHOREGIE, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Madame KRASZEWSKI Sylvie Monitrice de Ventes, POMONA EPISAVEURS, JOUE LES TOURS. Demeurant à THILOUZE

Madame LACAMPAGNE Sandrine Manipulatrice en Radiologie, SARL IMAGERIE 37, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur LACORDAIS Jean-Michel Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur LAFON Yvon Commercial, WHIRLPOOL FRANCE SAS, SURESNES. Demeurant à SEMBLANCAY

Madame LAISNÉ Laure Gestionnaire, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur LALLIER Jean-François Responsable Qualité Projets, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à CORMERY

Monsieur LAMADE Florent Chargé de Secteur, VAL TOURAINE HABITAT, TOURS. Demeurant à AMBOISE

Monsieur LAMARE Jimmy Ingénieur Mécanicien, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à FONDETTES

Madame LAMBERT Nadège Assistante Commerciale, ELLISPHERE, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur LAMBERT Patrick Technicien Pontier, POLINORSUD, AVOINE. Demeurant à LA CHAPELLE SUR LOIRE

Monsieur LAMIDE Fabrice Coordinateur Offres, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur LANDEVILLE Franck Gestionnaire Administratif et Technique, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à CIVRAY DE TOURAINE

Monsieur LANTIER Stéphane Responsable SAV, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame LAPLANCHE Marie-Claude Clerc de Notaire, SYLVIE NICAUS-POUCHOL NOTAIRE ASSOCIÉE, ÉCUEILLÉ. Demeurant à VILLEDOMAIN

Monsieur LARBI Mostari Ajusteur Monteur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Monsieur LATOUR Hugues Plombier, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur LE BRUN Marc Conducteur de Travaux, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à CERELLES

Monsieur LE CALVÉ Marc Ingénieur, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à CERELLES

Monsieur LE CARS Jean-Luc Responsable Maintenance, CHARLES ANDRÉ S. A. , JOUE LES TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur LE GOFF Yann Agent Administratif, Comptable, EUROVIA BETON, TOURS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur LE ROY Pascal Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur LEBEUGLE Yves Chauffeur Livreur, POMONA EPISAVEURS, JOUE LES TOURS. Demeurant à SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Monsieur LEBRETON Fabrice Responsable Systèmes de Transport, TRANSAMO, ISSY LES MOULINEAUX. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur LECHARPENTIER Mikaël Maçon VRD, EIFFAGE TP, ESVRES-SUR-INDRE. Demeurant à TOURS

Monsieur LECLERC Fabrice Responsable Informatique, SARL IMAGERIE 37, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur LECOINQUE Sébastien Magasinier Principal, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à ATHEE SUR CHER

Madame LECONTE Valérie Directrice d'Agence, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à CHARENTILLY

Monsieur LECUIT Vincent Directeur VAQ, VALEO MANAGEMENT SERVICE, PARIS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur LEFRAND Gilles Directeur Adjoint Prévention, DIOT SA, PARIS. Demeurant à TOURS

Monsieur LEJEUNE Gilles Conseiller en Déménagements, AUX PROFESSIONNELS REUNIS, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur LEMMECH Paul Agent de Maintenance, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur LEROY Christophe Chef d'Equipe, PH. COUTHOUIS COUVERTURE, MONTLOUIS SUR LOIRE. Demeurant à MONTBAZON

Madame LESAGE Muriel Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à TOURS

Monsieur LEVEQUE David Commercial, ECODIS, CHAPONNAY. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Monsieur LHUILLIER Johann Chef de Partie, GRANDES ÉTAPES FRANÇAISES, MONTBAZON. Demeurant à LIGUEIL

Madame LIARD Josiane Agent de Fabrication, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à SAINT REGLE

Monsieur LIEB Frédéric Technicien Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Monsieur LIGERON René Agent d'Entretien Qualifié, BLANCHISSERIE INTER-HOSPITALIÈRE, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à CHARGE

Madame LOCOGE Véronique Gestionnaire Complémentaire Santé, HARMONIE MUTUELLE, ORLEANS. Demeurant à LA RICHE

Madame LOTHION BOUTET Christèle Comptable, CIL VAL DE LOIRE, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Madame LOUP Sandrine Employée Logistique, LEROY MERLIN TOURSNORD, TOURS. Demeurant à METTRAY

Madame LOZADA Gloria Agent de Fabrication, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur LUCAS Christophe Agent Logistique, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à VERETZ

Monsieur LUCAS Ludovic Maçon, FRANCK BEUN EDIFICE, RICHELIEU. Demeurant à TOURS

Monsieur LUNEAU Arnaud Responsable Réception Expédition, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à LIMERAY

Madame LUNVIN-PINGUET Angélique Assistante Sociale, CARSAT CENTRE, ORLEANS. Demeurant à CIVRAY DE TOURAINE

Monsieur LYER Philippe Ingénieur Mécanicien, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur MAGGOUH Omar Contrôleur Qualité Monteur, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Mademoiselle MAGRET Pascaline Opérateur en Sellerie, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à CINQ MARS LA PILE

Monsieur MALLARD Rodolphe Agent de Maintenance, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à TOURS

Mademoiselle MARCHAL Christelle Travailleur Handicapé, ESAT "LES VALLÉES ", LUYNES. Demeurant à LUYNES

Madame MARCHAND Virginie Diététicienne, CLINIQUE ST GATIEN, TOURS. Demeurant à BALLAN MIRE

Monsieur MARECHAL Patrice Agent de Maîtrise Atelier, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame MARTIN Fabienne Responsable Marketing & Développement Durable, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à ROCHECORBON

Monsieur MARTIN Pascal Agent de Production, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à LOCHES

Madame MARTINEAU Annie Hôtesse d'Accueil, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à BALLAN MIRE

Monsieur MARTINEZ Christophe Responsable Projet, DELPHI FRANCE SAS, BLOIS. Demeurant à SAUNAY

Monsieur MARY Bruno Ouvrier Paysagiste Qualifié, LANTANA, ST GEORGES SUR CHER. Demeurant à GENILLE

Monsieur MATHEOT Michel Chef de Production, K D I , AUBERVILLIERS. Demeurant à LUYNES

Monsieur MAUDET Philippe Agent Territorial, MAIRIE DE SAINT ETIENNE-DE-CHIGNY, SAINT ETIENNE DE CHIGNY. Demeurant à VILLANDRY

Monsieur MAURICE Pierre Adjoint Technique Territorial, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à SORIGNY

Monsieur MELLQUIST Bengt Director Semi Finished component, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur MENAUT David Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur MENOUS Sébastien Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame MÉRIAU Claudine Opératrice de Conditionnement, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, LA ROCHE POSAY. Demeurant à BOSSAY SUR CLAISE

Monsieur MILLET Denis Technicien SAV, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame MIONNET Christelle Responsable Logistique, TI GROUP AUTOMOTIVE SYSTEMS, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à CHARGE

Monsieur MONJALON Joël Référent Formation, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame MONMOUSSEAU ORHON Martine Gestionnaire RH, IRSA , LA RICHE. Demeurant à SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Mademoiselle MONORY Marie-Noëlle Travailleur Handicapé, ESAT "LES VALLÉES ", LUYNES. Demeurant à TOURS

Monsieur MORTIER Olivier Conducteur de Fabrication, INNOTHERA CHOUZY, CHOUZY SUR CISSE. Demeurant à AMBOISE

Madame MOUTAULT Patricia Lingère, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à BEAUMONT EN VERON

Monsieur MULET Jérôme Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Madame MUNEREL Florence Secrétaire Commerciale, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à CHINON

Madame MUZEAU Sylvie Responsable Qualité, DELIPAPIER BUXEUIL, DESCARTES. Demeurant à MONTS

Monsieur NARAYANIN Cléo Electricien, INEO CENTRE, ORLEANS . Demeurant à LIMERAY

Monsieur NAULT Pascal Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à ARTANNES SUR INDRE

Madame NEVES Frédérique Aide-Soignante, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à THILOUZE

Monsieur NEVES Gil Chef d'Equipe PARC, SERVICECOLIS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à THILOUZE

Monsieur NEVEU Laurent Inspecteur de Recouvrement, URSSAF CENTRE, TOURS. Demeurant à ATHEE SUR CHER

Madame NICOLAS Chantal Opératrice de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame NIVET Claudia Hôtesse de Caisse, GROUPE CASINO, SAINT-ETIENNE. Demeurant à SAVONNIERES

Madame PAGE Nicole Technicienne qualifiée Allocataire, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à ROUZIERES DE TOURAINNE

Madame PAILLAT Valérie Vendeuse, RENAULT RETAIL GROUPE, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à CHATEAU LA VALLIERE

Monsieur PAMART Patrick Assistant de Maintenance, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à SONZAY

Monsieur PANVERT Philippe Agent de Surveillance, SERIS SECURITY, MEUNG SUR LOIRE. Demeurant à LA RICHE

Monsieur PAPILLON Arnaud Technicien de Production, CIMENTS CALCIA, VILLIERS AU BOUIN. Demeurant à SAINT AUBIN LE DEPEINT

Monsieur PAULET Frédéric Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur PELÉ Dominique Agent de Service, ELIS POITOU, LOUDUN. Demeurant à CHAMPIGNY SUR VEUDE

Madame PENAULT Sophie Auxiliaire de Vie, KORIAN LE PETIT CASTEL, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à SORIGNY

Monsieur PERCEREAU Hugues Technicien Préparateur en Pharmacie, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à FRANCUEIL

Monsieur PERCHAPPE Dominique Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur PERROCHON Jérôme Chef d'Equipe, DV CONSTRUCTION, TOURS. Demeurant à MONTS

Monsieur PERROUX Bruno Préparateur de Commandes, BARBIER S. A. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à TOURS

Madame PETIT Margaret Secrétaire Médicale, SARL IMAGERIE 37, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à TOURS

Madame PHILIPPEAU Christelle Secrétaire Administrative, CLINIQUE ST GATIEN, TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame PHILIPPONNEAU Valérie Agent de Fabrication, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à LA GUERCHE

Monsieur PICHEREAU Samuel Ouvrier Qualifié, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Madame PICHOT Sandrine Hôtesse de l'Air, AIR FRANCE, ROISSY CDG. Demeurant à ST NICOLAS DE BOURGUEIL

Monsieur PICOUX Fabrice Ingénieur Informatique, ELLISPHERE, TOURS. Demeurant à VERETZ

Monsieur PIERRE Nicolas Dessinateur Projeteur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAINT REGLE

Madame PIGET Karine Manipulatrice en Radiologie, SARL IMAGERIE 37, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à BERTHENAY

Madame PILORGET Nadia Aide-Soignante, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à VERNOU SUR BRENNE

Madame PINEAU Valérie Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AUTRECHE

Monsieur PINON Michal Agent de Fabrication, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Madame PLANESSE-BERNARD Frédérique Infirmière DE, CLINIQUE DE L'ALLIANCE, ST-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Madame POIGNET Véronique Technicien Contrôle, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame POITEVIN Agnès Hôtesse d'Accueil, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à TOURS

Monsieur POITEVIN Olivier Technicien Fiabilité, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur PORTIER Narcisse Poseur Canalisations, SPAC, CLICHY. Demeurant à VARENNES

Monsieur POUPIN Nicolas Agent de Maîtrise, ALSTOM POWER SERVICES, LA COURNEUVE. Demeurant à SAINTE MAURE DE TOURAINNE

Monsieur PROOT Jean-Pierre Marketing Programme Manager, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame PROUST Marie-Pierre Aide-Soignante, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à CHEILLE

Monsieur PROUTEAU Pascal Monteur Electricien, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES GET, SAINT HERBLIN. Demeurant à CHINON

Monsieur PROUX Patrice Gestionnaire de Stock, DELIPAPIER BUXEUIL, DESCARTES. Demeurant à DESCARTES

Monsieur PRUDHOMME Thierry Chauffeur PL, TRANSPORTS TOURAIN PARIS, VILLENEUVE LE ROI. Demeurant à LOCHES

Madame QUENARDELLE Patricia Technicienne Relation Client, ALLIANZ, PARIS. Demeurant à SEMBLANCA Y

Monsieur QUILLET Patrick Mécanicien, ENDEL EMM, ROGNAC. Demeurant à AVOINE

Monsieur RABELLE Fabrice Coupeur Polyvalent, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Madame RAILLOT Valérie Assistante Projet, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à MONTS

Monsieur RANOLDI Christophe Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SEMBLANCA Y

Madame RAPICAULT Magalie Secrétaire de Direction Comptable, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à AVOINE

Monsieur RAULO René Technicien Supérieur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Madame RECOUDERC Caroline Employée Administrative Affrètement, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY MESLAY. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur REMOND Jean-Luc Dessinateur Industriel, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à CANGEY

Monsieur RENAUD Christian Agent Qualité / Sécurité, ALSTOM POWER SERVICES, LA COURNEUVE. Demeurant à TOURS

Madame RENAUDEAU Corine Directrice RH, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à VERETZ

Madame RENOU Christelle Technicien Prestations Sociales, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Madame RIBEIRO Christiane Agent de Planning, SITA CENTRE OUEST, MONTLOUIS SUR LOIRE. Demeurant à CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Monsieur RIBEIRO Filipe Chef d'Equipe, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à SACHE

Monsieur RIBEIRO Pédro Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame RIDEAU Aimée Approvisionnement, ALSTOM POWER SERVICES, LA COURNEUVE. Demeurant à VILLAINES LES ROCHERS

Monsieur RIMBAULT Gérard Technicien de Maintenance, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SEMBLANCA Y

Madame ROBERT Isabelle Secrétaire Confirmée, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur ROBIN Alain Chauffeur PL, SPAC, CLICHY. Demeurant à TOURS

Monsieur ROBIN Jackie Technicien Confirmé, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur ROBIN Xavier Emballeur, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à LOCHES

Monsieur ROCHAIS Denis Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur RODRIGUES Joaquim Mécanicien, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Monsieur RODRIGUES Miguel Conducteur Filière Process, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à SEMBLANCA Y

Monsieur ROSSIGNOL Pascal Chef de Cabine Principal, AIR FRANCE, ROISSY CDG. Demeurant à TOURS

Monsieur ROSSIN Laurent Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur ROUDAUT Lionel Responsable d'Equipe, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à SAINT ANTOINE DU ROCHER

Monsieur ROUSSEL Thierry Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur ROZE Jean-Christophe Responsable Industrie Mélange, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à TOURS

Madame SALA Marie-Josée Monteur Vendeur Optique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur SANDE Jorge Directeur Production, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur SARRAT Michael Technicien de Production, CIMENTS CALCIA, VILLIERS AU BOUIN. Demeurant à CHATEAU LA VALLIERE

Mademoiselle SAULNIER Sandrine Assistante Accueil, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à AZAY SUR INDRE

Monsieur SEGAUD Patrice Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Madame SEVRÉ Fabienne Responsable, CARSAT CENTRE, ORLEANS. Demeurant à CLERE LES PINS

Madame SIMOND Mayline Conducteur Filière Process, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à COUESMES

Madame SOUNSSI Nabia Conductrice d'Équipement, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur SPIR Éric Informaticien, BULL S. A. S. , SAINT AVERTIN. Demeurant à SAINT BRANCHS

Madame SURGÉ Danielle Opérateur de Production, S. A. S. LES LAVANDIERES, MONTLOUIS SUR LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur SUZANON Richard Responsable d'Exploitation, AUX PROFESSIONNELS REUNIS, TOURS. Demeurant à CHINON

Monsieur TABARIÈS Robert Agent Polyvalent Logistique, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à FRANCUEIL

Monsieur TABOULET Stéphane Chef d'Agence, COLAS CENTRE OUEST, NANTES. Demeurant à VOUVRAY

Madame TARD Christine Assistante gestion, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à NOUATRE

Monsieur TAREAU Sébastien Coordinateur Méthodes Maintenance, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur TARTARIN Fabien Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur THAVENET Alain Electromécanicien, ALSTOM POWER SERVICES, LA COURNEUVE. Demeurant à PERRUSSON

Monsieur THOMAS Xavier Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à LARCAY

Monsieur TOUBLANC David Responsable Point de Vente, LES BOUTIQUES BONNE JOURNÉE, PARIS. Demeurant à VERETZ

Madame TOUCHARD Christèle Technicien Retraite Conseil, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame TOUCHELET Christèle Opératrice Spécialisée Conditionnement, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à VERNOU SUR BRENNE

Madame TOULMÉ Véronique Réceptionnaire, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Madame TRANCHANT-LORIEUX Isabelle Monitrice Educatrice, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à BOURGUEIL

Monsieur TRIBALLIER Stéphane Sérigraphie, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à CHAMBOURG SUR INDRE

Madame TRIGON Isabelle Conseillère Emploi, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à SEMBLANCAY

Madame TRONCIN Sandrine Secrétaire Médicale, SAN. T. BTP, TOURS. Demeurant à THIZAY

Monsieur VAILLANT Frédéric Assistante de Production, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à NEUILLE PONT PIERRE

Madame VALLIOT Carole Assistante de Production, CARPENTER S. A. S. , NOYANT. Demeurant à SAINT LAURENT DE LIN

Madame VAN DER HEIDEN Catherine Educatrice Spécialisée, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à MARCAY

Monsieur VAULOUP Stéphane Conducteur, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à LE LOUROUX

Monsieur VEAU Hervé Opérateur Prod. Montage, CORONA MÉDICAL, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur VELLA Frédéric Ouvrier Professionnel, ESVRES MATRIÇAGE, ESVRES SUR INDRE. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur VENCES Michel Responsable d'Achats, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à FONDETTES

Madame VIEIRA DA SILVA Lydia Agent de Fabrication, FONDATION AMIPI BERNARD VENDRE, TOURS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame VIEL Valérie Directeur d'Agence, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à TOURS

Monsieur VIGIE Philippe Technicien R & D, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à PERNAY

Monsieur VINOT Pierre Technicien Maintenance Industrielle, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Madame VIOIL Catherine Secrétaire , MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à SONZAY

Monsieur VIOU Frédéric Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Madame VOLET Olivia Secrétaire Médicale, UES GRIM, TOURS. Demeurant à LUSSAULT SUR LOIRE

Madame WALLET Jacqueline Technicienne Logistique, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à VEIGNE

Monsieur ZENNIR Yannick Technicien Calculs, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à MONTS

Monsieur ZERROUKHAT Mohamed Magasinier Cariste, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

Monsieur AGUITON Yves Cadre Bancaire, CAISSE DES DÉPOTS, PARIS 07 SP. Demeurant à AMBOISE

Madame AHUIR Françoise Chef de Ligne, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur ALAVIN Paul Ajusteur Monteur, MECACHROME FRANCE, AMBOISE. Demeurant à CIVRAY DE TOURAINNE

Madame ALBERT Chantal Conducteur Machine, SAS GAULT & FREMONT, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à ARTANNES SUR INDRE

Madame AMARU Catherine Service Logistique, AUCHAN ST CYR SUR LOIRE, SAINT CYR SUR LOIRE. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame ANCEAU Christine Ingénieur Responsable Qualité, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à SAINT ROCH

Monsieur ANDRE Jean-François Moniteur d'Atelier, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à L'ILE BOUCHARD

Monsieur ANGELARD Bernard Téléphoniste, INEO DIGITAL OUEST, LA CHAPELLE SUR ERDRE. Demeurant à SORIGNY

Monsieur ANGRAND Franck Magasinier, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à POCE SUR CISSE

Monsieur ARNAUD Jean-Paul Magasinier, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur ARNAUD Stéphane Chef de Rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES. Demeurant à SEPMES

Monsieur ARSLAN Yilmaz Tourneur Fraiseur, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame AUBRY Isabelle, Employée de Banque, BNP PARISBAS, TOURS. Demeurant à SONZAY

Madame BACHELLERIE Sylvie A. M. P. d'Internat, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à BEAUMONT EN VERON

Madame BACHELLIER Monique Agent de Service Généraux, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à HUISMÉS

Madame BARBEREAU Maryvonne Secrétaire Social, CARSAT CENTRE, ORLEANS. Demeurant à PARCAY MESLAY

Monsieur BARBOTIN Laurent Tuyauteur Monteur, CEGELEC SAS, VENISSIEUX. Demeurant à MARCILLY SUR VIENNE

Madame BARREAU Martine Employée Gestionnaire Polyvalent, SOGAREP, AMBOISE. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Madame BARREAU Martine Agent de Gestion Administrative, C. C LOCHES DEVELOPPEMENT, LOCHES. Demeurant à SENNEVIERES

Madame BARROUX Nadège Agent Technique, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur BAUDRY Gérard Technicien, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Monsieur BAUGE Philippe Conducteur Confirmé, CEA LE RIPAULT, MONTS. Demeurant à MONTBAZON

Madame BENON Anita Maîtresse de Maison, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à CINAIS

Monsieur BERGER Éric Responsable Logistique, MARTIN-RONDEAU HOORMAN, SAINT-PIERRE DES CORPS. Demeurant à SACHE

Monsieur BERGEY Béatrice Directrice Contrôle Financier, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Monsieur BERNIER Eric Directeur R & D, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à METTRAY

Monsieur BERTHAULT Philippe Maçon, EIFFAGE TP, ESVRES-SUR-INDRE. Demeurant à LOCHES

Monsieur BERTIN Jean-Pierre Directeur Général, JEROME BTP, BALLAN MIRE. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur BERTIN Patrick Ouvrier Polyvalent, ADC SAINT-CYR 2, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur BIDEAU Bernard Responsable de Pôle, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à LOCHES

Madame BLANCHARD Jacqueline Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur BLANCHARD Pascal Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à SAINTE MAURE DE TOURAINE

Madame BLONDEL Pascale Aide-Soignante, CLINIQUE DE CHÂTELLERAULT, CHATELLERAULT. Demeurant à JAULNAY

Madame BOISSON Myriam Conseiller Clientèle Entreprises, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à SAINT AVERTIN

Madame BOITELET Fabienne Comptable Clients, POMONA EPISAVEURS, JOUE LES TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur BOIVIN Denis Cadre Bancaire, LCL, BLOIS. Demeurant à TOURS

Monsieur BONDU Patrice Agent EDF, C. N. P. E. CHINON , AVOINE. Demeurant à BEAUMONT EN VERON

Monsieur BONNAN Jean-Bernard Opérateur Réseau, VEOLIA EAU C. G. E. , TOULOUSE. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur BONNIN Christophe Directeur Unité Production, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur BORGES Francisco Contremaître, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à CORMERY

Monsieur BOUCHER Maurice Mécanicien Service Entretien, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame BOUCLET Patricia Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur BOUTET Gilbert Technicien Confirmé, CEA LE RIPAULT, MONTS. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur BOUTET Philippe Electricien, EIFFAGE ENERGIE THERMIE CENTRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à SAVONNIERES

Madame BRECHOT Nicole Chargée de Clientèle, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à VEIGNE

Monsieur BRILLET Didier Opérateur Autonome, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SONZAY

Monsieur BRISARD Jean-Pascal Pharmacien, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à SAINT AVERTIN

Madame BRIZARD Béatrice Référent Front Office, SOGAREP, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur BRIZARD Didier Cariste, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LANGEAIS

Monsieur BROSSE Joël Chef de Ligne, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à CANGEY

Monsieur BROSSIER Frédéric Assistant Commercial, WEISHAUP, COLMAR. Demeurant à TOURS

Monsieur BROSSIER Jean-Paul Responsable Support Technique R&D, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur BRUNEAU Jean-Philippe Concepteur CAO, SANDVIK TOOLING FRANCE, ORLEANS. Demeurant à TOURS

Monsieur BUCHER Dominique Technicien Confirmé, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SEMBLANCA

Madame CAILBEAUX Françoise Chargée de Clientèle, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur CAILLERET Jean-Yves Directeur Technique, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur CAILLON Dominique Tuyauteur, SN EUROPIPE, BOURGUENAIS. Demeurant à AVOINE

Mademoiselle CALDAS Luiza Femme de Chambre, GRANDES ÉTAPES FRANÇAISES, MONTBAZON. Demeurant à MONTS

Madame CALLUT Marie-Noëlle Prototypiste, COROLLE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LANGEAIS

Monsieur CARITA MARQUES Victor Ajusteur Monteur, MECACHROME FRANCE, AMBOISE. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame CATAN Marie-Béatrice Opératrice Spécialisée Conditionnement, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à MONTREUIL EN TOURAINE

Madame CAUDRILLIER Maryline Chargée de Clientèle, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Madame CAUMONT Catherine Conseiller Clients, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Madame CESAR Thérèse Gestionnaire de Recouvrement, URSSAF CENTRE, TOURS. Demeurant à MARRAY

Madame CESBRON ROULANT Marie-Pascale Contrôleur de Gestion, THALES AVIONICS , VENDOME. Demeurant à PERNAY

Madame CHAUVEAU Fabienne Adjointe Administration du Personnel, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, LA ROCHE POSAY. Demeurant à TOURNON SAINT PIERRE

Madame CHAUVELIN Chantal Conducteur, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à MAZIERES DE TOURAINE

Madame CHEVALIER Christine Responsable de Service, CGP PRIMAGAZ, PARIS LA DÉFENSE. Demeurant à VERETZ

Monsieur CHOTTIN Patrick Chauffeur Livreur, DAVIGEL SAS, DIEPPE. Demeurant à PARCAY MESLAY

Madame COLAS Sylvie Conseillère, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à MOUZAY

Monsieur COLLINET Philippe Employé de Banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS. Demeurant à SAVONNIERES

Monsieur CORFMAT Patrice Préparateur de Commande, SAS GAULT & FREMONT, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Madame CORNET Fabienne Référent Métier, SOGAREP, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur CORNU Philippe Chef d'Equipe Manutentionnaire, ONET SERVICES, SAINT AVERTIN. Demeurant à MONTS

Monsieur CORRIER Jean-Philippe Opérateur de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à REUGNY

Monsieur CORVE Philippe Assistant Séjour Activité, C. C. A. S. , MONTREUIL. Demeurant à TOURS

Monsieur COULEON Jean-Marie Acheteur Approvisionnement, INEO CENTRE VAL DE LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à MONTS

Monsieur COURAULT Fabrice Employé, INEO CENTRE VAL DE LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à MONNAIE

Mademoiselle COURAULT Nathalie Préparatrice en Pharmacie, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINE, CHATEAUX. Demeurant à TOURS

Madame COURTY Pascale Agent de Production, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à NOIZAY

Madame CRESPIEN Isabelle Gestionnaire de Paie, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à MONTS

Monsieur CRESPIEN Philippe Plâtrier Plaquiste, SAS GUIONNIÈRE, FONDETTES. Demeurant à MONTS

Monsieur CUNHA BOGALHEIRO François Contremaître, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur CURIS François Directeur Industriel, CHAPPEE S. A. , VILLENEUVE SAINT GREMAIN. Demeurant à TOURS

Monsieur CZERNECKA Michel Conseiller, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur DAGUIN Patrick Concepteur de Procédures, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à ROUZIERES DE TOURAINE

Monsieur DANIEL André Conducteur Process Pharma, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur DARDEAU Jean-Pierre Technicien de Laboratoire, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à BALLAN MIRE

Madame DAVID Claire Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur DAVID Philippe Chef d'Equipe, TOURAINE CAOUTCHOUC, LARCAY. Demeurant à LARCAY

Monsieur DE DAPPER Michel Ordonnanceur Fabrication Spéciale, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à NOUZILLY

Madame DE PRETTO Colette Conductrice d'Equipements, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à LUZILLE

Monsieur DÉAUD Thierry Agent Technique, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à TOURS

Madame DEBIEN Claudie Assistante de Direction, DIRECTION RÉGIONALE SERVICE MÉDICAL CENTRE, ORLEANS. Demeurant à TOURS

Monsieur DEBIEUVRE Hugues Directeur de Réseau, AIGLE INTERNATIONAL SA, CHATELLERAULT. Demeurant à TOURS

Madame DEFONTAINE Claudie Agent Logistique, WDK GROUPE PARTNER, TAUXIGNY. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur DELACOTE Alain Adjoint Technique Principal, C. C LOCHES DEVELOPPEMENT, LOCHES. Demeurant à VERNEUIL SUR INDRE

Monsieur DELAGE Pascal Approvisionneur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur DELAGES Patrick Magasinier Assistant Technique, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à FONDETTES

Madame DELAHAIE Guylaine Agent Territoriale, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à PERNAY

Madame DELAUNAY Catherine Agent de Gestion Administrative, C. C LOCHES DEVELOPPEMENT, LOCHES. Demeurant à FERRIERE SUR BEAULIEU

Monsieur DELAUNAY Daniel Agent de Fabrication, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à SAINT BAULD

Monsieur DEMAY Philippe Responsable Maintenance, DELIPAPIER BUXEUIL, DESCARTES. Demeurant à LIGUEIL

Monsieur DEROUA Philippe Ingénieur Support, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à CHANCAY

Madame DESBOIS Jocelyne Employée d'Immeubles, SEMIVIT, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Madame DESBROSSES Martine Chef Comptable, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à TOURS

Madame DÉSIRÉ Béatrice Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur DESTOUCHES Philippe Chef de Secteur, WILLIAM SAURIN, LAGNY SUR MARNE. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Monsieur DEVYVER Jean-Claude Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à TOURS

Madame DIARD Marielle Agent de Service Logistique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à MONTS

Monsieur DOREAU Lionel Technicien de Banque, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ORLEANS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur DOS SANTOS FELICIANO Orlando Electricien, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur DRILLOT Philippe Manipulateur en Radiologie, UES GRIM, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur DUBOIS Jean-Philippe Responsable de Fabrication, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Monsieur DUBOIS Patrick Technicien de Maintenance, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à VEIGNE

Madame DUBOIS Yolande Agent de Service Logistique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à LUYNES

Monsieur DUCHESNE Thierry Technicien, INEO DIGITAL OUEST, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à AZAY SUR CHER

Monsieur DUHERON Pascal Contrôleur de Gestion, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur DUPUY Jean-Bernard Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame DURAND Nicole Infirmière, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à VILLEDOMER

Monsieur DURAND Véronique Agent PAV, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Monsieur EMBOULAS Christian Agent de Caractérisation, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à LA RICHE

Monsieur ESPADA Thierry Chef d'Agence Commercial, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à CORMERY

Monsieur EVEILLE Christian Second de Cuisine, SODEXO, GUYANCOURT. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame FALDANE Marie Agent de Fabrication, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à LOCHES

Monsieur FAUCHÈRE Patrick Préparateur de Commandes, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à LA RICHE

Madame FERNANDES Christine Préparatrice de Commandes, OCP RÉPARATION, BLOIS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Madame FERRAND Annick Télévendeuse, POMONA EPISAVEURS, JOUE LES TOURS. Demeurant à ARTANNES SUR INDRE

Madame FERRÉ AUDOIN Catherine Employée de Bureau, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame FLEURY Charlette Medecin, SAN. T. BTP, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame FOLTRAN Joëlle Monteuse câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur FOUGERE Eric Informaticien, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à BLERE

Madame FOUGÈRE Hélène Dessinatrice, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à BLERE

Madame FOURMONT Christine Secrétaire de Direction, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à BALLAN MIRE

Monsieur FOURNET Ludovic Agent Technique, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Monsieur FOURNIER Alain Technicien Gestion du Personnels, EHPAD " LES OMBRAGES ", ORLEANS LA SOURCE. Demeurant à TOURS

Madame FRESNEAU Martine Secrétaire, MAIRIE DE SOUVIGNÉ, SOUVIGNE. Demeurant à CHANNAY SUR LATHAN

Monsieur FRESNEAU Pascal Employé d'Usine, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TAUXIGNY

Monsieur FUMARD Michel Ouvrier d'Usine, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à LOUANS

Madame GABILLET Elisabeth Technicienne de Laboratoire, INDENA S. A. S, TOURS. Demeurant à SAINT ROCH

Monsieur GABORIT Emmanuel Responsable d'Atelier, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame GALLOYER Chantal Ouvrière, BOINET S. A. S, CHATEAU-RENAULT. Demeurant à LE BOULAY

Madame GANCEL Danièle Opérateur de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Madame GARCIA Francine Libraire, SAS SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SB, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur GASNIER Pascal Gestionnaire Administratif et Technique, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à MONTREUIL EN TOURAINE

Monsieur GASSELIN Didier Technicien de Laboratoire, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Monsieur GAUDIN Pascal Gestionnaire de Recouvrement, URSSAF CENTRE, TOURS. Demeurant à NOUZILLY

Madame GAUDION Béatrice Employée Administrative, SOGAREP, AMBOISE. Demeurant à BLERE

Madame GAULTIER Jacqueline Technicien Coordination compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à SAINT ROCH

Monsieur GAUTHIER Rodolphe Directeur Produit, EUROSYS FRANCE, MONTBAZON. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur GAUTIER Éric Responsable d'Antenne, MARTIN-RONDEAU HOORMAN, SAINT-PIERRE DES CORPS. Demeurant à TOURS

Monsieur GETTEN Ludovic Adjoint Responsable Technique, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à DOLUS LE SEC

Madame GILBERT Evelyne Responsable Qualité Environnement, SENIOR FLEXONICS, BLOIS. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame GODET Valérie Conseiller Clients Export, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Monsieur GODIER Frédéric Gouverneur, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur GONÇALVES PIRES Domingos Monteur Régleur, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LANGEAIS

Madame GUÉGAN Francine Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à POCE SUR CISSE

Monsieur GUENAND Gilles Responsable de Secteur, URSSAF CENTRE, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur GUERIN Michel Poseur Opérateur Access, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à MANTHELAN

Madame GUERINEAU Martine Agent de Service Logistique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINE, CHATEAUROUX. Demeurant à BALLAN MIRE

Monsieur GUERLAIS Gérard Directeur, LE CHOISEUL, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame GUERLAIS Josette Directrice, LE CHOISEUL, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame GUERRA Patricia Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur GUERTIN Laurent Electricien, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à CHARENTILLY

Monsieur GUILLORY François Technicien Méthodes, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT ROCH

Madame GUYARD Nadia Opératrice Spécialisée de Conditionnement, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame HAMONET Pascale Technicien Prestations Sociales, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur HARDOUIN Philippe Assistant Cabinet Comptable, VALEXCO FONDETTES, FONDETTES. Demeurant à TOURS

Monsieur HAUTTECOEUR Patrick Ingénieur R & D, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur HENAULT Philippe Responsable Gestion de Stocks, JC DECAUX, TOURS. Demeurant à LA RICHE

Monsieur HÉRISSON Patrick Technicien SAV, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame HÉRISSON Sylvie Opérateur de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur HIBERT Dominique Directeur Production, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame HUGUE Dorothée Infirmière Coordinatrice, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à BALLAN MIRE

Monsieur HUNCKER Éric Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Madame HUSSON Nadine Chargée de Développement Commercial, ELLISPHERE, TOURS. Demeurant à ROCHECORBON

Monsieur IGLESIAS LOPEZ Paulino Coordinateur Technique, WEISHAUPT, COLMAR. Demeurant à VERNOU SUR BRENNE

Monsieur INNOCENTI Éric Responsable Fonctionnel, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur JACQUET Gildas Ingénieur Equipements, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à PARCAY MESLAY

Monsieur JAHAN Daniel Technicien Supérieur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Monsieur JAHAN Philippe Coffreur Bancheur, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à POUZAY

Monsieur JAN Dominique Agent de Maintenance, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur JIOUAD Mohamed Technicien Méthodes, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Monsieur JOLAS Gilles Responsable Assurance Qualité, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY MESLAY. Demeurant à NOUZILLY

Madame KRIZMAN Nicole Assistante d'Agence, INEO CENTRE VAL DE LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à VILLAINES LES ROCHERS

Madame LAINÉ Martine Pharmacien Directeur Adjoint, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à PARCAY MESLAY

Madame LALEUW Florence Conseillère Emploi, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à SOUVIGNY DE TOURAIN

Madame LAPAULARD Véronique Technicien du Service Médical, DIRECTION RÉGIONALE SERVICE MÉDICAL CENTRE, ORLEANS. Demeurant à VEIGNE

Madame LAPLANCHE Marie-Claude Clerc de Notaire, SYLVIE NICAUS-POUCHOL NOTAIRE ASSOCIÉE, ÉCUEILLÉ. Demeurant à VILLEDOMAIN

Madame LARGEAU Patricia Conseillère Retraite, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Madame LAURENT Martine Technicienne Electronique, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Madame LAURENT Sylvie Conseillère Commerciale, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS. Demeurant à LA ROCHE CLERMAULT

Madame LAURIN Elisabeth Agent Technique, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à SAINTE MAURE DE TOURAIN

Monsieur LAUZIN Yves Employé de Banque, LCL, VILLEJUIF. Demeurant à AZAY SUR CHER

Monsieur LE BRIS Jean-Noël Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Madame LE ROUX Brigitte Aide Comptable, ARCHE, CHATEAU-RENAULT. Demeurant à VERNOU SUR BRENNE

Monsieur LÉCOLIER Pierre DRH Secrétaire Général, ICF HABITAT ATLANTIQUE, PARIS. Demeurant à TOURS

Monsieur LEMERCIER Bruno Employé de Banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES. Demeurant à TOURS

Monsieur LEMMECH Paul Agent de Maintenance, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame LEROUX Elisabeth secrétaire Direction d'Etablissement, BOIRON, NOTRE DAME D'OE. Demeurant à PARCAY MESLAY

Monsieur LOPEZ Jean-Marc Ingénieur Électronique, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur LOT Thierry Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur LOUGLAYAL Saïd Chauffagiste, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à SONZAY

Monsieur LOUGUET Noël Gouverneur, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur LUCAS Christian Travailleur Handicapé, ESAT "LES VALLÉES ", LUYNES. Demeurant à LUYNES

Monsieur MACHEFERT Pascal Préparateur de Commandes, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur MAHIEU Jean-Louis Cadre de Banque, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à AZAY SUR CHER

Monsieur MAHOUE Dominique Contremaître, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Madame MALAPERT Edith Gestionnaire Administrative et Technique, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à CANGEY

Monsieur MALBRANT Jean-Claude Technico-Commercial Confirmé, EVIALIS FRANCE, LONGUE JUMELLES. Demeurant à MANTHELAN

Monsieur MANCEAU Yannick Mécanicien Monteur, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à PERNAY

Monsieur MARAIS Bruno Magasinier, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à LOCHES

Madame MARCHAND Anne Employée de Banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur MARINE Joseph Technicien Retraite Conseil, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame MARTIN Marie-Pierre Aide-Soignante, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à SAINT ROCH

Madame MARTIN Michèle Gestionnaire ADV, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à SAINT AVERTIN

Madame MARTIN Sylvie Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur MARTINAT Thierry Approvisionneur, MECACHROME FRANCE, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur MARTINS José Agent de Production, LIOTARD, SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Demeurant à TOURS

Monsieur MAUDET Philippe Agent Territorial, MAIRIE DE SAINT ETIENNE-DE-CHIGNY, SAINT ETIENNE DE CHIGNY. Demeurant à VILLANDRY

Monsieur MAZE Franck Technicien Méthodes, SOCOFER, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur MELLQUIST Bengt Director Semi Finished component, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur METAYER Régis Conseiller , PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à REIGNAC SUR INDRE

Madame MEUNIER Catherine Auxiliaire Puériculture, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à MONTS

Monsieur MEXMAIN Patrick Chargé de Clientèles, ALLIANZ, PARIS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Mademoiselle MEZZI Isabelle Travailleur Handicapé, ESAT "LES VALLÉES ", LUYNES. Demeurant à CINQ MARS LA PILE

Madame MIGNOT Catherine Educatrice, COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AMBOISE, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame MILLE Elisabeth Secrétaire Administrative, CLINIQUE ST GATIEN, TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame MINIER Agnès Monteuse Câbleuse, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à LA CROIX EN TOURAIN

Madame MOHAMMEDI Myriam Vendeuse, PRINTEMPS TOURS, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame MOINET Dominique Assistante Bureau d'Etude, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Monsieur MOREAU Claude Maçon, Conducteur d'Engin, FRANCK BEUN EDIFICE, RICHELIEU. Demeurant à CHINON

Monsieur MOREAU Dominique Sérigraphie, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à LOCHES

Monsieur MOREAU Joël Electricien, ALSTOM POWER SERVICES, LA COURNEUVE. Demeurant à SAINT EPAIN

Madame MOREAU Laurence Conductrice de Machine, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LANGEAIS

Monsieur MOREAU Thierry Agent d'Entretien Eau et Assainissement, C. C LOCHES DEVELOPPEMENT, LOCHES. Demeurant à LOCHES

Madame MOREL Patricia Tech. Sup. Assurance / Contrôle Qualité, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, TOURS. Demeurant à LA RICHE

Madame MORIN Liliane Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AUTRECHE

Monsieur MORINEAU Jean-Luc Responsable Logistique, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur MOULIN Stéphane Contrôleur Qualité Monteur, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Madame MURZEAU Isabelle Aide Soignante, CLINIQUE ST GATIEN, TOURS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame NAUDON Christine Technicien Prestations Sociales, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur NERON Éric Préparateur en Pharmacie, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à BALLAN MIRE

Monsieur NERRIÈRE Dominique Maintenance Préventif, DELPHI FRANCE SAS, BLOIS. Demeurant à NEUVILLE SUR BRENNE

Monsieur OLIVIER Vincent Agent de Production, LIOTARD, SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Demeurant à TRUYES

Monsieur ONFRAY Hilaire Responsable Opérations, ALLIANZ ASSURANCES , TOURS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur OURIOUX François Gestionnaire Maîtrise des Risques, URSSAF CENTRE, TOURS. Demeurant à SAINT ANTOINE DU ROCHER

Madame PACTEAU Marie-Hélène Aide-Soignante, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur PAGÉ Éric Monteur Câbleur, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur PASSARD Philippe Gestionnaire Administratif et Technique, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à SAINT OUVEN LES VIGNES

Madame PATRICE Catherine Responsable Entrepôt, COROLLE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LANGEAIS

Monsieur PEIGNER Jean-François Agent EDF, EDF, SAINT-DENIS. Demeurant à BOURGUEIL

Madame PEROT Dominique Employée de Banque, HSBC FRANCE, TOURS. Demeurant à LA RICHE

Monsieur PHILIPPE Emmanuel Cadre Bancaire, CREDIT FONCIER DE FRANCE , CHARENTON. Demeurant à SAINT AVERTIN

Mademoiselle PICHAVANT Marie-Christine Travailleur Handicapé, ESAT "LES VALLÉES ", LUYNES. Demeurant à LUYNES

Monsieur PILON Thierry Technicien Système Com. , INEO DIGITAL OUEST, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à MONNAIE

Monsieur PINARD Yannick Chargé de Clientèles, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à THILOUZE

Madame PINDRAIS Sylvie Dessinateur Etude, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame PINSON Christine Assistante Chef Produit, WDK GROUPE PARTNER, TAUXIGNY. Demeurant à CIGOGNE

Monsieur PLAY Régis Technicien SAV, WEISHAUPT, COLMAR. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur PLOTON Jérôme Inspecteur d'Assurances, GENERALI VIE, PARIS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur POIRRIER Alain Conducteur d'Engins VF, COLAS RAIL, LOUVECIENNES. Demeurant à LA CHAPELLE SUR LOIRE

Monsieur PORCHERON Philippe Responsable Services Généraux, ELLISPHERE, TOURS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Madame POTET Sylvie Ordonnanceur, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à PARCAY MESLAY

Monsieur PREVOST Jany Ingénieur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur PROLONG Thierry Technicien Maintenance Base de Données, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Madame PROUST Marie-Odile ASEM Surveillante, ÉCOLE PRIVÉE STE-MARIE, TOURS. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur QUENIOT Jean-Philippe Ingénieur Process, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur RABIER Philippe Ingénieur Marketing Produit, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur RAGUIN Fabrice Responsable Domaine Décisionnel, ARJOWIGGINS PAPIERS COUCHÉS, BESSE-SUR-BRAYE. Demeurant à NOUZILLY

Monsieur RAISON Bernard Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. Demeurant à LOCHES

Monsieur RAULO René Technicien Supérieur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Monsieur RAVERY Yves Chaudronnier Régleur, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à EPEIGNE SUR DEME

Madame RAVION Anne-Marie Infirmière, CLINIQUE ST GATIEN, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame REGIDOR Pascale Directrice d'Etablissement, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Madame RENOUEU Jeannick Conseiller Financier, CIL VAL DE LOIRE, TOURS. Demeurant à SAINT GENOUPH

Monsieur RIBREAU Bruno Electromécanicien, MSE CENTRE OUEST, CINQ MARS LA PILE. Demeurant à MAZIERES DE TOURAINNE

Madame RIEHL Annie Comptable / Administration du Personnel, INTERLOIRE, TOURS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Madame RION Isabelle Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Madame ROBERT Isabelle Secrétaire Confirmée, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur ROBIN Jackie Technicien Confirmé, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur RODRIGUES Joaquim Mécanicien, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Monsieur ROSSIGNOL Pascal Chef de Cabine Principal, AIR FRANCE, ROISSY CDG. Demeurant à TOURS

Madame ROUAULT Gwénaél Ingénieur, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à METTRAY

Monsieur ROUILLON Denis Administrateur Système, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur SANDE Jorge Directeur Production, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame SAVIGNY Annie Technicienne Relation Clients, BOIRON, NOTRE DAME D'OE. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur SCILLEN Éric Responsable d'Equipe, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à VERETZ

Madame SEMLER COLLERY Yolande Employée de Banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. Demeurant à TOURS

Monsieur SINECOINDIN Félicien Chef d'Equipe, LIOTARD, SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Demeurant à TOURS

Madame SOUCHARD Isabelle Assistante Administrative, MAAF ASSURANCES, NIORT. Demeurant à TOURS

Monsieur SPIR Éric Informaticien, BULL S. A. S. , SAINT AVERTIN. Demeurant à SAINT BRANCHS

Madame SUDRON Sylvie Chef de Ligne, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Madame SURGÉ Danielle Opérateur de Production, S. A. S. LES LAVANDIERES, MONTLOUIS SUR LOIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur TABARIÈS Robert Agent Polyvalent Logistique, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à FRANCUEIL

Monsieur TAILLARD Patrick Technicien de Ligne, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à RIVARENNES

Monsieur TANET Pascal Responsable d'Unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame TERNIER Nadia Cadre Administratif, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à BALLAN MIRE

Madame TESSIER Patricia Opératrice Assemblage, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à POCE SUR CISSE

Monsieur THOMAZEAU Philippe Opérateur de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à LA MEMBROLLE/CHOISILLE

Madame TONNERRE Geneviève Assistante de Direction Travaux, DV CONSTRUCTION, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame TOURNIER Nicole Chargée de Gestion, CGP PRIMAGAZ, PARIS LA DÉFENSE. Demeurant à TOURS

Monsieur TRAN Jean-David Opérateur de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à TOURS

Monsieur TRASSARD Patrice Agent de Production, LIOTARD, SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Monsieur TRILLARD Jacky Chef d'Equipe, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à ABILLY

Monsieur TROST Jean-Luc Agent, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à SAVONNIERES

Mademoiselle TROTÉREAU Sylvie Travailleur Handicapé, ESAT "LES VALLÉES ", LUYNES. Demeurant à LUYNES

Madame TROTIGNON Chantal Infirmière, IRSA , LA RICHE . Demeurant à SAINT AVERTIN

Madame VALLIENNE Christèle Agent de Fabrication, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame VAN DER HEIDEN Catherine Educatrice Spécialisée, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à MARCAY

Madame VANHILLE Françoise Gestionnaire, HARMONIE MUTUELLE, PARIS. Demeurant à PARCAY SUR VIENNE

Monsieur VANTROYEN Eric Responsable d'Affaires, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur VAUCELLE Philippe Projeteur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame VEJUX Martine Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame VERGNAUD Virginie Manipulatrice en Radiologie, SARL IMAGERIE 37, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame VEYRIERAS Roselyne Opératrice de Ligne, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, LA ROCHE POSAY. Demeurant à CHAMBON

Madame VIAULT Danielle Manipulatrice en Radiologie, UES GRIM, TOURS. Demeurant à AMBOISE

Monsieur VIERRON Claude Ouvrier Service Technique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à SAVONNIERES

Madame VIERRON Nadia Employée Administrative, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à SAVONNIERES

Madame VINCENT Maryline Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame VOISIN Régine Monteur Vendeur Optique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame WAMBEKE Martine Câbleur Electricien, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à AMBILLOU

ARTICLE 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Monsieur ALLINCKX Michel Agent de Maintenance, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Monsieur ALVES José Contrôleur Qualité Monteur, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à TOURS

Monsieur AMIRAULT Dominique Moniteur d'Atelier, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à AVOINE

Monsieur ANDRE Jean-François Moniteur d'Atelier, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à L'ILE BOUCHARD

Monsieur ANGELARD Bernard Téléphoniste, INEO DIGITAL OUEST, LA CHAPELLE SUR ERDRE. Demeurant à SORIGNY

Monsieur ARTHUIS Jean-Luc Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON. Demeurant à LOCHES

Madame ASTEGIANO Florence Employée d'Immeuble, SEMIVIT, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame AUBERT Claudine Employée d'Immeubles, SEMIVIT, TOURS. Demeurant à TOURS

Mademoiselle AUDONNET Eveline Technicien Retraite Conseil, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame AUZANNEAU Brigitte Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame AVIRON Chantal ASH Lingère, KORIAN CHAMTOU, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à VEIGNE

Madame BACHELLIER Monique Agent de Service Généraux, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à HUISMES

Monsieur BAILLY Michel Préparateur Commandes, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à FERRIERE SUR BEAULIEU

Madame BAOUR Christine Aide Médico-Psychologique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à BALLAN MIRE

Monsieur BARANGER Daniel Opérateur Fabrication Spécial, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à TOURS

Monsieur BARON Francis Chauffeur Routier, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY MESLAY. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame BARRAUD Sylvie Adjointe Vente, PRINTEMPS TOURS, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur BARREIROS João Réceptionnaire, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Monsieur BATAILLON Alain Attaché Commercial d'Agence, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS. Demeurant à CHARGE

Monsieur BAUGE Philippe Conducteur Confirmé, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTBAZON

Madame BEAUFILS Eveline Technicien Retraite Rédacteur, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à MONNAIE

Madame BEAUGENDRE Brigitte Comptable, NOUVEAU LOGIS CENTRE-LIMOUSIN, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BERRUER Christine Gestionnaire Rayon non Alimentaire, AUCHAN TOURSNORD, TOURS. Demeurant à MONNAIE

Madame BIGEON THIBAUT Agnès Auxiliaire de Puériculture, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'AMBOISE, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à AMBOISE

Madame BLANCHARD Sophie Assistante RH, AUCHAN CHAMBRAY, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BLANDIN Corine Assistante de Direction, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à CANGEY

Monsieur BOCHE Thierry Technicien de Collecte, SITA CENTRE OUEST, MONTLOUIS SUR LOIRE. Demeurant à TOURS

Madame BOIREAU Myriam Secrétaire de Production, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à PERNAY

Madame BOITELET Fabienne Comptable Clients, POMONA EPISAVEURS, JOUE LES TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur BONNIN Claude Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à TRUYES

Madame BOURDAIS Monique Rédacteur Territorial, MAIRIE DE SAINT ETIENNE-DE-CHIGNY, SAINT ETIENNE DE CHIGNY. Demeurant à SEMBLANCAY

Madame BOURGUOIN Edith Coupeuse Contrôleuse, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à CROTELLES

Madame BOUTARD Nadine Opératrice Spécialisée de Conditionnement, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur BOUTET Gilbert Technicien Confirmé, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur BOUTIN Michel Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur BRAGUER Gérard Contrôleur Approvisionnement, CORONA MÉDICAL, PARCAY MESLAY. Demeurant à PARCAY MESLAY

Monsieur BRAULT Christian Préparateur Commande, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame BRAULT Odile Technicien Retraite Conseil, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur BRAULT Stéphane Agent de Maîtrise, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à CHATEAU LA VALLIERE

Madame BRECHOT Nicole Chargée de Clientèle, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à VEIGNE

Madame BREILS Jocelyne Agent de Contrôle, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, JOUE-LES-TOURS. Demeurant à BERTHENAY

Monsieur BRIGAND Jean-Louis Ingénieur Fabrication, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame BRIGNOLA Claudine Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à CHARGE

Monsieur BROSSIER Jean-Claude Président, JEROME BTP, BALLAN MIRE. Demeurant à TOURS

Monsieur BRUNET Michel Popiste, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à LOCHES

Madame BRUNET Paulette Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame BUONOMANO Corinne Responsable Paye, TI GROUP AUTOMOTIVE SYSTEMS, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à VOUVRAY

Madame BUREAU Isabelle Agent Technique, IRSA , LA RICHE . Demeurant à LA RICHE

Madame BURTIN Marie-Agnès Administrateur Micro et Réseau, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à VERETZ

Madame CAILBEAUX Françoise Chargée de Clientèle, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur CAILLERET Jean-Yves Directeur Technique, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur CAILLON Dominique Tuyauteur, SN EUROPIPE, BOURGUENAIS. Demeurant à AVOINE

Madame CALLU Yvette Assistante Technique, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, LA ROCHE POSAY. Demeurant à BARROU

Madame CANAUVEIRA Alice Chargée de Gestion, PRIMAGAZ, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame CARDOSO Marie-Ylda Technicien Coordination compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame CAUDRILLIER Maryline Chargée de Clientèle, SATI NUMEN SERVICES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS

Madame CHALUMEAU Mauricette Mécanicienne en Confection, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, JOUE-LES-TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame CHAMBON Marie-Noëlle Comptable, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à AZAY SUR CHER

Monsieur CHAMPIGNEUX Daniel Employé Logistique, AUCHAN FRANCE, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SORIGNY

Madame CHAMPIGNY Christine Technicien Coordination Compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à LUYNES

Monsieur CHASSAIN Jean-Louis Assistant Technicien, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à CANGÉY

Madame CHAUMAIN Roselyne Chef d'Equipe, WDK GROUPE PARTNER, TAUXIGNY. Demeurant à CUSSAY

Madame CHAUSSEMY Jacqueline Technicien Retraite Conseil, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame CHAUVIN Nadège Employée de Restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame CHEREAU Chantal Employée Administrative Commerciale, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à AUZOUER EN TOURAINE

Madame CHEREAU LUCAS Frédérique Employée de Banque, SOCIETE GENERALE , PARIS. Demeurant à PERNAY

Monsieur CHESNEAU Sylvain Chaudronnier, COFELY ENDEL, AVOINE. Demeurant à RICHELIEU

Monsieur CHESNEL Alain Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à CHISSEAUX

Madame CHESNIER Annick Gestionnaire, SOGAREP, BLERE. Demeurant à BLERE

Madame CIZEAU Annick Expert Magasin Expédition Contrôle, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à NEUILLE LE LIERRE

Monsieur COMPARON Fabrice Technicien de Fabrication, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur CORFMAT Patrice Préparateur de Commande, SAS GAULT & FREMONT, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Monsieur CORMIER Marc VRP, IGOL BRETAGNE ANJOU, LE BIGNON. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur CORVAISIER Jean-Louis Employé de Banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur COUANON Olivier Employé, COFELY ENDEL, AVOINE. Demeurant à SAINT BENOIT LA FORET

Monsieur COURATIN Philippe Responsable Logistique, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ. Demeurant à FONDETTES

Monsieur COUTARD Guy Chargé de Secteur, VAL TOURAINE HABITAT, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur CRISTINI Jean-Paul Responsable Informatique, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à LE BOULAY

Monsieur CURIS François Directeur Industriel, CHAPPEE S. A. , VILLENEUVE SAINT GREMAIN. Demeurant à TOURS

Monsieur DANIEL André Conducteur Process Pharma, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame DAUNE Catherine Conseillère Entreprise Expérimentée, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à TRUYES

Monsieur DAVID Philippe Responsable d'Unité, URSSAF CENTRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur DE GROULARD Jacques Chargé d'Affaire, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à VERNOU SUR BRENNE

Monsieur DEBBAUD Jean-Jacques Opérateur Cour, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Monsieur DELAUNAY Daniel Agent de Fabrication, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à SAINT BAULD

Monsieur DELIMOGE Thierry Contremaître, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à REIGNAC SUR INDRE

Madame DEMARCHE Christine Auxiliaire Puériculture, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'AMBOISE, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à CHARGE

Monsieur DEMAY Philippe Responsable Maintenance, DELIPAPIER BUXEUIL, DESCARTES. Demeurant à LIGUEIL

Madame DENIAU Brigitte Composteuse Contrôleuse, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à MORAND

Monsieur DENIAU James Assistant Logistique, DAVIGEL SAS, DIEPPE. Demeurant à NEUVY LE ROI

Monsieur DERUSSE Dominique Serrurier, ALSTOM POWER SERVICES, LA COURNEUVE. Demeurant à LA CHAPELLE SUR LOIRE

Madame DESBOURDES Annie Approvisionnement, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à LUSSAULT SUR LOIRE

Madame DESCLOUX Anita Vendeuse, PRINTEMPS TOURS, TOURS. Demeurant à LA RICHE

Monsieur DESTIN Hervé Responsable Service Clients, PAREXGROUPE SA, ISSY-LES-MOULINEAUX. Demeurant à THENEUIL

Monsieur DESTOUCHES Philippe Chef de Secteur, WILLIAM SAURIN, LAGNY SUR MARNE. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Monsieur DEVYVER Jean-Claude Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à TOURS

Monsieur DIJOUX Amery Agent de Maintenance, MECACHROME FRANCE, AMBOISE. Demeurant à CANGEY

Monsieur DUBOIS Jean-Pierre Cadre, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à LOCHES

Monsieur DUBOIS Patrick Technicien de Maintenance, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à VEIGNE

Monsieur DUPUY Jean-Bernard Ingénieur Chercheur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame DURAND Marie-Pascale Responsable Planning, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Madame DURAND Nicole Infirmière, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à VILLEDOMER

Monsieur DURAND Patrick Concepteur Produits Informatique, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame EMAILLE Jocelyne Responsable Administratif, DIRECTION RÉGIONALE SERVICE MÉDICAL CENTRE, ORLEANS. Demeurant à LA RICHE

Monsieur ESNAULT Stéphane Conducteur de Lignes, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame ESTRADÉ Evelyne Responsable Technique, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à TOURS

Madame FALDANE Marie Agent de Fabrication, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à LOCHES

Madame FARCY Martine Opératrice Flexographique, SAS GAULT & FREMONT, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Madame FARGEAU Nadine Opérateur de Sellerie, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Madame FAUCHEUX Sylvia Finisseuse, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à MONTHODON

Monsieur FERGEAU Bernard Technicien de Maintenance, COFELY GDF-SUEZ, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à FONDETTES

Monsieur FERNANDES José Contrôleur Qualité Monteur, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à LUYNES

Madame FERRAND Annick Télévendeuse, POMONA EPISAVEURS, JOUE LES TOURS. Demeurant à ARTANNES SUR INDRE

Monsieur FEULIN Bruno Coordinateur SAV, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Monsieur FILLON Jean-Marc Opérateur Polyvalent Découpe, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à ATHEE SUR CHER

Madame FORBIN Françoise Opératrice Spécialisée ZAC, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur FOUCHE Alain Employé de Banque, CIC OUEST, NANTES. Demeurant à CERE LA RONDE

Madame FOULATIER Martine Contrôleur Production, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Madame FOURNY Marie-Christine Comptable, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur FRANCINEAU Jean-Jacques Préparateur Commandes, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à LUSSAULT SUR LOIRE

Madame FROGER Isabelle Technicien Coordination Compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur FUMARD Michel Ouvrier d'Usine, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à LOUANS

Monsieur FURLAN Fabrice Technicien SAV, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Madame FUSEAU Dannie Conseillère Particuliers, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur GANGNEUX Jean-Michel Technicien Production Préparation, RECIPHARM, MONTS. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur GARENNE Patrick Monteur Electricien, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame GARIN-LIEGE Catherine Responsable Assistance Production, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à METTRAY

Madame GARNIER Martine Infirmière, IRSA , LA RICHE . Demeurant à LA RICHE
 Madame GAUDION Béatrice Employée Administrative, SOGAREP, AMBOISE. Demeurant à BLERE
 Madame GAUDION Nadège Mécanicienne en Confection, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à SAINT REGLE
 Madame GAUGAIN Joëlle Prototypiste, COROLLE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LA CHAPELLE AUX NAUX
 Monsieur GAUTIER Patrice Technicien, VEOLIA EAU, JOUE-LES-TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS
 Monsieur GILBERT Dany Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS
 Madame GOUZY Maria Del Carmen Agent Planificateur, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LANGEAIS
 Madame GRANGE Chantal Agent de Fabrication, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à LOCHES
 Madame GRANGER Evelyne Comptable, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à TOURS
 Madame GRAVION Josette Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS
 Madame GUERINEAU Brigitte Manager Service Opért. Assurance, GENERALI VIE, PARIS. Demeurant à SEPMES
 Monsieur GUERLAIS Gérard Directeur, LE CHOISEUL, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE
 Madame GUERLAIS Josette Directrice, LE CHOISEUL, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE
 Monsieur GUESDON Marc Comptable, SEMIVIT, TOURS. Demeurant à TOURS
 Monsieur GUICHETEAU Didier Comptable, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINNE, CHATEAUROUX. Demeurant à TOURS
 Madame GUILLAUD Anne Technicien Coordination Compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS
 Monsieur GUILLON Philippe Manager Commercial, AUCHAN TOURSNORD, TOURS. Demeurant à VOUVRAY
 Madame GUY Dominique Chargée de Recouvrement, VAL TOURAINNE HABITAT, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
 Monsieur HERROU Patrick Adjoint Technique , CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à BARROU
 Madame HERVÉ France Technicienne SAV Electronique, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à PERRUSSON
 Madame HERVÉ Yolaine Assistante de Direction, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS
 Monsieur HUART Éric Mécanicien Monteur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à JOUE LES TOURS
 Madame IDOUX Monique Monteuse Câbleuse, JAYBEAM WIRELESS SAS, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE
 Monsieur JACQUIN Roland Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS
 Madame JAMET Monique Opératrice Cartonnage, SAS GAULT & FREMONT, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à TOURS
 Monsieur JOULIN Jean-Marie Responsable Production, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à MONNAIE
 Monsieur JUBLIN Thierry Mécanicien Monteur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS
 Monsieur LANGLOIS Alain Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS
 Monsieur LATOUR Etienne Conseiller Clients, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à SAINT ANTOINE DU ROCHER
 Monsieur LAUDIERE Bertrand Employé de Banque, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS. Demeurant à ABILLY
 Monsieur LAURENT Gilles Agent Préparation Lancement, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à NEUVY LE ROI
 Monsieur LE GUENNEC Christian Technicien d'Exploitation, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à MAZIERES DE TOURAINNE
 Monsieur LEBERT Éric Informaticien, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
 Monsieur LEBOEUF Jacques Responsable d'Activité, INEO CENTRE VAL DE LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à JOUE LES TOURS
 Madame LECERF Christine Responsable Fonctionnel, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
 Madame LECONTE Marie-Christine Employée de Bureau, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à VEIGNE
 Monsieur LELU Alain Technicien de Maintenance, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LANGEAIS
 Monsieur LEMESLE Claude Chargé de Secteur, VAL TOURAINNE HABITAT, TOURS. Demeurant à BEAUMONT EN VERON
 Monsieur LEMMECH Paul Agent de Maintenance, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à TOURS
 Madame LEMORT Nadège Infirmière, IRSA , LA RICHE . Demeurant à LA RICHE
 Madame LIEBY Dany Technicien Prestations Sociales, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à LA CROIX EN TOURAINNE
 Madame LIHOREAU Chantal Contrôleur Qualité / MCE Unité, MARIE SURGELÉS, CHACÉ. Demeurant à BOURGUEIL
 Monsieur LOISEAU Philippe Opérateur de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à SAINT ANTOINE DU ROCHER
 Madame LOISILLON Brigitte Assistante de Gestion, PÔLE EMPLOI CENTRE DRH, ORLEANS. Demeurant à TOURS

Monsieur LORIC GATTO Jean-François Agent Technique, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, ORLEANS. Demeurant à SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Madame LORTHIOIR Gilbert Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur LOUGUET Noël Gouverneur, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur LUCAS Serge Chef de Quai, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Monsieur LUQUEL Bruno Chargé de Clientèle Privée, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS. Demeurant à LOCHES

Madame MAGNOUX Marie-Christine Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur MAHIN Daniel Responsable Recherche et Développement, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à SAVONNIERES

Monsieur MAINGUY Pascal Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame MALAPERT Edith Gestionnaire Administrative et Technique, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à CANGEY

Monsieur MANDELBLI Charles Visiteur Médical Délégué, NOVARTIS PHARMA S. A. S, REUIL MALMAISON. Demeurant à NOUZILLY

Madame MARCHAU Françoise Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur MARECHAL Alain Electricien, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à METTRAY

Monsieur MARTIN Éric Conducteur Ligne Automatisée, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à BLERE

Madame MARTIN Marie-Thérèse Hôtesse de Caisse, COOP ATLANTIQUE, SAINTES. Demeurant à MARCE SUR ESVES

Madame MARTIN Patricia Chargée de Clientèle, VAL TOURAINE HABITAT, TOURS. Demeurant à VERNOU SUR BRENNE

Madame MARTINEAU Claudine Secrétaire, AUCHAN CHAMBRAY, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur MARTINS José Agent de Production, LIOTARD, SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Demeurant à TOURS

Madame MAUGIS Françoise Comptable, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à MANTHELAN

Monsieur MAXANT Alain Technical & scientific, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à TOURS

Madame MAYET Bernadette Remplieuse, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à CHATEAU RENAULT

Monsieur MAZOIRE Bernard Expérimentateur, SYNGENTA FRANCE S. A. S, GUYANCOURT. Demeurant à VEIGNE

Madame MENARD Annick Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur MENARD Jean-Luc Technicien d'Atelier, THALES AVIONICS SAS, CHATELLERAULT. Demeurant à DESCARTES

Madame MENIER Lysiane Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à SAVIGNY EN VERON

Monsieur MESLET Thierry VRP Multicartes, SAS TEYSSIER SALAISONS, SAINT-AGREVE. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur METENIER Gilles Ingénieur, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à FONDETTES

Monsieur METZINGER Pierre Electricien, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à MONTBAZON

Monsieur MICHAU Dominique Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à MANTHELAN

Madame MICHOT Catherine Technicien Coordination Compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame MILJEU Christine Commercial Sédentaire, GMT S. A. , LE MANS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame MINNE Catherine Gestionnaire Compte Entreprise, MALAKOFF MÉDÉRIC A3M, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame MISSON ROY Patricia Conseillère Commerciale, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur MOGUEIRA Michel Homme d'Entretien, SEMIVIT, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur MOISON Jean-Pierre Cadre, GIE REUNICA, LEVALLOIS-PERRET. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur MONCLERC Philippe Chef d'Atelier Menuiserie, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à BEAUMONT EN VERON

Monsieur MONNIN Pascal Responsable Qualité & Environnement, RADIATEUR INDUSTRIE, LA CHARTRE SUR LOIR. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur MOUSSEUX Michel Contrôleur Qualité, INDENA S. A. S, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur MUZET Dominique Agent de Sécurité Confirmé, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur NARBONNE Bruno Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame NESTER Nicole Chargée de Clientèle, VAL TOURAINE HABITAT, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame NEVEU Brigitte Assistante Achats, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à BERTHENAY

Madame NICOLAS Marie-Hélène Rédacteur Crédits, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à AZAY LE RIDEAU

Monsieur OLIVIER Vincent Agent de Production, LIOTARD, SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Demeurant à TRUYES

Monsieur OYER Jean-Luc Opticien, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAIN, CHATEAUROUX. Demeurant à ROCHECORBON

Madame PAGÉ Dominique Technicienne Appro, AUCHAN FRANCE, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Madame PAPIN Catherine Chef d'Equipe, WDK GROUPE PARTNER, TAUXIGNY. Demeurant à BALLAN MIRE

Madame PAPIN Isabelle Directrice, C. C. A. S. DE LA VILLE AUX DAMES, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à NOIZAY

Monsieur PEIGNER Jean-François Agent EDF, EDF, SAINT-DENIS. Demeurant à BOURGUEIL

Madame PEJOT Béatrice Opératrice de Production, CARPENTER S. A. S. , NOYANT. Demeurant à VILLIERS AU BOUIN

Madame PENIN Colette Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Madame PENOT Nelly Responsable Technique, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Madame PERCHAPPE Marie-Thérèse Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur PERNEL Luc Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à MOSNES

Monsieur PERONNET Patrick Chef de File, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à SEMBLANCAY

Madame PETILLOT Patricia Assistante Commerciale, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Monsieur PEYRAT Patrick Magasinier, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à BLERE

Monsieur PFLIEGER Dominique Responsable Service Technique, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame PIARD Claire Rédactrice technique de assurances, AXA FRANCE, NANTERRE. Demeurant à SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Madame PICMARD Anita Employée d'Immeuble, SEMIVIT, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame PIERSON Evelyne Assistante de Gestion, VAL TOURAIN HABITAT, TOURS. Demeurant à LUYNES

Madame PINEAU Isabelle Opératrice Assemblage, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à LUSSAULT SUR LOIRE

Madame PINEAU Nathalie Mécanicienne en Confection, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame PINON Nanette Chargée de Clientèle, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à PARCAY MESLAY

Madame PINTO Madelaine Chef d'Equipe, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LANGEAIS

Monsieur PLOGE Philippe Cadre Matériel, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, NANTERRE. Demeurant à RESTIGNE

Monsieur POIDEVIN Jean-Michel Technicien Supérieur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Monsieur POIRIER Éric Conducteur de Travaux, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Monsieur PORCHERON Éric Tôlier, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à COURCAY

Madame POTIN Marie-Christine Opératrice Flexographique, SAS GAULT & FREMONT, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à TOURS

Madame POUPEAU Chantal Contrôleuse de Fabrication, CHARLES ANDRÉ S. A. , JOUE LES TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur PRETESEILLE Thierry Technicien de Ligne, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à VOUVRAY

Madame PROUST Nicole Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur PROUTEAU Alain Projeteur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur QUENTIN Laurent Technicien Système Com. , INEO DIGITAL OUEST, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame RACHADI Malika Opérateur de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à FONDETTES

Monsieur RAMARD Thierry Opératrice de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur RAULO René Technicien Supérieur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Monsieur REJEB Djedidi Plongeur, GRANDES ÉTAPES FRANÇAISES, MONTBAZON. Demeurant à THILOUZE

Monsieur RENARD Jean-Pierre Technicien SAV, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à PARCAY MESLAY

Monsieur RIBAIMONT Michel Employé d'Assurance, ALLIANZ, PARIS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Mademoiselle RICHARD Sylvie Econome, GRANDES ÉTAPES FRANÇAISES, MONTBAZON. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame RIPAUT Françoise Employée d'Immeubles, VAL TOURAIN HABITAT, TOURS. Demeurant à LOCHES

Madame ROBERT Jocelyne Aide Médico-Psychologique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINÉ, CHATEAUROUX. Demeurant à LOCHES

Monsieur ROBIN Jackie Technicien Confirmé, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur ROCHER Jacky Agent d'Assainissement Nucléaire, COFELY ENDEL, COLOMBES. Demeurant à AVON LES ROCHES

Monsieur RODRIGUES Joaquim Mécanicien, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Monsieur ROMAGNY Éric Responsable Service Développement, CIMENTS CALCIA, VILLIERS AU BOUIN. Demeurant à COUESMES

Monsieur ROSSIGNOL Jean-Louis Responsable de Service, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Monsieur ROUAULT Maurice Chef de Chantier, AXIMUM RÉGION ATLANTIQUE, TRÉLAZÉ. Demeurant à CHATEAU RENAULT

Monsieur ROUGER Patrick Ingénieur Avant Vente, INEO DIGITAL OUEST, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à COURCAY

Monsieur ROULET Francis Opérateur Prod. CN, CORONA MÉDICAL, PARCAY MESLAY. Demeurant à ROCHECORBON

Madame ROY Christine Technicien Conseil Contrôle, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à SORIGNY

Monsieur ROY Claude Responsable Production, COLAS RAIL, COIGNIERES. Demeurant à NOYANT DE TOURAINÉ

Monsieur ROY Philippe Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur SAMSON Yves Employé de Banque, CIC OUEST, NANTES. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame SCHNEIDER Sylvie Agent Logistique, WDK GROUPE PARTNER, TAUXIGNY. Demeurant à TRUYES

Monsieur SICARD Frédéric Ingénieur Informatique, PRAXIS, SURESNES. Demeurant à ROCHECORBON

Monsieur SINECOINDIN Félicien Chef d'Equipe, LIOTARD, SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Demeurant à TOURS

Monsieur SOULIÉ Bruno Agent Logistique Nucléaire, COFELY ENDEL, AVOINE. Demeurant à CHAMPIGNY SUR VEUDE

Monsieur SPIR Éric Informaticien, BULL S. A. S. , SAINT AVERTIN. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur TARDIVEAU Marcel Conducteur Appareils Complexes, INDENA S. A. S, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame TAUPIN Madeleine Comptable, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à FONDETTES

Madame TEIXEIRA-MOREIRA Sylviane Technicien Retraite Rédacteur, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur TERMEAU Pascal Service Entretien Maintenance, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à LE BOULAY

Madame TESSON Catherine Médecin du Travail, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à BALLAN MIRE

Monsieur THEOBALD Bernard Opérateur Polyvalent, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à ESVRES SUR INDRE

Madame TOUBLANC Dominique Employée Administrative Commerciale, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à NEUILLE LE LIERRE

Madame TOURNEUX Geneviève Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur TRASSARD Patrice Agent de Production, LIOTARD, SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame TREMELAT Yolande Employée de Banque, SOCIETE GENERALE , PARIS. Demeurant à TOURS

Madame TRÉMOULET Agnès Opératrice Cartonnage , SAS GAULT & FREMONT, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à TOURS

Madame TRESSARD Catherine Ouvrière en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Monsieur TRICOCHÉ Jean-Lou Chef de Magasin, COOP ATLANTIQUE, SAINTES. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur TRIVIDIC Patrick Auditeur QSE, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame TROUVE Malika Assistante Commerciale, WDK GROUPE PARTNER, TAUXIGNY. Demeurant à TRUYES

Madame TROUVÉ Michèle Secrétaire, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à AUZOUER EN TOURAINÉ

Madame VACHER Sylvie Ouvrier en ESAT, ADAPEI D'INDRE ET LOIRE, PARCAY MESLAY. Demeurant à LOCHES

Monsieur VALLÉE Jean-Luc Projeteur Etude et Développement Mécanique, THALES AVIONICS , VENDOME. Demeurant à PARCAY MESLAY

Madame VAN DER HEIDEN Catherine Educatrice Spécialisée, FONDATION LÉOPOLE BELLAN, BEAUMONT EN VERON. Demeurant à MARCAY

Monsieur VAN LERBERGHE Jean-Philippe Monteur Extérieur, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à MAZIERES DE TOURAINÉ

Madame VANNEQUE Brigitte Aide-Médecin-Psychologique, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINÉ, CHATEAUROUX. Demeurant à FERRIERE SUR BEAULIEU

Monsieur VIGEANT Philippe Manceuvre Conducteur d'Engins, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à MARCE SUR ESVES

Monsieur VILLEVAUDET Patrick Directeur, ETS VILLEVAUDET, CHARGE. Demeurant à AMBOISE
Madame VOISIN Michèle Agent de Conditionnement, PALADINE SAS, DANGE SAINT-ROMAIN. Demeurant à LA GUERCHE
Madame YOUST Brigitte Ouvrière, BOINET S. A. S, CHATEAU-RENAULT. Demeurant à AUZOUE EN TOURAINE
Monsieur YVERNES Jean-Luc Responsable Technique, CEA LE RIPALUT, MONTS. Demeurant à VEIGNE

ARTICLE 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

Monsieur ANDRE Jean-François Moniteur d'Atelier, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à L'ILE BOUCHARD
Monsieur AUBARD Patrick Gestionnaire Offres CS, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à CHAMBRAY LES TOURS
Monsieur AVELINE Joël Soudeur, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à TOURS
Madame BADAIRE Monique Mécanicienne en Confection, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON
Monsieur BARBET Jean Retraité, ENTREPRISE GUIGNARD, CHISSEAU. Demeurant à LA CROIX EN TOURAINE
Madame BARRIERE Marie-Christine Cadre, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à MONNAIE
Madame BEJON Monique Animateur Gestionnaire, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à TAUXIGNY
Madame BERGER Arlette Personnel de Service, COMITÉ D'ETABLISSEMENT CHEMINOTS, TOURS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS
Monsieur BERNARD Noël Chef de Chantier, SPIE OUEST CENTRE, SAINT-HERBLAIN. Demeurant à MOUZAY
Madame BERTSCH Anne-Marie Gestionnaire de Production, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Monsieur BICHON Jean-Paul Adjoint au Directeur d'Agence, SOCIETE GENERALE , PARIS. Demeurant à BALLAN MIRE
Monsieur BIGARREAU Dominique Employé Libre Service, AUCHAN TOURSNORD, TOURS. Demeurant à TOURS
Madame BLANCHARD Mireille Technicien Retraite Conseil, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE
Madame BLOT Colette Employée de Banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, TOURS. Demeurant à MONTS
Madame BOISLEVE Claudette Opératrice, ESVRES MATRIÇAGE, ESVRES SUR INDRE. Demeurant à TRUYES
Monsieur BONNEAU Christian chef de Chantier, OMEXOM TOURS, AVOINE. Demeurant à TOURS
Madame BOURDAIS Monique Rédacteur Territorial, MAIRIE DE SAINT ETIENNE-DE-CHIGNY, SAINT ETIENNE DE CHIGNY. Demeurant à SEMBLANCAY
Madame BOUTET Nadège Electronicienne, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à SAVONNIERES
Monsieur BRIARD Bruno Technicien Contrôle Qualité Atelier, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à FERRIERE SUR BEAULIEU
Monsieur BRISSARD Jean-François Agent Ordo. Planning, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE
Madame BROSSIER Jacqueline Coupeuse, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS
Madame BRUERE Sylvie Standardiste, MARTIN-RONDEAU HOORMAN, SAINT-PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAINT AVERTIN
Monsieur BRUÈRE Jacky Electricien Chef d'Equipe, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE
Monsieur BUCHET Daniel Chauffeur, SITA CENTRE OUEST, MONTLOUIS SUR LOIRE. Demeurant à CHANCEAUX SUR CHOISILLE
Monsieur BUNCZUK Dominique Cadre Chef Mécanicien, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, NANTERRE. Demeurant à ABILLY
Monsieur CAILLERET Jean-Yves Directeur Technique, TOUR(S) HABITAT, TOURS. Demeurant à TOURS
Madame CASELLA Véronique Attachée Commerciale Sédentaire, MARTIN-RONDEAU HOORMAN, SAINT-PIERRE DES CORPS. Demeurant à TOURS
Monsieur CATTART Georges Gérant, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON. Demeurant à REIGNAC SUR INDRE
Monsieur CHAMPION André Responsable Contrôle d'Entrées, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à VERETZ
Monsieur CHAPHEAU Jean Philippe Responsable d'Unité, URSSAF CENTRE, TOURS. Demeurant à TRUYES
Madame CHARRAIS Claudine Ingénieur Chercheur, IRSN, FONTENAY AUX ROSES. Demeurant à BALLAN MIRE
Monsieur CHAULE Bernard Technicien Etudes de Prix, INEO CENTRE, ORLEANS . Demeurant à TOURS
Madame CHAUVIN Patricia Assistante Technique Service Clients, AVIVA ASSURANCES, TOURS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE
Madame CHESNEAU Danielle Employée de Bureau, TOUPARGEL, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à NAZELLES-NEGRON
Madame CORBRAT Christiane Correspondante Commerciale, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur CORFMAT Patrice Préparateur de Commande, SAS GAULT & FREMONT, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Monsieur COTTIN Jean-Pierre Cadre Technique, THALES AVIONICS SAS, CHATELLERAULT. Demeurant à TOURS

Monsieur CREPIN Gérard Monteur, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à CHAMBOURG SUR INDRE

Madame CRUCHET Mireille Mécanicienne en Confection, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à NOIZAY

Madame DELAPORTE Christine Animatrice, AIGLE INTERNATIONAL SA, CHATELLERAULT. Demeurant à PORTS SUR VIENNE

Madame DEMEYER Martine Technicien de Banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, TOURS. Demeurant à LARCAY

Monsieur DERUSSE Dominique Serrurier, ALSTOM POWER SERVICES, LA COURNEUVE. Demeurant à LA CHAPELLE SUR LOIRE

Madame DERY Jacqueline Technicien Coordinateur Compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur DESTOUCHES Philippe Chef de Secteur, WILLIAM SAURIN, LAGNY SUR MARNE. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Monsieur DEULNIAU Patrick Chef de Brigade Principal, CEA LE RIPAULT, MONTS. Demeurant à SAINT BRANCHS

Monsieur DEVEAU Philippe Magasinier, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame DIAS Ilda Employée Immeuble, SEMIVIT, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame DIEU Maryse Aide-Soignante, CLINIQUE ST GATIEN, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame DOLÉ Annick Comptable, SAN. T. BTP, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame DOUMAS François Gestionnaire Stock, RENAULT RETAIL GROUPE, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à BALLAN MIRE

Monsieur DUBOIS Patrick Technicien de Maintenance, DALKIA FRANCE, TOURS. Demeurant à VEIGNE

Monsieur DUPRIX Serge Responsable Technique, AUCHAN TOURSNORD, TOURS. Demeurant à BENAIS

Madame DUSART Eliane Ingénieur Etude, CHOREGIE, TOURS. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Monsieur DUVAL Patrick Technicien, COFELY GDF-SUEZ, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à VERETZ

Monsieur ENCRINE Philippe Monteur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Monsieur FAUCHERE Roger Technicien SAV, INVACARE POIRIER SAS, FONDETTES. Demeurant à LA RICHE

Monsieur FEUGIER Joël Peintre, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à GENILLE

Monsieur FICHET Thierry Design Culinair, BLÉDINA, BRIVE LA GAILLARDE. Demeurant à TOURS

Monsieur FOLTRAN Christian Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, TOURS. Demeurant à SAINT MARTIN LE BEAU

Monsieur FOUASSIER Joël Opérateur Parc, AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, JOUE LES TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur FOUCAULT Mario Agent de Fabrication, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à BEAULIEU LES LOCHES

Madame FOURRE Sylviane Cadre, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à SAINT GENOUPH

Madame FROMENTIN Nicole Cadre, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur GARZON Antoine Opérateur Commande Numérique, TI GROUP AUTOMOTIVE SYSTEMS, NAZELLES-NEGRON. Demeurant à AMBOISE

Madame GASTON Annick Employée de Proximité, VAL TOURAINE HABITAT, TOURS. Demeurant à SAINT PIERRE DES CORPS

Madame GATINEAU Christiane Opératrice Assemblage, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame GAUTHIER Patricia Préparatrice, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à CIVRAY DE TOURAINE

Madame GERARD Claudine Technicien Retraite Conseil, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à MAZIERES DE TOURAINE

Madame GIRAUDON Annick Technicien Coordination Compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur GODBERT Jean-Pierre Chef d'Equipe Logistique, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY MESLAY. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur GOUJON Jean-Paul Opérateur de Production, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à TOURS

Madame GRANGE Chantal Agent de Fabrication, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à LOCHES

Monsieur GUERET Patrice Chef de Projets, CHOREGIE, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame GUERINEAU Brigitte Manager Service Opért. Assurance, GENERALI VIE, PARIS. Demeurant à SEPMEs

Madame GUILBERT LABBÉ Danièle Secrétaire Assistante, CEA LE RIPAULT, MONTS. Demeurant à ARTANNES SUR INDRE

Monsieur GUILLOT Christian Contrôleur de Gestion, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à LA MEMBROLLE/CHOISILLE

Monsieur GUILLOTEAU Hervé Ferrailleur, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à PORTS SUR VIENNE

Madame HAVARD Patricia Gestionnaire, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Monsieur HERNANDEZ Jean-Michel Employé de Banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur HERVÉOU Jean-Yves Conducteur Machines, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à AMBOISE

Madame HERVIER-FOUASSIER Sylvie Technicien Coordination Compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Madame HUET Maryse Assistante Commerciale, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à COURCAY

Madame JOUET Chantal Assistante de Direction, A. F. P. A. CAMPUS DE TOURS, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur KATZ Gilbert Employé de Banque, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-BRETONNEUX. Demeurant à TOURS

Monsieur KOVACEVIC Milorad Monteur, BAUDIN CHATEAUNEUF, CHATEAUNEUF SUR LOIRE. Demeurant à TOURS

Madame LAFOREST Martine Rédactrice, CIL VAL DE LOIRE, TOURS. Demeurant à NOTRE DAME D'OE

Madame LARDIER Colette Conducteur, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à MAZIERES DE TOURAINE

Madame LE CADRE Monique Préparateur Semelles, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à CHATEAU RENAULT

Monsieur LEDOUX Patrick Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à MONTS

Monsieur LEFOUX Didier Technicien Principal, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Madame LEGUY Jannick Secrétaire Commerciale, BOINET S. A. S, CHATEAU-RENAULT. Demeurant à CHATEAU RENAULT

Madame LEON Chantal Cadre, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur LEPAGE Alain Ingénieur, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à FONDETTES

Madame LEPELTIER Joëlle Assistante Commerciale, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à POCE SUR CISSE

Monsieur LEQUIPE Jean Moniteur d'Atelier, ESAT LÉOPOLD BALLAN DE CHINON, CHINON. Demeurant à BEAUMONT EN VERON

Monsieur LETOUT Marc Directeur d'Agence, CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur LETROU Jean-Pascal Chargé d'Enquêtes Risque Professionnels, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à LUYNES

Monsieur LEVAIS Claude Employé de Banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur LIGERON Eric Auto-Entrepreneur , CLEAN MULTISERVICES, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame LORIAU Geneviève Administrateur Production, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame MARCHAND Dolorèse Mécanicienne, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à MONTREUIL EN TOURAINE

Madame MARCHAND Sylviane Aide Comptable Confirmée, VAL TOURAINE HABITAT, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur MARDON André Chef d'Equipe, ESVRES MATRIÇAGE, ESVRES SUR INDRE. Demeurant à CORMERY

Madame MARIN Marie-Claire Assistante de Direction, SKF FRANCE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à LA MEMBROLLE/CHOISILLE

Monsieur MARNAY Jean-Pierre Electricien, EIFFAGE ÉNERGIE VAL DE LOIRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à THILOUZE

Madame MARQUET Annie Secrétaire, FIDAL, TOURS. Demeurant à LARCAY

Monsieur MARTIN Patrick Conseiller Service Carrosserie, RENAULT RETAIL GROUPE, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à VEIGNE

Monsieur MAUTALEN Bruno Responsable Informatique, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur MEHALIN Jean-Pascal Monteur Mécanicien, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur MICHAUD Bernard Chef de Cour, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Monsieur MONMOUSSEAU Jacky Employé de Banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. Demeurant à SAINT AVERTIN

Madame MONNIER Mireille Assistante en Droit Social, R M A, TOURS. Demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur MONSERRAT Bernard Technicien Confirmé, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à VEIGNE

Madame MOREAU Bernadette Analyste d'Exploitation, PERFELEC ELISPHERE, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur MOREAU Christian Chargé d'Opérations, VAL TOURAINE HABITAT, TOURS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Madame MOREAU Colette Responsable Service du Personnel, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur MORO BAZ Julio Conducteur de Ligne, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur MOUSSION Joël Directeur de Secteur, OGF, PARIS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Madame MURAT Nadine Assistante de Gestion, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, BORDEAUX. Demeurant à TOURS

Madame NEVEU Josiane Technicien Coordination Compte Individuel, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Madame ORVAT Agnès Assistante Service, GEA REFRIGERATION FRANCE, LES SORINIERES. Demeurant à VEIGNE

Monsieur PAISOT Patrice Technicien Qualité, INVACARE FRANCE OPÉRATION, FONDETTES. Demeurant à SEMBLANCAÏ

Monsieur PASSEREAU Patrice Moniteur de Manager, CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE CENTRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur PEIGNER Jean-François Agent EDF, EDF, SAINT-DENIS. Demeurant à BOURGUEIL

Madame PEJOT Béatrice Opératrice de Production, CARPENTER S. A. S. , NOYANT. Demeurant à VILLIERS AU BOUIN

Monsieur PERON Christian Adjoint Responsable Magasin, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à BERTHENAY

Monsieur PEROT Michel Chef d'Equipe, S. A. SAVOIE FRÈRES, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à SAINTE MAURE DE TOURAINE

Monsieur PERRIN Jean-Pierre Technicien Principal, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à TOURS

Monsieur PERROTIN Lionel Agent de Décoration, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à SOUVIGNE

Monsieur PETIBON Yves Acheteur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à LARCAÏ

Monsieur PETITJEAN Patrick Cadre Bancaire, CA SILCA, MONTRouGE. Demeurant à VEIGNE

Madame PIPELIER Pascaline Agent de Fabrication, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, LOCHES. Demeurant à SAINT HIPPOLYTE

Monsieur POURNIN René Conducteur d'Engins, EIFFAGE TP, ESVRES-SUR-INDRE. Demeurant à CORMERY

Monsieur PROUTEAU Serge Magasinier Vendeur, RENAULT RETAIL GROUPE, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur QUINET James Dessinateur, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, LA VILLE AUX DAMES. Demeurant à TOURS

Madame RABY Danielle Employée de Banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, SAINT AVERTIN. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame RAGOT Sylvain Technicien Prestations Sociales, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à CERELLES

Monsieur RAGUENEAU Bernard Contrôleur Qualité, CORONA MÉDICAL, PARCAY MESLAY. Demeurant à TOURS

Monsieur RAULO René Technicien Supérieur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Madame REGAMEY Annick Technicien Prestations Sociales, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur RIDEAU Joël Technicien Supérieur, CEA LE RIPAUT, MONTS. Demeurant à MONTS

Monsieur RIOTTEAU Marcel Contremaître de Fabrication, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Madame ROBIN Danielle Agent Technique SDA, APRIA, TOURS. Demeurant à VERETZ

Monsieur ROBIN Guy Commercial, FAIVELEY TRANSPORT TOURS, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à VERETZ

Monsieur RODRIGUEZ Patrick Opérateur Prod. Montage, CORONA MÉDICAL, PARCAY MESLAY. Demeurant à PARCAY MESLAY

Madame ROLAND Françoise Aide Soignante, CLINIQUE ST GATIEN, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame RONDEAU Nadine Cuisinière, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINE, CHATEAUROUX. Demeurant à SAINT BAULD

Madame ROSAN Alice Mécanicienne en Confection, ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS, JOUE-LES-TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Monsieur ROSSIGNOL Patrice Responsable Service Expédition, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à DOLUS LE SEC

Monsieur ROSSILLI Antonin Cadre, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE, TOURS. Demeurant à CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Madame ROUGERIE Françoise Employée de Banque, LCL LE CRÉDIT LYONNAIS, TOURS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Monsieur ROUSSEAU Jean-Luc Employé de Banque, CIC OUEST, NANTES. Demeurant à ARTANNES SUR INDRE

Monsieur ROUSSEAU Michel Responsable Comptabilité, CARTONNERIE OUDIN, TRUYES. Demeurant à TRUYES

Monsieur ROYER Alain Electricien, INEO ANCACTIVITÉ CNPE, VILLEURBANNE. Demeurant à LA CHAPELLE SUR LOIRE

Monsieur SACRÉ Jean-Luc Mécanicien Auto, RENAULT RETAIL GROUPE, CHAMBRAY LES TOURS. Demeurant à LES HERMITES

Madame SARRALHEIRO Alzira Contrôleuse Conditionnement, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur TALBERT Jean-claude Coupeur, ARCHE , CHATEAU-RENAULT. Demeurant à VILLANDRY

Madame TALOT Virginie Technicien Prestations Sociales, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'INDRE ET LOIRE, TOURS. Demeurant à LA MEMBROLLE/CHOISILLE

Madame TESSIER Ginette Agent de Production, HUTCHINSON S. N. C. , JOUÉ-LES-TOURS. Demeurant à VEIGNE

Monsieur THÉBAULT Joël Responsable de Travaux, EIFFAGE ENERGIE THERMIE CENTRE, JOUE LES TOURS. Demeurant à MONTS

Madame THUILLER Nadine Comptable, URSSAF CENTRE, TOURS. Demeurant à TOURS

Madame TIREAU Marie-Noëlle Gestionnaire Spécialisé, VAL TOURAINE HABITAT, TOURS. Demeurant à JOUE LES TOURS

Madame TOUZÉ Chantal Ouvrière, DELIPAPIER BUXEUIL, DESCARTES. Demeurant à MARCILLY SUR VIENNE

Madame TREMBLAY Nadia Technicienne Analyses Laboratoire, STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS, TOURS. Demeurant à SAINT ANTOINE DU ROCHER

Monsieur TURQUOIS Jean-Louis Coupeur Sur Machine, CHARLES ANDRÉ S. A. , JOUE LES TOURS. Demeurant à TOURS

Madame TURQUOIS Sylviane Rédactrice, CIL VAL DE LOIRE, TOURS. Demeurant à FONDETTES

Monsieur ULMANN -PERROUX Pierre Mécanicien Monteur, S. E. S. NOUVELLE, TOURS. Demeurant à ROUZIERES DE TOURAINE

Madame URVOIS-ROUSSELIN Géraldine Conseillère de Vente, GALERIES LAFAYETTE, TOURS. Demeurant à TOURS

Monsieur VACHER Didier Employé Logistique, AUCHAN FRANCE, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à LA VILLE AUX DAMES

Monsieur VAULTIER Serge Responsable de Laboratoire, MUTUALITÉ FRANÇAISE INDRE-TOURAINE, CHATEAUROUX. Demeurant à FONDETTES

Madame VERCOUILLIE Monique Responsable Échantillons, LESTRA S. A, AMBOISE. Demeurant à SOUVIGNY DE TOURAINE

Monsieur VERNA Jean-François Responsable d'Affaires, EIFFAGE ENERGIE FERROVIAIRE, FONTENAY SOUS BOIS. Demeurant à SAINT AVERTIN

Madame VÉRON Liliane Conducteur, SERIOPLAST FRANCE S. A. S. , LANGEAIS. Demeurant à LANGEAIS

Madame VEYRET-LOGERIAS Nadine Assistante Bloc Opérateur, CLINIQUE DE L'ALLIANCE, ST-CYR-SUR-LOIRE. Demeurant à SAINT BRANCHES

Madame VIAU Elisabeth Secrétaire Comptable, TLD EUROPE, MONTLOUIS SUR LOIRE. Demeurant à MONTLOUIS SUR LOIRE

Madame VIAUD Nadine Employée de Bureau, AUCHAN FRANCE, SAINT PIERRE DES CORPS. Demeurant à VERETZ

Madame YVARD Brigitte Conductrice d'Equipements, PFIZER PGM, AMBOISE. Demeurant à JOUE LES TOURS

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire général et Madame la Directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 19 Décembre 2014

signé : Jean-François DELAGE